



Société Européenne au capital de 25 638 141,15 €

Siège Social : 9/11, rue Montalivet – 75008 PARIS
RCS PARIS B 422 950 865

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
EXERCICE 2014



Le présent document de référence 2014 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 avril 2015 sous le numéro D15-0398, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.

1 - PERSONNES RESPONSABLES	4
1.1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	4
1.2 - DECLARATION DU RESPONSABLE	4
2 - CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	5
2.1 - COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	5
2.2 - COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS	5
3 - INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	6
3.1 - DONNEES PROVENANT DES COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES : TAUX DE RENTABILITE CONFORME AUX ATTENTES	6
3.2 - DONNEES PROVENANT DES BILANS CONSOLIDES : UNE STRUCTURE FINANCIERE SOLIDE	6
3.3 - BESOIN EN FONDS DE ROULEMENTS CONSOLIDES	7
3.4 - SYNTHESE DES TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	7
4 - FACTEURS DE RISQUES	8
4.1 - RISQUES LIES A L'ACTIVITE ET AUX CLIENTS	8
4.2 - RISQUES LIES AU PERSONNEL ET AUX DIRIGEANTS	8
4.3 - RISQUES LIES AUX OPERATIONS DE CROISSANCE EXTERNE	8
4.4 - RISQUE CONCURRENTIEL	8
4.5 - RISQUES JURIDIQUES ET LITIGES	9
4.6 - RISQUE LIE AU HORS BILAN	9
4.7 - POLITIQUE D'ASSURANCES	10
4.8 - AUTRES RISQUES	11
5 - INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	12
5.1 - HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	12
5.2 - INVESTISSEMENTS	13
6 - APERÇU DES ACTIVITÉS	14
6.1 - PRINCIPALES ACTIVITES	14
6.2 - PRINCIPAUX MARCHES	16
6.3 - POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL EN FRANCE ET EN EUROPE	17
7 - ORGANIGRAMME	18
7.1 - DESCRIPTION DU GROUPE	18
7.2 - LISTE DES FILIALES IMPORTANTES	19
8 - PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	20
8.1 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES EXISTANTES OU PLANIFIEES ET TOUTE CHARGE MAJEURE PESANT DESSUS	20
8.2 - QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION, FAITE PAR L'ÉMETTEUR, DE SES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20
9 - EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	21
9.1- SITUATION FINANCIERE – RAPPORT DE GESTION	21
9.2 - RESULTAT OPERATIONNEL	37
9.3 - REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	38
9.4 - RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE	40
10 - TRÉSORERIE ET CAPITAUX	50
10.1 - INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES	50
10.2 - SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE	50
10.3 - INFORMATION SUR LES CONDITIONS D'EMPRUNT ET LA STRUCTURE DE FINANCEMENT DU GROUPE	50
10.4 - INFORMATIONS CONCERNANT TOUTE RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT, DE MANIERE DIRECTE OU INDIRECTE, SUR LES OPERATIONS DU GROUPE	52
10.5 - INFORMATIONS CONCERNANT LES SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR REALISER LES INVESTISSEMENTS PREVUS	52
11 - RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	53
12 - INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	54
12.1 - PRINCIPALES TENDANCES AYANT AFFECTE LA PRODUCTION DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE	54

12.2 - ENGAGEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SENSIBLEMENT SUR LES PERSPECTIVES DU GROUPE	54
12.3 - PUBLICATIONS INTERVENUES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	54
13 - PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	59
14 - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	60
14.1 - ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	60
14.2 - CONFLIT D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	60
15 - RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	61
15.1 - MONTANT DE LA REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE ALLOUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	61
15.2 - MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSION, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES	61
16 - FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	62
16.1 - DATE D'EXPIRATION DES MANDATS ACTUELS	62
16.2 - CONTRAT DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION	62
16.3 - INFORMATIONS SUR LE COMITE D'AUDIT ET LE COMITE DES REMUNERATIONS	62
16.4 - CONFORMITE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE EN VIGUEUR	62
16.5 - RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET SUR LE CONTROLE INTERNE	62
16.6 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE	70
17 - SALARIÉS	71
17.1 - NOMBRE DE SALARIES	71
17.2 - PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	73
17.3 - ACCORDS PREVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL DU GROUPE	73
18 - PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	74
18.1 - REPARTITION DU CAPITAL	74
18.2 - EXISTENCE DE DROITS DE VOTE DIFFERENTS	74
18.3 - DETENTION OU CONTROLE DU GROUPE, DONT LA MISE EN ŒUVRE POURRAIT, A UNE DATE ULTERIEURE, ENTRAINER UN CHANGEMENT DE SON CONTROLE	75
18.4 - ACCORD CONNU DE L'EMETTEUR DONT LA MISE EN ŒUVRE POURRAIT, A UNE DATE ULTERIEURE, ENTRAINER UN CHANGEMENT DE SON CONTROLE	75
19 - OPÉRATION AVEC DES APPARENTÉS	76
20 - INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	77
20.1 - INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	77
20.2 - INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA	77
20.3 - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2014	77
20.4 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES 2014	108
20.5 - COMPTES SOCIAUX AKKA TECHNOLOGIES 2014	109
20.6 - POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	130
20.7 - PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	130
20.8 - CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE	130
21 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	131
21.1 - CAPITAL SOCIAL	131
21.2 - ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	135
22 - CONTRATS IMPORTANTS	140
23 - INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATION D'EXPERTS ET DÉCLARATION D'INTÉRÊTS	141
24 - DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	142
25 - INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2014	143

1 - PERSONNES RESPONSABLES

1.1 - Responsable du document de référence

Monsieur Maurice RICCI, Président et Directeur Général de la société AKKA Technologies.

1.2 - Déclaration du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Cette lettre ne contient pas d'observation.

Les informations financières historiques présentées dans ce document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant dans le chapitre 20 ci-après, qui ne contiennent ni observations ni réserves.

Maurice RICCI

Président et Directeur Général

2 - CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 - Commissaires aux comptes titulaires

ORFIS BAKER TILLY

149, boulevard de Stalingrad

69100 VILLEURBANNE

Représenté par Jean-Louis FLECHE,

Nommé par l'Assemblée Générale du 12 février 1999 pour une durée de 6 exercices. Ce mandat a été renouvelé, pour la même durée, par l'Assemblée Générale du 28 février 2005 puis par l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

DELOITTE & ASSOCIES

81, boulevard de Stalingrad

69100 VILLEURBANNE

Représenté par Xavier GRAZ,

Nommé par l'Assemblée Générale du 6 juillet 2000 pour une durée de 6 exercices. Ce mandat a été renouvelé, pour la même durée, par l'Assemblée Générale du 20 juin 2006, puis par l'Assemblée Générale du 5 Juin 2012, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

2.2 - Commissaires aux comptes suppléants

Olivier BRISAC

149, boulevard de Stalingrad

69100 VILLEURBANNE

Nommé par l'Assemblée Générale du 12 février 1999 pour une durée de 6 exercices. Ce mandat a été renouvelé, pour la même durée, par l'Assemblée Générale du 28 février 2005 puis par l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

BEAS

7-9, villa Houssay

92200 NEUILLY SUR SEINE

Nommé par l'Assemblée Générale du 6 juillet 2000 pour une durée de 6 exercices. Ce mandat a été renouvelé, pour la même durée, par l'Assemblée Générale du 20 juin 2006, puis par l'Assemblée Générale du 5 Juin 2012, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

3 - INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

3.1 - Données provenant des comptes de résultat consolidés : Taux de rentabilité conforme aux attentes

Montants en milliers d'euros	Consolidation 31 déc. 2014	Consolidation 31 déc. 2013	Proforma (1) 31 déc. 2012	Consolidation 31 déc. 2012
Chiffre d'affaires	885 611	878 825	924 985	827 286
Résultat opérationnel	43 274	49 655	63 665	60 623
% du chiffre d'affaires	4,9%	5,7%	6,9%	7,3%
Résultat avant impôt	33 598	40 036	56 796	54 187
Résultat net consolidé	27 181	30 072	43 243	41 349
Résultat net part du Groupe	24 562	31 051	41 588	40 381

(1) L'information financière proforma 2012 est destinée à présenter l'effet sur les comptes consolidés publiés de l'acquisition de la société MBtech. Les comptes consolidés intègrent MBtech sur 9 mois. Les comptes proforma intègrent MBtech sur 12 mois.

AKKA Technologies a procédé en 2011 et 2012 à deux acquisitions structurantes : AEROCONSEIL et MBtech. Ces deux acquisitions ont permis au Groupe de devenir un acteur incontournable en Allemagne, de changer de taille et de renforcer ses compétences à forte valeur ajoutée. AKKA Technologies bénéficie aujourd'hui d'un savoir-faire et d'un positionnement uniques, notamment caractérisés par la capacité de délivrer des contrats transnationaux et globaux.

Le Groupe a accompli une transformation structurante de MBtech depuis son acquisition en avril 2012. Cela a permis à sa filiale d'améliorer son niveau de compétence et sa compétitivité dans le cadre de son programme de transformation PACT 17. Ce travail s'est matérialisé par un retour à la croissance et une forte amélioration des marges de la BU allemande depuis le 2^e trimestre 2014.

3.2 - Données provenant des bilans consolidés : Une structure financière solide

ACTIF - Montants en milliers d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Goodwill	128 256	111 957	104 022
Autres actifs non courants	115 660	121 500	127 260
Actifs non courants	243 916	233 457	231 282
Créances courantes et stocks	326 162	291 742	309 741
Trésorerie et équivalents de trésorerie	220 079	113 403	70 931
Actifs courants	546 241	405 146	380 672
TOTAL ACTIF	790 157	638 602	611 953

PASSIF - Montants en milliers d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Capitaux propres - Part du Groupe	180 621	174 752	155 277
Intérêts des minoritaires	18 012	15 624	21 697
Passifs financiers (hors dette de sauvegarde)	243 607	115 409	89 772
Dette de sauvegarde actualisée	22 200	27 879	33 526
Autres passifs	325 718	304 940	311 683
TOTAL PASSIF	790 157	638 602	611 953

Le gearing du Groupe s'élève à 23,0% au 31 décembre 2014 (15,7% fin 2013), après l'achat d'un bloc d'actions propres et l'acquisition d'Auronik. AKKA affiche un bilan sain, qui, combiné avec sa trésorerie brute de 220 M€, va lui permettre de capitaliser sur son positionnement unique pour accélérer la diversification de ses activités internationales.

3.3 - Besoin en fonds de roulements consolidés

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Stocks	3 160	2 850	2 513
Clients et comptes rattachés	193 916	195 503	244 443
Autres créances	129 085	93 389	62 784
Autres actifs non courants	17 762	23 515	35 134
Fournisseurs	(73 834)	(58 846)	(65 273)
Dettes fiscales et sociales	(160 259)	(167 082)	(178 643)
Autres dettes (hors dettes sur immobilisations et earn-out)	(44 632)	(38 827)	(29 244)
Besoin en fonds de roulement (négatif = ressource de financement)	65 199	50 502	71 715

Le besoin en fonds de roulement s'élevé à 65,2 M€ au 31 décembre 2014, à un niveau homogène avec celui de 2012 et 2013.

3.4 - Synthèse des tableaux de flux de trésorerie consolidés

Tableau des flux de trésorerie - en milliers d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	35 432	64 513	(8 005)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(25 956)	(25 401)	(61 860)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	96 904	4 250	61 723
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères	295	(891)	(31)
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires de clôture	220 079	42 472	(8 173)

Le Groupe a généré une capacité d'autofinancement de 57,5 M€ en 2014 vs 63,6 M€ en 2013 et un flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles de 35,4 M€, ce qui lui permet de conforter à nouveau son bilan.

Parallèlement, la trésorerie brute a progressé de 113,4 M€ fin 2013 à 220,1 M€ au 31 décembre 2014. Cette progression est principalement imputable à l'émission d'un emprunt de type Schuldschein (placement privé de droit allemand) de 140 M€ en octobre 2014.

4 - FACTEURS DE RISQUES

La société a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, et elle considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés synthétiquement ci-dessous. Par ailleurs une présentation détaillée de ces risques lorsque cela est nécessaire figure dans le reste du document de référence comme indiqué dans le tableau de correspondance ci-dessous.

Risques	Paragraphe	Note
Risques liés à l'activité et aux clients	6.1.4 Répartition des donneurs d'ordre 9.1 Rapport de Gestion	Note 2.3.1
Risques liés au personnel et aux dirigeants	9.1 Rapport de Gestion	Note 2.3.2
Risques liés aux opérations de croissance externe	9.1 Rapport de Gestion 20.3.6 Annexes aux comptes consolidés	Note 2.3.3 Note 2.10 et 4.2
Risques juridiques	9.1 Rapport de Gestion	Note 2.3.4

4.1 - Risques liés à l'activité et aux clients

Les activités du Groupe AKKA Technologies sont réparties sur de nombreux clients implantés dans différents pays et dans les principaux domaines d'activité industrielle, limitant ainsi l'exposition du Groupe aux aléas d'une évolution conjoncturelle défavorable. En outre, la clientèle est constituée de Grands Groupes industriels et tertiaires français et étrangers qui, le plus souvent, travaillent avec AKKA Technologies à travers différents donneurs d'ordre.

4.2 - Risques liés au personnel et aux dirigeants

La relation avec les clients s'organise autour de plusieurs interlocuteurs afin de limiter les effets de départ ou d'absence d'un collaborateur ou d'un dirigeant.

Les principaux dirigeants du Groupe sont actionnaires de la société AKKA Technologies. Ils ont par ailleurs reçu des stock-options et des actions gratuites au travers de différents plans initiés dès 2004.

Le Groupe a également mis en place en 2005 un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) ouvert aux salariés présents dans les sociétés françaises adhérentes du Groupe depuis au moins 3 mois, ainsi qu'en 2006 un Fonds Commun de Placement AKKA Technologies ouvert dans des conditions attractives.

4.3 - Risques liés aux opérations de croissance externe

Les opérations de croissance externe sont envisagées lorsque celles-ci présentent un intérêt stratégique pour le Groupe en termes d'implantation géographique ou de complémentarité métier, dans le respect de la stratégie des équilibres qui guide la croissance du Groupe depuis son origine. La décision d'investissement est prise après avoir diligenté et analysé l'audit complet de la société cible (opérationnel, financier, fiscal, social, et des affaires).

4.4 - Risque concurrentiel

La présence du Groupe sur les principaux bassins d'activité européens et internationaux et son référencement auprès des donneurs d'ordre industriels majeurs placent le Groupe parmi les acteurs référents du secteur.

La majorité des grands clients a mis en place une politique de rationalisation de leur recours aux sociétés de Conseil en Technologies ce qui a entraîné la réduction du nombre de partenaires référencés au profit d'acteurs plus importants.

Ces clients organisent régulièrement des référencements (tous les 3 ans en moyenne). AKKA a confirmé en 2014 l'ensemble de ses référencements significatifs.

Il pourrait cependant arriver à l'avenir que le Groupe perde un référencement ce qui aurait un impact temporaire sur ses ventes, son taux d'activité et sa rentabilité.

L'organisation du Groupe AKKA Technologies lui confère cependant une réactivité et une souplesse élevée qui lui permettent de s'adapter très rapidement aux évolutions de ses marchés et des demandes de ses clients.

La dispersion géographique et sectorielle des ventes du Groupe et la segmentation de son offre atténuent également ce risque.

La maîtrise des différentes étapes des projets, de la R&D jusqu'à leur industrialisation, son organisation autour de ses centres d'expertise, et son savoir-faire unique dans les projets clés en main constituent également des atouts concurrentiels indéniables qui expliquent sa résilience passée.

4.5 -Risques juridiques et litiges

Note 4.5.1 - Risques juridiques

La Direction Générale de chaque région, avec le support de son Directeur Financier et de la Direction Juridique Groupe, s'assure du respect par l'entreprise des lois et règlements en vigueur.

Tout contentieux fait l'objet d'une information immédiate à la Direction Générale du Groupe et est traité par la Direction Juridique du Groupe.

En matière de contrats commerciaux, la société a mis en place depuis 2007 une Direction Générale Grands Comptes qui coordonne l'analyse commerciale et juridique des projets.

A ce jour et à la connaissance du Groupe, il n'existe pas de litige non provisionné pouvant avoir une incidence significative pour l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe.

Note 4.5.2 - Risques litiges

Il n'existe sur la période des douze derniers mois, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe ait connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir eu, ou ait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société AKKA Technologies et/ou du Groupe AKKA Technologies.

La procédure de sauvegarde de la société AKKA I&S ouverte par jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 13 novembre 2006 est signalée ici uniquement dans la mesure où elle se poursuit, et que la huitième annuité du plan sera assurée conformément aux termes du jugement du 4 septembre 2007 ayant arrêté le plan de sauvegarde. La huitième annuité s'élève à 8 042 K€ et sera versée au mois de septembre 2015.

Les provisions pour litiges et risques sont notamment composées de provisions pour litiges sociaux (17 295) K€ et litiges commerciaux (4 691) K€ portant principalement sur des faits antérieurs aux acquisitions d'AEROCONSEIL et de MBtech. Les provisions pour litiges sont détaillées en note 4.12 de l'annexe consolidée.

4.6 - Risque lié au hors bilan

Les principaux engagements du Groupe AKKA Technologies sont les suivants :

Montants en milliers d'euros	2014	2013	2012
Caution de garantie sur marchés	-	-	-
Créances cédées non échues (1)	109 841	96 369	72 945
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles (2)	2 578	16 760	93 339
Avals, cautions et garanties donnés	43 953	2 175	-
Autres engagements donnés (3)	6 000	-	-
Montant total des engagements donnés	162 372	115 304	166 284
Instruments de couverture de devises	-	-	-
Engagements reçus lors des opérations de croissance externe	53 800	55 800	55 800
Montant total des engagements reçus	53 800	55 800	55 800

(1) Créances cédées non échues : créances clients cédées dans le cadre de contrats d'affacturage.

(2) Nantissements, hypothèques et sûretés réelles : garantie corporate AKKA Technologies.

(3) Garantie solidaire des engagements de paiement souscrits au titre de l'acquisition d'Auronik.

Les compléments de prix dus par le Groupe dans le cadre d'opérations de croissance externe ne constituent pas des éléments hors-bilan, ces derniers étant enregistrés en dette au passif du bilan pour 6 803 K€.

Le Groupe ne détient pas d'autres engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur.

L'échéance des engagements donnés se répartit de la manière suivante :

Montants en milliers d'euros	Total	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Caution de garantie sur marchés	-	-	-	-
Créances cédées non échues	109 841	109 841	-	-
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	2 578	207	2 371	-
Avals, cautions et garanties donnés	43 953	1 453	10 625	31 875
Autres engagements donnés	6 000	6 000	-	-
Montant total des engagements donnés	162 372	117 501	12 996	31 875

Obligations contractuelles : les dettes à long terme et les obligations en matière de location financement sont données par échéances dans les comptes consolidés du (cf. paragraphe 20.3 note 4.13).

Les contrats de location simple représentent en 2014 une charge de 3,7% du chiffre d'affaires (32 528 K€) et sont constitués à plus de 55% de baux commerciaux dont la valeur n'est pas unitairement significative.

4.7 - Politique d'assurances

Les principales garanties souscrites au sein du Groupe sont les suivantes :

- Responsabilité Civile Exploitation, Professionnelle, Après Livraison,
- Responsabilité Civile Aéronautique et produits spatiaux,
- Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux,
- Multirisques Dommages,
- Assistance Rapatriement,
- Flotte automobile,
- Protection Sociale.

Par ailleurs, chaque entité du Groupe souscrit les garanties d'assurance exigées par la législation locale de son pays d'implantation (Responsabilité Civile Faute inexcusable, Employer's Liability, Workers Compensation, ...) et adaptées à ses propres risques (Perte d'exploitation, Responsabilité Civile auto-mission, ...).

La direction juridique d'AKKA Technologies assure la négociation annuelle des contrats et le suivi de la politique d'assurances concernant les risques de nature à engager la responsabilité civile de la société, de ses filiales, et de ses dirigeants.

Les garanties en Responsabilité Civile sont souscrites par AKKA Technologies pour le compte de l'ensemble de ses filiales dans le cadre de programmes d'assurance internationaux. Les filiales du Groupe bénéficient, en fonction des obligations légales locales, d'une garantie au « premier euro », le cas échéant, d'une garantie en « différence de conditions et de limites » des polices locales, intégrées ou non, auxdits programmes d'assurance.

La société MBtech est intégrée dans la politique d'assurance du Groupe tout en conservant des garanties adaptées à ses spécificités.

Le tableau récapitulatif ci-après mentionne les principales polices d'assurances souscrites, à savoir :

Police d'assurance	Assuré(s)	Franchise	Montant de garantie
Responsabilité civile Exploitation	AKKA Technologies et l'ensemble de ses filiales	100 000 €	25 000 000 € par sinistre
Responsabilité civile Professionnelle / Après Livraison			25 000 000 € par année et par sinistre
Responsabilité civile Produits Aéronautiques	AKKA Technologies et l'ensemble de ses filiales		25 000 000 € par sinistre et par année
Responsabilité civile Produits spatiaux	AEROCONSEIL	Néant	80 000 000 € par sinistre et par année
Responsabilité civile des mandataires sociaux	Dirigeants du Groupe AKKA Technologies	Néant	25 000 000 €

4.8 - Autres risques

Les autres risques figurant dans le tableau ci-dessous sont traités dans une autre partie du document de référence et sont considérés comme moins matériels :

Risques	Paragraphe	Note
Risques environnementaux	9.1 Rapport de Gestion	Note 2.3.8
Risques de taux	20.3.6 Annexes aux comptes consolidés	Note 4.13.1
Risques de liquidité	20.3.6 Annexes aux comptes consolidés	Note 4.13.2
Risques de change	20.3.6 Annexes aux comptes consolidés	Note 4.13.3
Risques sur actions	20.3.6 Annexes aux comptes consolidés	Note 4.13.4

5 - INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1 - Histoire et évolution de la société

5.1.1 - Dénomination sociale et nom commercial de l'émetteur

L'émetteur a pour dénomination sociale « AKKA Technologies » et pour nom commercial « AKKA ».

5.1.2 - Lieu et numéro de l'enregistrement de l'émetteur

La société « AKKA Technologies » est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 422 950 865 RCS Paris.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la nomenclature d'activités française étant révisée par l'INSEE, le code NAF de la société est identifié sous le numéro 6420Z.

5.1.3 - Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

La société, constituée le 7 mars 1999, a été immatriculée le 20 mai 1999. La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 - Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire

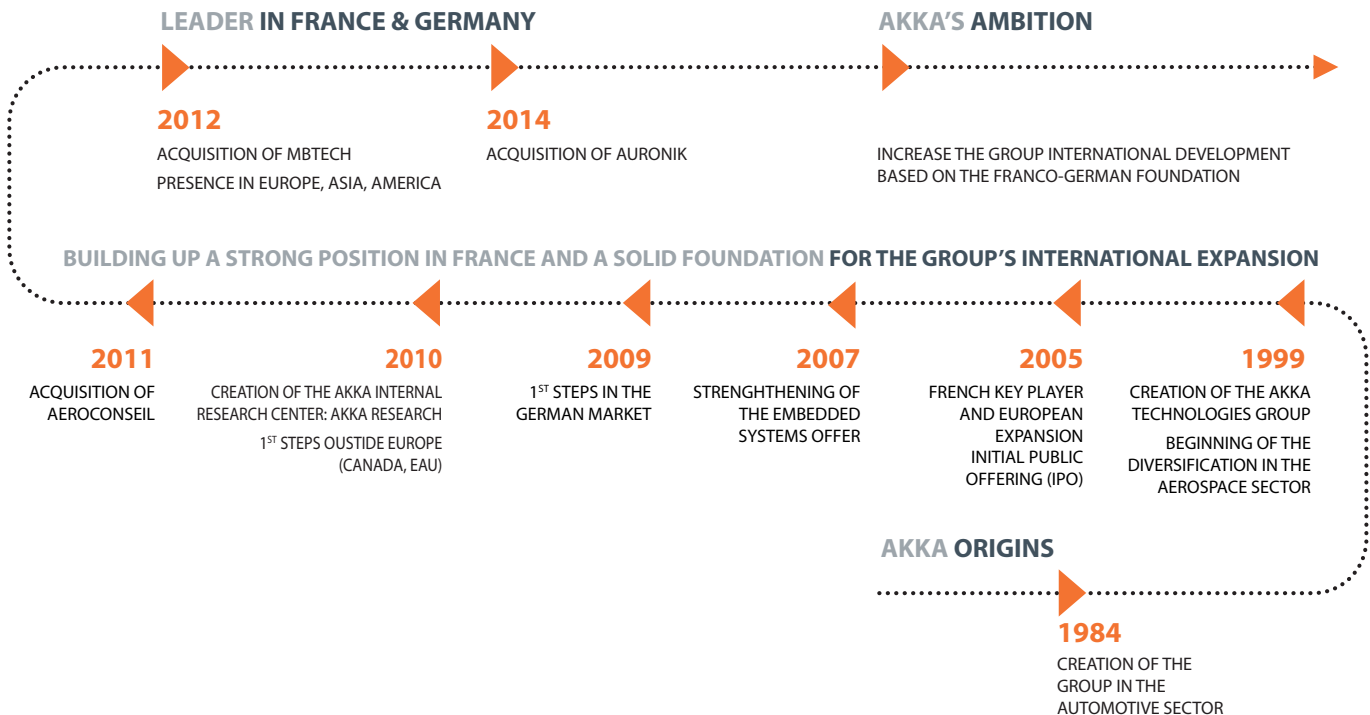
AKKA Technologies, Société Européenne à Conseil d'Administration de droit français, est régie par les dispositions du Livre II du Code de Commerce et ses statuts.

L'immatriculation de la société en Société Européenne a été réalisée le 16 avril 2015.

Le siège social est situé à Paris (75008) au 9/11, rue Montalivet depuis le 1^{er} avril 2007. Le numéro de téléphone dudit siège est le 01 56 69 26 59.

5.1.5 - Evènements importants dans le développement des activités de l'émetteur

Le Groupe est passé en 30 ans d'une société française d'Ingénierie automobile à leader européen du Conseil en Technologies présent sur tous les secteurs d'activité. Près de 11 000 ingénieurs, répartis en Europe, Amérique et Asie, sont les garants d'une solide expertise, de solutions projets durables et d'une ambition au service de nos clients.



5.2 - Investissements

5.2.1 - Principaux investissements réalisés au cours des trois dernières années

Acquisitions des 3 dernières années	Éléments acquis	Date d'intégration en consolidation	Répartition géographique de l'activité lors de l'acquisition
MBtech Group	65% des titres	Avril 2012	Allemagne / Hongrie / Turquie / Rép. Tchèque / Chine / USA
Auronik	100% des titres	Décembre 2014	Allemagne

Le prix total des acquisitions initiées de 2012 à 2014 s'élève à 65 094 K€ et les compléments de prix correspondant restant à verser se chiffrent à 6 803 K€, dont l'échéance se situe entre 2015 et 2016.

5.2.2 - Principaux investissements en cours et à venir

Le Groupe AKKA Technologies réalisant des prestations de services intellectuelles, ses activités ne nécessitent donc pas d'investissement lourd en matériel.

Suite au succès de l'intégration de MBtech, AKKA Technologies a repris sa stratégie de conquête qui vise à accélérer le déploiement de sa stratégie de diversification via des acquisitions ciblées dans le cadre de son plan stratégique 2018.

Le Groupe pourrait donc réaliser ces prochaines années des acquisitions du type de celles d'Auronik ou d'EPSCO (annoncées respectivement fin 2014 et début 2015), en fonction des opportunités qui se présenteront, et de leur intérêt stratégique.

6 - APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1 - Principales activités

6.1.1 - Mission et positionnement

Le Groupe a vu le jour le 1^{er} avril 1984 avec pour objectif d'apporter flexibilité, réactivité et qualité de service à notre premier client, le Groupe Renault. Guidé par la volonté de l'innovation au service de ses clients, le Groupe s'est très vite développé avec pour objectif d'associer un esprit entrepreneurial à une stratégie constante et visionnaire basée sur quatre équilibres : les clients, les zones géographiques, les secteurs d'activité et le financier. L'objectif était de mailler dans un premier temps le territoire français avant de se développer en Allemagne afin d'être référencé par nos clients industriels dans les deux premiers bassins industriels d'Europe, puis de poursuivre notre essor en Europe et à l'international.

Grâce à son offre multi-expertises et au savoir-faire de ses équipes pluridisciplinaires, l'intégralité du cycle de vie d'un produit est maîtrisée pour apporter la réponse technologique la plus adaptée aux besoins des clients. La croissance déjà rapide, s'est accélérée depuis notre introduction en Bourse en 2005. Notre chiffre d'affaires a ainsi été multiplié par 13 depuis 2003 pour atteindre 885,6 M€ en 2014. Cette progression a été réalisée en combinant croissance organique et acquisitions majeures, notamment, Coframi en 2007, AEROCONSEIL en 2011 et la filiale de DAIMLER, MBtech, en Allemagne en 2012. Notre développement a toujours été autofinancé et rentable.

AKKA Technologies a doublé de taille depuis 2011. En 2012, le Groupe est devenu un Groupe international avec des offres globales, un socle européen unique et est en ordre de marche pour accélérer son développement mondial. Depuis 2013, sa mutation se poursuit en déployant son plan de transformation.

Ainsi, notre résultat opérationnel d'activité a été multiplié par 17 depuis 2003, pour atteindre 55 M€ en 2014. Fort de près de 11 000 collaborateurs et d'une implantation dans une vingtaine de pays, le Groupe est devenu le leader européen du Conseil en Technologies dans le segment de la mobilité (82% de nos ventes en 2014).

6.1.2 - Atouts concurrentiels

Principal atout concurrentiel, le positionnement global d'AKKA Technologies lui permet d'intervenir sur l'intégralité du cycle de vie d'un projet, pour assurer proximité, flexibilité et engagement auprès de ses clients.

Autre différenciation récente, les intégrations de MBtech, ex-filiale du Groupe DAIMLER, et d'AEROCONSEIL, renforcent l'offre du Groupe et le positionnent comme leader de l'Ingénierie automobile et aéronautique, avec un axe franco-allemand unique.

Enfin, le Groupe dispose avec AKKA Research d'un centre de recherche propre, entièrement dédié à l'innovation et à l'anticipation des technologies du futur. Il assure au Groupe une longueur d'avance en termes d'innovation, réelle valeur ajoutée pour les projets de ses clients et les missions de ses ingénieurs, en France comme à l'international. Devenu transnational, AKKA Research conjugue compétence et savoir. L'un des premiers résultats est la Link&Go, véritable plateforme technologique du Groupe.

6.1.3 - Une offre adaptée à l'évolution du marché

Une offre Globale

AKKA Technologies est un Groupe International qui accompagne les grands acteurs industriels et tertiaires sur l'ensemble de leurs processus d'innovation et du cycle de vie de leurs produits, de l'étude à la mise en production. Les centres d'excellence d'AKKA Technologies travaillent dans toute l'Europe sur des workpackages internationaux et offrent une expertise unique dans des métiers clé : Ingénierie Systèmes, Ingénierie Produit, Ingénierie Process, Ingénierie du Support, Systèmes Embarqués et Electronique, Systèmes d'Information et Consulting. Sa capacité à conduire de grands projets transnationaux, véritables enjeux stratégiques pour ses clients, positionne AKKA Technologies comme un leader incontournable de l'Ingénierie du Conseil en Technologies.

INGÉNIERIE SYSTÈMES

Nos équipes assurent la réalisation de systèmes complexes, depuis l'analyse des besoins, les spécifications fonctionnelles et de conception jusqu'à leur intégration. Tout au long du développement du système, nos ingénieurs appliquent les concepts les plus novateurs, pour apporter une solution économique et performante aux besoins de nos clients tout en satisfaisant l'ensemble des parties prenantes.

INGÉNIERIE MÉCANIQUE

Intervenant en phase de conception et de développement d'un produit, nos équipes garantissent un accompagnement à forte valeur ajoutée dans les domaines suivants : études, calcul, simulations, matériaux, essais, qualité. Nous bénéficions d'un retour d'expérience à l'international, par exemple au travers de l'accompagnement de constructeurs automobiles européens en Russie sur des projets de design conception plastique.

INGÉNIERIE PROCESS

Nos consultants interviennent en phase d'industrialisation post-ingénierie mécanique, et en phase dite de "travaux neufs" : construction partielle ou totale d'ateliers ou d'usines et des moyens de production associés. Nos équipes couvrent chaque étape d'un projet d'investissement, de la conception à la mise en service, en passant par la supervision de la construction d'installations industrielles, les essais jusqu'au démantèlement.

INGÉNIERIE DU SUPPORT

Nous proposons une approche globale de services documentaires : création de documentation technique, gestion des données techniques, assistance aux méthodes de validation, définition et validation de liasse électrique mais aussi structuration, transformation, visualisation et diffusion de documentation via des outils de gestion documentaire. Nos équipes réalisent également des études en sûreté de fonctionnement et en soutien logistique intégré.

Un de nos projets consiste à faire évoluer la configuration d'un avion (étude, analyse, gestion de configurations, réalisation des illustrations, rédaction du document, certification) après sa livraison aux compagnies aériennes.

LOGICIELS EMBARQUÉS ET ÉLECTRONIQUES

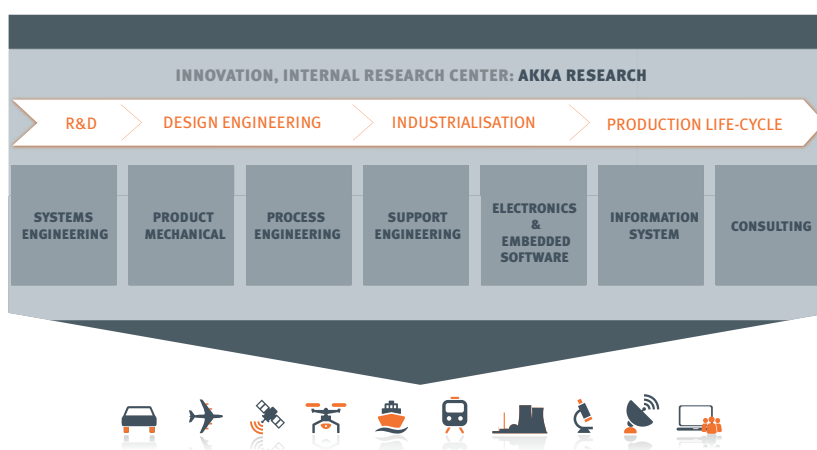
De la conception à l'intégration et la mise en œuvre de solutions technologiques, les équipes interviennent dès la phase amont, afin de valider la faisabilité d'une solution à l'aide de modélisations et de simulations poussées. Elles accompagnent les clients du Groupe dans le développement de systèmes embarqués et électroniques, d'applicatifs de traitement de données scientifiques et de bancs de test. L'expertise d'AKKA dans les systèmes embarqués lui permet également d'intervenir dans la « vie-série » des produits pour des activités de maintenance, d'évolution et de réingénierie.

SYSTÈMES D'INFORMATION

Nos consultants interviennent dans la création de schémas directeurs de nouveaux systèmes d'information, de communication entre systèmes hétérogènes complexes ou encore d'intégration de nouvelles architectures. Les équipes possèdent des compétences en infogérance et gestion quotidienne des applications logicielles, technologies web ou « n-tiers », informatique décisionnelle, gestion de la relation clients, progiciels de gestion.

CONSULTING

Avec ses équipes d'experts en organisation, Casciopé, filiale spécialisée dans le consulting, accompagne les clients sur trois domaines principaux : le conseil en pilotage de grands projets, les projets d'externalisation et le management de la performance. Elle a récemment permis à un industriel automobile d'accélérer le délai de mise sur le marché de ses produits et a réalisé le ré-engineering du processus de Recherche et d'Ingénierie pour la conception et la production de ses composants manufacturés.



6.1.4 - La répartition des donneurs d'ordres d'AKKA Technologies

Le Groupe AKKA Technologies accompagne les grands donneurs d'ordre industriels dans le Monde. Au quotidien, les interlocuteurs du Groupe sont les départements Recherche et Développement, les directions des programmes et les directions techniques.

Les prestations d'AKKA Technologies sont régies par des accords-cadres, conclus avec les donneurs d'ordre industriels, qui définissent les grandes lignes d'intervention du Groupe AKKA Technologies, et qui réfèrent le Groupe parmi les prestataires officiellement sélectionnés. Chaque projet donne ensuite lieu à une commande établissant les règles d'exercice de la prestation.

Les activités du Groupe AKKA Technologies sont réparties sur de nombreux clients implantés dans différents pays et dans les principaux domaines d'activité industrielle, limitant ainsi l'exposition du Groupe aux aléas d'une évolution conjoncturelle défavorable.

En outre, la clientèle est constituée de Grands Groupes industriels et tertiaires français et étrangers qui, le plus souvent, travaillent avec AKKA Technologies à travers différents donneurs d'ordre.

En 2014, le premier client du Groupe, DAIMLER, représente 28,6% du chiffre d'affaires comme en 2013 (28,4% en 2012). En 2014, les 10 premiers clients du Groupe représentent 67,8% du chiffre d'affaires consolidé (68,1% en 2013 et 69,6% en 2012).

6.1.5 - Un ancrage fort à l'international

Le développement du maillage régional, européen puis international fait partie intégrante de la stratégie du Groupe en termes d'équilibre géographique. Sa présence dans une vingtaine de pays lui permet d'être proche de ses clients et de les accompagner dans la réalisation de leurs projets globaux.

Par l'acquisition de MBtech, AKKA Technologies acquiert une nouvelle dimension avec une présence majeure sur deux des principaux pays industriels européens que sont l'Allemagne et la France, lui permettant de devenir Leader en Aéronautique et Automobile, et de pouvoir rayonner à travers le monde.



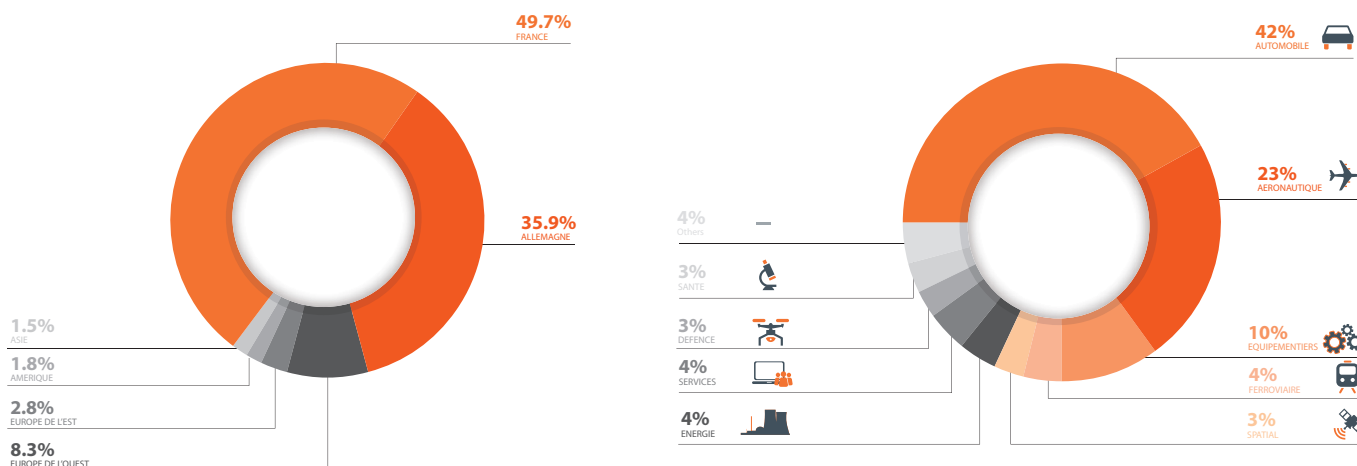
6.1.6 - Certifications et habilitations

Cf Note 4.3 du paragraphe 16.5 ci-après.

6.2 - Principaux marchés

6.2.1 - Les secteurs d'intervention d'AKKA Technologies

Un positionnement Global



Le Groupe AKKA réalise plus de 80% de son chiffre d'affaires dans le secteur de la mobilité (aéronautique, aérospatial, automobile, équipementiers et ferroviaire). Avec les intégrations successives d'AEROCONSEIL et de MBtech, AKKA Technologies est devenu le leader européen en Ingénierie Aéronautique et Automobile, avec un axe franco-allemand et un potentiel de développement à l'international uniques.

L'analyse par secteur géographique est présentée dans la note 3.1 des comptes consolidés en 20.3.6.

6.2.2 - Stratégie

Depuis sa création en 1999, AKKA Technologies s'est développé avec une triple ambition : être force de proposition pour apporter des solutions innovantes, cultiver la passion technologique qui nous anime et être à l'écoute de nos clients pour comprendre leurs problématiques.

Le Groupe poursuit un développement équilibré, avec une croissance offensive, à la fois organique et externe, en déployant sa stratégie à l'international – notamment en Allemagne et garantit sa pérennité en demeurant plus que jamais au cœur des enjeux technologiques de demain.

► **L'équilibre de l'offre** bâtie autour de deux grands métiers que sont l'Ingénierie et l'Informatique et Systèmes, permet au Groupe d'être présent de façon forte sur l'ensemble du cycle de vie des produits avec une intervention sur chacune des étapes depuis la conception, jusqu'à la vie série.

► **L'équilibre sectoriel** permet de ne pas être dépendants d'un seul secteur d'activité et de bénéficier des cycles industriels. Il assure également aux collaborateurs la possibilité d'intervenir dans des secteurs diversifiés.

► **L'équilibre de taille** vise à avoir la taille critique aussi bien chez les clients que dans une région ou un pays.

► **L'équilibre géographique** : un des facteurs clés de succès est la proximité avec les clients. L'équilibre géographique en France permet une couverture nationale cohérente avec la taille des bassins industriels et favorise une indépendance par rapport aux retournements économiques. C'est ce qui a conduit AKKA à se développer en Allemagne, bassin industriel majeur, pour se positionner comme un véritable maillon industriel, partenaire des enjeux de compétitivité et de productivité de ses clients. Le Groupe poursuit son développement et déploie sa stratégie en France, en Allemagne et à l'international (hors Allemagne), en étant au cœur des enjeux technologiques de demain pour répondre aux besoins de ses clients.



6.3 - Positionnement concurrentiel en France et en Europe

AKKA Technologies est le leader européen en Ingénierie Aéronautique et Automobile, avec une capacité unique à délivrer des grands contrats transnationaux autour de ses 18 centres d'expertise franco-allemands. Cela répond à la demande croissante des clients pour des solutions globales. Le Groupe couvre l'ensemble des phases du cycle de développement des produits, de l'amont à l'aval, avec un savoir-faire reconnu dans les solutions clef en main à forte valeur ajoutée.

Outre sa présence incontournable en France et en Allemagne où il est l'un des leaders, AKKA Technologies est présent dans 20 pays à l'international, où il a connu une croissance rapide et rentable ses dernières années.

Le marché du Conseil en Technologies est dominé par les acteurs européens. La typologie des concurrents du Groupe varie en fonction des pays, des secteurs d'activité et de la nature des projets réalisés.

En France, les principaux concurrents du Groupe peuvent être classés en 4 catégories distinctes :

- les sociétés de Conseil en Technologies généralistes, comme Altran, Alten, Assystem, EGIS et Segula,
- certaines SSII (Atos, Veritas,...) présentes dans l'informatique scientifique, technique et industrielle,
- les sociétés d'intérim (Ajilon filiale Adecco,...) qui tentent de se développer dans le marché de l'Assistance Technique,
- une multitude de petites sociétés spécialisées jouant sur la proximité et la réactivité mais poussées au regroupement par les industriels.

Le marché allemand est caractérisé par un potentiel plus important. Il est organisé par Land, et avec un environnement concurrentiel constitué de sociétés souvent mono-secteur, peu développées à l'international et non cotées. Parmi les entreprises spécialisées en Conseil en Technologies, les principaux concurrents d'AKKA sont : Altran, Alten, Assystem, AVL, Bertrandt, Edag, FEV, IAV, MVI ...

Sur les grands contrats transnationaux et globaux, le Groupe rencontre des acteurs différents de ses concurrents français et allemands habituels. Il y est généralement confronté à des grands Groupes d'Ingénierie (Magna Steir...).

Le tableau suivant regroupe les principaux concurrents du Groupe.

Source = communication des sociétés, AKKA

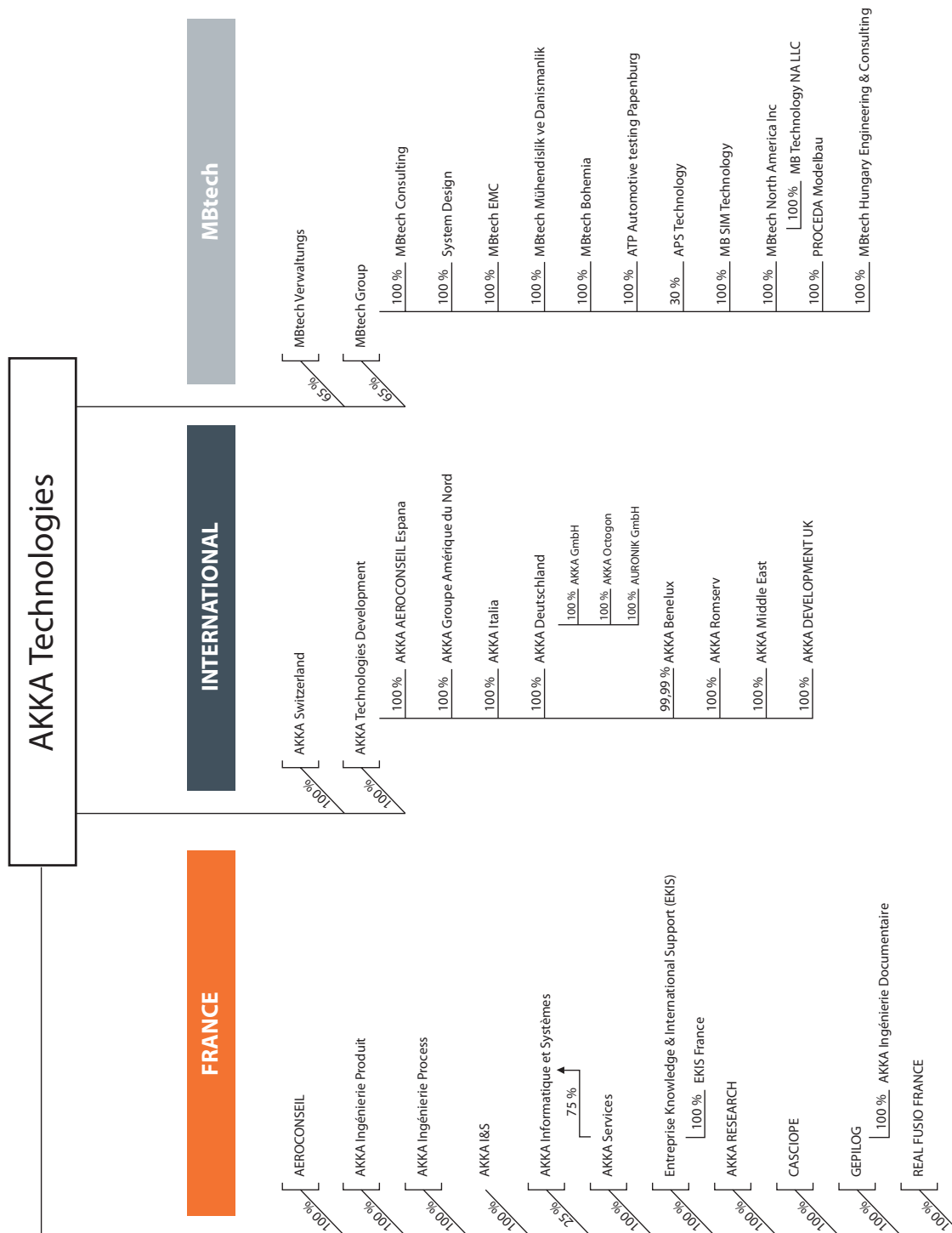
Principales sociétés cotées	Pays	Chiffre d'affaires 2014 (en M€)	Effectifs 2014
ALTRAN	France	1 756,3	22 709
ALTEN	France	1 373,2	18 400
AVL (1)	Autriche	1 050,0	6 650
AKKA TECHNOLOGIES	France	885,6	10 605
BERTRANDT (2)	Allemagne	870,6	11 561
ASSYSTEM	France	866,6	10 782
EDAG	Allemagne	675,0	7 900
HCL (1) (2)	Inde	667,8	16 200
IAV (1)	Allemagne	595,0	5 700
FERCHAU	Allemagne	480,0	6 100
AUSY	France	340,9	4 100
SII (2)	France	294,2	4 433
SEMCON	Suède	270,6	3 001
RICARDO	UK	166,0	2 057
SOGCLAIR	France	114,4	1 377

(1) Chiffres 2013
(2) Exercice décalé

7 - ORGANIGRAMME

7.1 - Description du Groupe

7.1.1 - Organigramme juridique des principales sociétés au 31 décembre 2014



L'activité des différentes sociétés du Groupe AKKA est décrite au paragraphe 9.1.1 (note 1.2) ci-dessous.

A fin 2014, 20 filiales et participations du Groupe ne sont pas consolidées en raison de l'impact peu significatif qu'aurait eu leur chiffre d'affaires et leur marge sur l'activité et les résultats du Groupe AKKA Technologies.

Si le Groupe avait consolidé l'intégralité de ses filiales en 2014, l'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat aurait été inférieur à 1%.

7.1.2 Organisation du Groupe

AKKA Technologies s'appuie sur une gouvernance, fondée sur trois organes de gestion clés : le Conseil d'Administration, le Comité Exécutif et les directions opérationnelles de ses trois Business Units ont été créées: France, Allemagne et International (hors Allemagne).

7.1.3 - Structure de direction

Devenue nécessaire suite à la croissance significative enregistrée ces dernières années, la Direction du Groupe AKKA Technologies s'appuie sur un « Group Executive Committee » situé à Bruxelles et répond à une plus forte efficacité opérationnelle par zone géographique. Chaque Business Unit est dotée de l'ensemble des moyens supports et dispose d'une autonomie managériale porteuse de croissance et de synergies intra-groupe.

Les trois organes de direction clés du Groupe sont les suivants :

- Le « Supervisory Board » (Conseil d'Administration) est chargé de la supervision de la gestion de l'entreprise. Il conseille le « Group Executive Committee » dans le cours de ses activités, et effectue les fonctions déléguées au comité des rémunérations ainsi qu'au comité d'audit,
- Le « Group Executive Committee » dont la mission est de résoudre et de décider des options stratégiques du Groupe. Composé de l'équipe de direction historique avec Maurice RICCI comme Président, il définit et coordonne les actions et interventions au niveau du Groupe,
- L' « Operational Executive Committee » dont la mission est de définir les stratégies pour l'avenir du Groupe et d'accroître les performances commerciales du Groupe. Composé des membres du « Group Executive Committee » et des CEO/CFO des trois Business Units, il façonne l'organisation globale du Groupe afin de devenir « best in class ».

7.1.4 - Présentation résumée des membres du Group Executive Committee

Maurice RICCI - 54 ans - CHAIRMAN OF THE BOARD & GROUP CEO

Après une première expérience chez RENAULT AUTOMATION, Maurice RICCI crée la société HYSYS en 1984 qui propose aux industriels une assistance en industrialisation et productive, puis des prestations de conseils afin d'améliorer leur productivité industrielle. D'autres structures verront le jour par la suite afin de compléter l'offre d'HYSYS. Anticipant l'évolution des marchés, il met en place, en 1999, une stratégie de Groupe rassemblant les activités des différentes structures, afin de proposer aux industriels de tous secteurs une offre globale sur l'ensemble du cycle R&D, Produit/Process.

Jean-Franck RICCI - 46 ans - GROUP CEO SALES & DEVELOPMENT

Jean-Franck RICCI a intégré la société HYSYS en 1988 comme Directeur Technique, puis Directeur Général d'AKKA Ingénierie Produit, puis au sein d'AKKA Development il a été en charge du développement international du Groupe. Il est aujourd'hui Directeur Général du Développement Grands Comptes.

Nicolas VALTILLE - 49 ans - GROUP CFO

Nicolas VALTILLE a débuté sa carrière comme contrôleur financier Europe au sein d'un grand Groupe, il a travaillé en environnement en forte croissance, en organisation multi-sites et a procédé à de nombreuses acquisitions en France et en Europe. Il a rejoint le Groupe AKKA Technologies en 2001.

7.2 - Liste des filiales importantes

Se référer à la note 1.5 des comptes consolidés (paragraphe 20.3) décrivant le périmètre de consolidation du Groupe.

8 - PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1 - Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées et toute charge majeure pesant dessus

Le Groupe AKKA Technologies détient en propre des biens immobiliers à Saint-Victoret (Bouches-du-Rhône), Colomiers (Haute-Garonne) et Pilsen (République Tchèque).

Les autres bureaux hébergeant les agences et filiales du Groupe AKKA Technologies sont loués à des tiers sans lien avec les dirigeants du Groupe, à l'exception du siège administratif de Lyon Vaise, de bureaux pris en location à Marignane, d'un bail en l'état futur d'achèvement pris à Toulouse dont la livraison est prévue pour le printemps 2016 ainsi que d'un bail en l'état futur d'achèvement pris à Sindelfingen-Böblingen le 26 mars 2014.

Le taux d'utilisation des immobilisations corporelles est de 100%.

L'activité historique ne nécessite pas d'équipement lourd. L'arrivée de MBtech a renforcé le poids des immobilisations au sein du Groupe notamment pour les activités de testing. En dehors des biens immobiliers, la majeure partie des immobilisations corporelles est constituée de matériel informatique.

Le siège social d'AKKA Technologies est occupé au titre d'un bail commercial conclu avec la Caisse d'Assurance Vieillesse des Pharmaciens (C.A.V.P.).

8.2 - Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles

Compte tenu de son activité de prestataire de services, le Groupe n'est pas directement confronté à des contraintes environnementales.

9 - EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1 - Situation financière – Rapport de Gestion

9.1.1 - Présentation des comptes consolidés du Groupe au cours de l'exercice

Note 1 - Activité du Groupe

Note 1.1 - Activité Globale du Groupe

Les résultats 2014 sont conformes aux objectifs du Groupe et s'inscrivent dans le cadre de son plan stratégique 2018. L'année 2014 a été marquée par la « forte recovery » des activités allemandes. L'accélération de leur croissance a permis aux activités internationales (y compris en Allemagne) de dépasser le seuil des 50% des ventes du Groupe pour la première fois depuis sa création. Le bilan sain du Groupe et sa trésorerie brute confortable vont lui permettre de capitaliser sur son positionnement unique pour accélérer la diversification de ses activités internationales.

Le Groupe AKKA Technologies a enregistré en 2014 un chiffre d'affaires de 885,6 M€. Après un premier trimestre en repli de 2,8%, impacté par des décalages de contrats en début d'année, le Groupe a réalisé une croissance de 0,9% à périmètre et taux de change constants, dont (2,3)% pour la BU française, +2,2% pour la BU allemande et +10,1% pour ses activités internationales.

Note 1.2 - Activité des sociétés du Groupe

Note 1.2.1 - Prises de participations au cours de l'exercice

Acquisition du Groupe Auronik le 2 décembre 2014, société allemande de Conseil en Technologies spécialisée dans le segment de l'automobile, principalement dans l'infotainment et la navigation, les systèmes d'aide à la conduite, la connectivité, les services en ligne et applications et l'eMobility.

Note 1.2.2 - Activité des filiales et participations

Notre société holding détient directement et indirectement 66 filiales et participations tant en France qu'à l'étranger.

Le Groupe est structuré autour de trois secteurs opérationnels : la France, l'Allemagne et l'International (hors Allemagne).

1.2.2.1 - Les activités réalisées en France

Le chiffre d'affaires des activités françaises ressort à 440,5 M€, contre 450,9 M€ en 2013. Dans un environnement morose, l'activité a pâti du décalage d'un grand projet avec un client russe. Elle a également été impactée par l'accélération du reprofilage de ses activités dans le cadre du plan de transformation PACT 17 qui vise à profiler le Groupe pour les grands contrats internationaux. La transformation réalisée est bien engagée. Elle commence à porter ses fruits. Le repli des ventes de la France a été maîtrisé au 4ème trimestre (à (3,9)%). Surtout, elle se traduit par la reprise des recrutements en net en décembre et par l'amélioration significative de la rentabilité opérationnelle des activités françaises à 6,8% au second semestre contre 2,7% au premier semestre 2014. La marge opérationnelle d'activité (MOA) ressort à 4,7% sur l'ensemble de l'année contre 7,1% en 2013.

1.2.2.2 - Les activités réalisées en Allemagne

L'Allemagne a bénéficié de l'amélioration de la compétitivité et des performances de MBtech obtenue par le plan de transformation PACT 17. Les activités de Power train et de Design enregistrent une forte dynamique. Leur croissance est cependant bridée par la capacité de recrutement. Au total, et après un premier trimestre en décroissance, les activités allemandes ont confirmé leur retournement en 2014. Leur chiffre d'affaires a progressé de 2,2% à 318,2 M€ sur l'ensemble de l'année. Leur taux d'activité a progressé parallèlement. Il s'élève à 86,5% au T4 et à 84,5% pour l'ensemble de l'année. Ces progressions ont positivement impactées les marges de la BU dont la marge opérationnelle d'activité est passé de 4,8% en 2013 à 6,8% en 2014, dont 9,6% au second semestre.

1.2.2.3 - Les activités Internationales (hors Allemagne)

Les activités internationales continuent d'enregistrer des performances de premier plan. Leur chiffre d'affaires a progressé de 10,1% en organique à 126,9 M€, grâce notamment à des croissances supérieures à 10%. Parmi les nombreux pays en forte croissance, le Moyen-Orient profite du positionnement unique du Groupe dans les modifications et certifications d'avions. La Chine bénéficie de son savoir-faire dans les grands projets transnationaux. L'Espagne, l'Italie et la Tchéquie recueillent les fruits du travail de diversification de ces dernières années. Cette forte croissance s'accompagne de marges élevées. La plupart des pays affichent des marges de premier plan, supérieures à 10%, en dépit de la poursuite des investissements réalisés pour leur croissance future. Au total, les activités internationales ont dégagé une marge opérationnelle d'activité de 13,3% en 2014 (vs 12,8% en 2013).

Note 1.3 - Activité en matière de recherche et développement

Les frais de recherche et développement engagés en 2014 se sont élevés à 48 133 K€ et sont enregistrés en charges de l'exercice.

Note 1.4 - Evolution et perspectives d'avenir du Groupe

Les performances opérationnelles de l'année 2014 sont conformes au plan stratégique moyen terme du Groupe.

Suite au succès de la première phase de l'intégration de MBtech, le Groupe en a lancé la seconde étape qui vise à accélérer la diversification de ses activités en Allemagne et à l'international.

La seconde phase du plan de transformation PACT 17, qui vise à terminer le reprofilage du Groupe en vue de la production de grands contrats globaux transnationaux, a été accélérée fin 2014, ce qui constituera un relais de croissance supplémentaire progressif pour l'ensemble du Groupe.

Les tendances constatées fin 2014 devraient se poursuivre en 2015 : amélioration des performances opérationnelles de la France (hausse des marges au S2, stabilisation des effectifs puis des ventes), bonne orientation des ventes et des marges des activités allemandes et internationales, ce qui permet au Groupe d'anticiper une croissance organique de ses ventes en 2015, conjuguée à une nouvelle amélioration de ses marges, dans le cadre de son plan stratégique 2018.

A moyen terme, le retour à la croissance organique en Allemagne, la forte remontée des marges au S2 2014 en Allemagne comme en France, la dynamique de la BU International (hors Allemagne), la récente acquisition d'Auronik en Allemagne, et la constitution d'une joint-venture avec BAIC en Chine marquent les premiers succès du plan stratégique 2018. Le Groupe s'en trouve conforté dans ses objectifs à moyen terme.

- CA : 1,2 Md€,
- Résultat opérationnel d'activité de 100 M€,
- Marge opérationnelle courante comprise entre 8 et 10%,
- Maîtrise des équilibres financiers.

Note 1.5 - Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Création d'une coentreprise avec BAIC

Le 12 mars 2015, le Groupe AKKA a conclu, par l'intermédiaire de sa filiale MBtech Group, un accord relatif à la création d'une coentreprise (« Joint-Venture ») avec le 5^{ème} constructeur chinois BAIC. Cette première coentreprise de R&D entre un constructeur automobile et une société d'ingénierie se verra notamment confier par BAIC les travaux d'ingénierie relatifs au développement de plusieurs nouveaux véhicules. AKKA est présent sur le marché chinois depuis 2006 et y emploie plus de 100 salariés. L'excellente réputation du Groupe AKKA Technologies en tant que société d'ingénierie internationale et son expertise reconnue dans le secteur de l'automobile en Allemagne nous ont permis de gagner la confiance de BAIC. La signature de cet accord confirme la perception du savoir-faire du Groupe autour de ses 18 centres d'expertise européens. Elle montre également notre capacité à accompagner nos clients à l'international dans le cadre de grands contrats transnationaux.

Opérations de croissance externe

Suite au succès de l'intégration de MBtech et de l'émission d'un emprunt de type Schuldschein de 140 M€, AKKA Technologies a repris, fin 2014, le chemin de la croissance externe afin d'accélérer le déploiement de sa stratégie de diversification à l'international.

Après le rachat d'Auronik fin 2014, qui marque la première étape de cette diversification en Allemagne, le Groupe a également réalisé début avril 2015, l'acquisition de la société italienne EPSCO.

Cette société est essentiellement présente en Italie dans les process. Elle a enregistré un chiffre d'affaires de 18 M€ en 2014 avec des marges de premier plan. Cette croissance externe permet d'accélérer la diversification de l'activité du Groupe AKKA Technologies en Italie et d'atteindre la taille critique sur ce marché. L'activité en Italie sera de 35 M€ pour 420 collaborateurs.

Note 2 - Résultats du Groupe

En préambule, nous vous rappelons ci-après les sociétés filiales consolidées sur l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Sociétés	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation (1)	Pays d'installation de la société
AKKA TECHNOLOGIES SE	-	-	SC	France
AEROCONSEIL PACIFIC SAS	100%	100%	IG	Polynésie Française
AEROCONSEIL SAS	100%	100%	IG	France
AKKA DEVELOPEMENT UK (ex-AEROCONSEIL UK LTD)	100%	100%	IG	Grande Bretagne
AKKA AEROCONSEIL ESPANA SL	100%	100%	IG	Espagne
AKKA BENELUX SA	100%	100%	IG	Belgique
AKKA DEUTSCHLAND GmbH	100%	100%	IG	Allemagne
AKKA DEVELOPMENT SARL	100%	100%	IG	Luxembourg
VELOCITY 368 Ltd (ex-AKKA DEVELOPMENT UK Ltd)	100%	100%	IG	Grande Bretagne
AKKA GMBH	100%	100%	IG	Allemagne
AKKA GROUPE AMERIQUE DU NORD INC	100%	100%	IG	Canada
AKKA I&S SAS	100%	100%	IG	France
AKKA INFORMATIQUE ET SYSTEMES SAS	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE DOCUMENTAIRE SAS	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE PROCESS SAS	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE PRODUIT SAS	100%	100%	IG	France
AKKA ITALIA SRL	100%	100%	IG	Italie
AKKA MANAGER SARL	100%	100%	IG	France
AKKA MIDDLE EAST JLT	100%	100%	IG	Dubai
AKKA OCTOGON GmbH	100%	100%	IG	Allemagne
AKKA ROMSERV SRL	100%	100%	IG	Roumanie
AKKA SERVICES SAS	100%	100%	IG	France
AKKA SWITZERLAND SA	100%	100%	IG	Suisse
APS-TECHNOLOGY GmbH ANTRIEBSPRUFFELD STUTTGART	30%	19,5%	MEE	Allemagne
ATP AUTOMOTIVE TESTING PAPANBURG GmbH	100%	65%	IG	Allemagne
AURONIK GmbH	100%	100%	IG	Allemagne
AURONIK Services GmbH	100%	100%	IG	Allemagne
CASCIOPE SAS	100%	100%	IG	France
AKKA RESEARCH SAS (ex-CRDTA SAS)	100%	100%	IG	France
EKIS FRANCE SAS	100%	100%	IG	France
EKIS SAS	100%	100%	IG	France
ERDIMAT SAS	99,97%	99,97%	IG	France
GEPILOG SAS	100%	100%	IG	France
MB SIM TECHNOLOGY Co. Ltd.	100%	65%	IG	Chine
MBTECH BOHEMIA s.r.o.	100%	65%	IG	République Tchèque
MBTECH CONSULTING GmbH	100%	65%	IG	Allemagne
MBTECH EMC GmbH	100%	65%	IG	Allemagne
MBTECH GROUP GmbH & Co. KGaA	65%	65%	IG	Allemagne
MBTECH HUNGARY Mérnöki és Tanácsadó Kft	100%	65%	IG	Hongrie
MBTECH MUHENDISLIK VE DANISMANLIK Limited Sirketi	100%	65%	IG	Turquie
MBTECH NORTH AMERICA Inc.	100%	65%	IG	USA
MBTECH VERWALTUNGS - GmbH	65%	65%	IG	Allemagne
MB-TECHNOLOGY NA LLC.	100%	65%	IG	USA
PROCEDA MODELBAU GmbH	100%	65%	IG	Allemagne
REAL FUSIO SAS	100%	100%	IG	France
SYSTEM DESIGN GmbH	100%	65%	IG	Allemagne

(1) SC = société consolidante ; IG = intégration globale ; MEE = mise en équivalence.

Note 2.1 - Examen des comptes et résultats

Nous vous présentons dans le tableau ci-après une synthèse des principaux indicateurs du compte de résultat consolidé selon les normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014.

Compte de résultat Montants en milliers d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Chiffre d'affaires	885 611	878 825
Résultat opérationnel d'activité	55 057	57 881
Résultat opérationnel courant	55 012	57 881
Résultat opérationnel	43 274	49 655
Résultat avant impôt	33 598	40 036
Résultat net consolidé	27 181	30 072
Résultat net part du Groupe	24 562	31 051
Résultat global consolidé	25 697	27 564
Résultat global part du Groupe	23 308	29 220

Nous vous exposons une synthèse de notre bilan consolidé selon les normes IFRS, exprimé en milliers d'euros :

ACTIF - Montants en milliers d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Goodwill	128 256	111 957
Autres actifs non courants	115 660	121 500
Actifs non courants	243 916	233 457
Créances courantes et stocks	326 162	291 742
Trésorerie et équivalents de trésorerie	220 079	113 403
Actifs détenus en vue de la vente	-	-
Actifs courants	546 241	405 146
TOTAL ACTIF	790 157	638 603

PASSIF - Montants en milliers d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Capitaux propres - Part du Groupe	180 621	174 752
Intérêts des minoritaires	18 012	15 624
Passifs non courants	273 050	157 817
Passifs financiers courants	12 525	14 910
Dettes courantes et provisions à court terme	305 950	275 500
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	-	-
TOTAL PASSIF	790 157	638 603

Note 2.2 - Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière du Groupe

Note 2.2.1 - Chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2014, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe AKKA Technologies augmente de 0,9%.

Chiffre d'affaires consolidé par origine géographique :

	% France	% Allemagne	% International (hors Allemagne)
Exercice 2014	49,8%	35,9%	14,3%
Exercice 2013	51,3%	35,4%	13,3%

Les activités internationales (hors Allemagne) ont poursuivi leur croissance à un rythme soutenu (+8,9%).

Note 2.2.2 - Résultat opérationnel d'activité

Le résultat opérationnel d'activité s'élève désormais à 55 057 K€.

En pourcentage du chiffre d'affaires, le résultat opérationnel d'activité représente 6,2% en 2014 contre 6,6% en 2013.

Note 2.2.3 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est de 43 274 K€ et la charge liée aux actions gratuites et aux stock-options est de 45 K€ en 2014 (néant en 2013).

Note 2.2.4 - Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est stable à 1,0% du chiffre d'affaires (contre 0,9% en 2013).

Note 2.2.5 - Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les sociétés s'élève à 6 416 K€ pour 2014, soit un taux égal à 19,1% (vs 24,9% en 2013) du résultat avant impôt. Cette charge d'impôt inclut 5 754 K€ de charge de CVAE.

En dehors de cette explication, le taux d'impôt, nettement inférieur au taux d'impôt sur les sociétés en vigueur en France, s'explique par la prise en compte de subventions non fiscalisées dans les comptes de l'exercice 2014 et par le poids des entités internationales assujetties à un taux d'impôt inférieur à celui des entités françaises.

Note 2.2.6 - Résultat net consolidé

Le résultat net consolidé part du Groupe atteint 24,6 M€ en 2014 (contre 31,1 M€ en 2013) et représente 1,51 € par action contre 1,87 € en 2013.

Note 2.2.7 - Résultat global

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE en milliers d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
RESULTAT NET CONSOLIDE	27 181	30 072
Gains et perte actuariels sur engagement de retraite	(2 829)	(219)
Effet de l'impôt relatif aux éléments non recyclables	878	92
Eléments non recyclables au compte de résultat	(1 951)	(127)
Gains et perte sur instruments financiers de couverture	367	(741)
Variation des écarts de conversion	92	(1 744)
Effet de l'impôt relatif aux éléments recyclables	5	103
Eléments recyclables au compte de résultat	464	(2 382)
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	(1 487)	(2 509)
RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	25 697	27 564
Participations ne donnant pas le contrôle	2 389	(1 656)
Part du Groupe	23 308	29 220

Note 2.2.8 - Goodwill

Le goodwill, constitué des écarts d'acquisition et des fonds de commerce, s'élève à 128 256 K€ au 31 décembre 2014 contre 111 957 K€ lors de l'exercice précédent. L'augmentation de ce poste est principalement liée à l'acquisition d'Auronik.

Note 2.2.9 - Variation de la trésorerie

Tableau des flux de trésorerie - en milliers d'euros		31 déc. 2014
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires d'ouverture		113 403
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles		35 432
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(25 956)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		96 904
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères		295
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires de clôture		220 079

Le 30 octobre 2014, le Groupe a poursuivi la structuration de son financement à moyen terme en plaçant un emprunt de type *Schuldscheindarlehen* (placement de droit allemand). Ce financement à maturité 5-7 ans de 140 millions d'euros comprend une part variable entièrement couverte par un contrat de SWAP et une part fixe. Il permet à AKKA :

- de pérenniser ses projets de croissance,
- de diversifier et d'optimiser ses sources de financement entre établissements bancaires et investisseurs institutionnels,
- d'allonger la maturité moyenne de sa dette,
- d'accroître la flexibilité financière du Groupe pour poursuivre sereinement sa stratégie de croissance.

Le 19 décembre 2014, Le Groupe a signé la renégociation de son financement bancaire court terme de type revolving en place depuis le 12 avril 2012. Le nouveau contrat a été souscrit par AKKA Technologies auprès d'un pool bancaire pour une valeur de 100 M€ et une durée de 5 ans.

Note 2.2.10 - Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2014 à 198 633 K€ contre 190 376 K€ au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 4,3%. Au 31 décembre 2014, les capitaux propres représentent 25,1% du total du bilan.

Les principales variations des capitaux propres sont les suivantes :

- le bénéfice net consolidé de l'exercice 2014 pour 27 181 K€ ;
- la variation des autres éléments du résultat global pour (1 487) K€ ;
- l'achat d'un bloc d'actions propres pour (8 645) K€ ;
- les dividendes versés aux actionnaires en 2014, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 pour (8 949) K€.

Note 2.2.11 - Endettement

Ratios calculés sur la base des données consolidées	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Endettement financier net / Capitaux propres	23,0%	15,7%
Endettement financier net / Chiffre d'affaires	5,2%	3,4%
Coût de l'endettement financier net / Chiffre d'affaires	1,0%	0,9%

Le gearing est de 23,0% au 31 décembre 2014 contre 15,7% l'année précédente. La dette nette du Groupe est faible à 45 728 k€ contre 29 885 k€ l'année précédente. Elle a notamment été impactée par l'achat d'un bloc d'actions propres et par l'acquisition d'Auronik.

La qualité du bilan du Groupe et sa trésorerie brute vont lui permettre de capitaliser sur son positionnement unique pour accélérer la diversification de ses activités internationales.

Note 2.2.12 - Couverture de taux

- Le Groupe a signé plusieurs opérations de couverture de taux concernant les emprunts liés à l'acquisition de MBtech et ce pour remplir les engagements envers ses partenaires bancaires :
 - Une couverture de taux signée le 2 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,715% sur 3 ans pour un montant de 20 M€ ;
 - Une couverture de taux signée le 23 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,734% sur 3 ans pour un montant de 20 M€ ;
 - Une couverture de taux signée le 23 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,70% sur 3 ans pour un montant de 14 M€.

Ces instruments de couverture répondent à la définition du cash flow hedge et arriveront à échéance en 2015. La variation de leur juste valeur a été enregistrée pour 129 K€ en autres éléments du résultat global au 31 décembre 2014.

- Le Groupe a signé le 30 octobre 2014 une couverture de taux sur le Shuldscheindarlehen afin d'anticiper la hausse des taux d'intérêt de l'Euribor 6 mois. L'instrument financier dérivé détenu au 31 décembre 2014 est un contrat de SWAP dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - SWAP à taux fixe de 0.465% sur la part d'emprunt à maturité 5 ans (échéance 30 octobre 2019) pour un montant de 67,0 M€ ;
 - SWAP à taux fixe de 0.710% sur la part d'emprunt à maturité 7 ans (échéance 30 octobre 2021) pour un montant de 13,5 M€.

Cet instrument de couverture répond à la définition du cash flow hedge. Sa juste valeur a été enregistrée pour (640) K€ en autres éléments du résultat global au 31 décembre 2014.

Note 2.3 - Description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté

Les facteurs de risques ci-après sont présentés selon le principe de matérialité, conformément à la recommandation de l'AMF. Les risques présentés dans les paragraphes 2.3.6 à 2.3.10 sont considérés comme moins matériels.

Note 2.3.1 - Risques liés à l'activité et aux clients

Les activités du Groupe AKKA Technologies sont réparties sur de nombreux clients implantés dans différents pays et dans les principaux domaines d'activité industrielle, limitant ainsi l'exposition du Groupe aux aléas d'une évolution conjoncturelle défavorable.

En outre, la clientèle est constituée de Grands Groupes industriels et tertiaires français et étrangers qui, le plus souvent, travaillent avec AKKA Technologies à travers différents donneurs d'ordre.

En 2014, le premier client du Groupe, DAIMLER, représente 28,6% du chiffre d'affaires (28,7% en 2013). En 2014, les 10 premiers clients du Groupe représentent 67,8% du chiffre d'affaires consolidé (68,1% en 2013 et 69,6% en 2012).

Note 2.3.2 - Risques liés au personnel et aux dirigeants

La relation avec les clients s'organise autour de plusieurs interlocuteurs afin de limiter les effets de départ ou d'absence d'un collaborateur ou d'un dirigeant.

Les principaux dirigeants du Groupe sont actionnaires de la société AKKA Technologies. Ils ont par ailleurs reçu des stock-options et des actions gratuites au travers de différents plans initiés dès 2004.

Le Groupe a également mis en place en 2005 un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) ouvert aux salariés présents dans les sociétés françaises adhérentes du Groupe depuis au moins 3 mois, ainsi qu'en 2006 un Fonds Commun de Placement AKKA Technologies ouvert dans des conditions attractives.

Enfin, la culture forte du Groupe permet de conforter la fidélité de l'effectif. Le turn-over atteint 14,9% en 2014 (11,9% en 2013).

Note 2.3.3 - Risques liés aux opérations de croissance externe

Les opérations de croissance externe sont envisagées lorsque celles-ci présentent un intérêt stratégique pour le Groupe en termes d'implantation géographique ou de complémentarité métier. La décision d'investissement est prise après avoir diligenté et analysé l'audit complet de la société cible (opérationnel, financier, fiscal, social, et des affaires).

La mise en œuvre de cette stratégie dépend, de la capacité de la Société à identifier des cibles attractives, à réaliser ces acquisitions à des conditions satisfaisantes, à les intégrer dans ses opérations et à aboutir à un développement commercial harmonieux, dans le respect de la stratégie des équilibres qui guide la croissance du Groupe depuis son origine.

AKKA Technologies peut avoir à financer ces acquisitions en empruntant ou en recourant à des produits financiers, ce qui pourrait lui faire prendre des risques financiers et lui imposer certaines restrictions ou avoir un impact dilutif pour ses actionnaires.

Par ailleurs, l'acquisition de sociétés, tout comme la conclusion d'autres transactions d'importance, fait généralement peser des coûts complémentaires liés à ces opérations.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

Note 2.3.4 - Risques juridiques

La Direction Générale de chaque région, avec le support de son Directeur Financier et de la Direction Juridique Groupe, s'assure du respect par l'entreprise des lois et règlements en vigueur.

Tout contentieux fait l'objet d'une information immédiate à la Direction Générale du Groupe.

La majorité des situations litigieuses avérées ou potentielles est traitée par la Direction Générale et la Direction Administrative et Financière de la société concernée, avec le support de la Direction Juridique, dans les domaines commercial, administratif et celui des assurances.

La Direction Juridique peut avoir recours à des conseils externes en matière contentieuse ou précontentieuse.

En matière de contrats commerciaux, la société a mis en place depuis 2007 une Direction Générale Grands Comptes qui coordonne l'analyse commerciale et juridique des projets. Ainsi, les contrats clients, en particulier ceux engageant plus d'une société du Groupe ou assortis d'une obligation de résultat, sont centralisés par la holding.

A ce jour et à la connaissance du Groupe, il n'existe pas de litige non provisionné pouvant avoir une incidence significative pour l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe.

Cf. paragraphe 9 des Comptes consolidés au 31 décembre 2014.

Note 2.3.5 - Risque concurrentiel

La présence du Groupe sur les principaux bassins d'activité européens et internationaux et son référencement auprès des donneurs d'ordre industriels majeurs placent le Groupe parmi les acteurs référents du secteur.

La majorité des grands clients a mis en place une politique de rationalisation de leur recours aux sociétés de Conseil en Technologies ce qui a entraîné la réduction du nombre de partenaires référencés au profit d'acteurs plus importants.

Ces acteurs organisent régulièrement des référencements (tous les 3 ans en moyenne). AKKA a confirmé en 2014 l'ensemble de ses référencements significatifs.

Il pourrait cependant arriver à l'avenir que le Groupe perde un référencement ce qui aurait un impact temporaire sur ses ventes, son taux d'activité et sa rentabilité.

L'organisation du Groupe AKKA Technologies lui confère cependant une réactivité et une souplesse élevée qui lui permettent de s'adapter très rapidement aux évolutions de ses marchés et des demandes de ses clients.

La dispersion géographique et sectorielle des ventes du Groupe et la segmentation de son offre atténuent également ce risque.

La maîtrise des différentes étapes des projets, de la R&D jusqu'à leur industrialisation, son organisation autour de ses centres d'expertise, et son savoir-faire unique dans les projets clés en main constituent également des atouts concurrentiels indéniables qui expliquent sa résilience passée.

Note 2.3.6 - Risque de change

Cf. paragraphe 4.13.3 des Comptes consolidés au 31 décembre 2014.

Note 2.3.7 - Risque sur actions

Cf. paragraphe 4.13.4 des Comptes consolidés au 31 décembre 2014.

Note 2.3.8 - Risques environnementaux

Compte tenu de notre métier, l'activité des sociétés du Groupe n'a pas d'implication en matière d'environnement (cf. note 7).

Note 2.3.9 - Risque de taux

Cf. paragraphe 4.13.1 des Comptes consolidés au 31 décembre 2014.

Note 2.3.10 - Risque de liquidité

Cf. paragraphe 4.13.2 des Comptes consolidés au 31 décembre 2014.

Note 2.4 - Informations sociales

Effectif moyen des sociétés consolidées :

	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Cadres	7 687	7 822
Non cadres	2 928	2 961
TOTAL	10 615	10 784

L'effectif fin de période au 31 décembre 2014 est de 10 605 collaborateurs (10 785 au 31 décembre 2013).

9.1.2 - Présentation des Comptes Sociaux de la Société au cours de l'exercice

Note 1 - Activité de la Société**Note 1.1 - Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice**

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2014, la société a poursuivi son rôle de holding animatrice pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Nous vous présentons dans le tableau ci-après une synthèse des principaux indicateurs du compte de résultat pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013.

Compte de Résultat Montants en milliers d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Chiffre d'affaires net	18 659	17 368
Résultat d'exploitation	231	714
Résultat financier	16 353	13 472
Résultat exceptionnel	(82)	(14)
Impôts sur les bénéfices	1 158	2 391
Bénéfice ou perte	17 660	16 563

Nous vous exposons une synthèse de notre bilan, exprimé en milliers d'euros :

Bilan Actif en milliers d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	347	428
Immobilisations financières nettes	134 583	136 061
Actif immobilisé	134 930	136 489
Créances nettes	204 058	169 081
Trésorerie et équivalents de trésorerie	154 929	39 550
Actif circulant	358 987	208 631
Comptes de régularisations	3 222	2 198
TOTAL ACTIF	497 139	347 318

Bilan Passif en milliers d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Capitaux propres	82 327	73 461
Provisions pour risques et charges	265	202
Dettes financières	406 293	266 271
Dettes d'exploitation	7 281	6 411
Dettes diverses	973	973
TOTAL PASSIF	497 139	347 318

Note 1.2 - Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2015 sont les suivants :

- poursuivre son activité de service et son rôle d'animation auprès de ses filiales ;
- construire une organisation capable de répondre aux besoins d'un Groupe d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires consolidé ;
- organiser et réaliser le plan de transformation PACT 17 qui se décompose de la manière suivante :
 - Perf 30/1000 : reprofilage de l'offre et adaptation des coûts de structure ;
 - Ontrack : formation et recrutement ;
 - Optimize 30 : Réduction du poids des achats, amélioration des synergies de production et offshoring.

- renforcer sa gouvernance et donner une autonomie opérationnelle au tandem CEO/ CFO de chacun des secteurs tout en respectant les valeurs familiales du Groupe ;
- effectuer une veille technologique afin de saisir les éventuelles opportunités de croissance externe qui permettront d'accélérer les développements futurs du Groupe.

Note 1.3 - Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

AKKA Technologies a été transformée en Société Européenne en date du 16 avril 2015.

Note 1.4 - Information sur les délais de paiement

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, comme suit :

Tableau du solde des dettes fournisseurs au 31 déc. 2014 et au 31 déc. 2013 par dates d'échéance (en K€)

Fournisseurs Hors Groupe	- 30 Jours		Entre 30 et 60 jours		+ 60 Jours		TOTAL TTC	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Dettes à échoir	637	470	13	41	-	19	650	530
Dettes échues	115	105	(11)	12	(434)	188	(330)	305
Montants Total TTC	752	575	2	52	(434)	207	320	835

Fournisseurs Groupe	- 30 Jours		Entre 30 et 60 jours		+ 60 Jours		TOTAL TTC	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Dettes à échoir	2 320	1 494	-	36	-	-	2 320	1 530
Dettes échues	64	264	133	184	1 175	888	1 372	1 336
Montants Total TTC	2 384	1 758	133	220	1 175	888	3 692	2 866

Note 2 - Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2014.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de Commerce s'élevait au 31 décembre 2014 à 1,3%.

Nous vous rappelons qu'il a été mis en place pour les salariés du Groupe un FCPE dénommé AKKA ACTIONNARIAT et que ce FCPE a souscrit, en mars 2006 à une augmentation de capital qui lui a été réservée pour un montant de 27 901,08 euros.

Note 3 - Autocontrôle

Au 31 décembre 2014, notre Société possédait 491 016 actions en propres, soit 2,9% du capital social :

	31 déc. 2013	Acquisitions	Diminutions	Impact variation du capital (1)	31 déc. 2014
Actions propres détenues directement par AKKA Technologies	86 058	354 312	-	44 038	484 407
Actions propres détenues par l'intermédiaire du programme de rachat d'action	12 155	501 012	(508 043)	1 485	6 609
Nombre total d'actions propres	98 213	855 324	(508 043)	45 523	491 016

(1) Impact de l'attribution d'une action pour 10 actions détenues

Note 4 - Options de souscription d'actions

Nous vous informons qu'aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée au cours de l'exercice 2014.

Note 5 - Résultats - Affectation**Note 5.1 - Examen des comptes et résultats**

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Pour les comptes sociaux, les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Pour les comptes consolidés, le Groupe a fait évoluer ses règles et méthodes comptables conformément aux modifications du référentiel IFRS.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent vous est transmis à titre comparatif.

Note 5.2 - Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 17 659 576 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	17 659 576,00 euros
A la réserve légale	300 000,00 euros
Au poste de réserve spéciale relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants	18 920,00 euros
Solde	17 340 656,00 euros
A titre de dividendes aux actionnaires	8 942 469,00 euros
Soit un montant de dividende égal à, par action	0,50 euros

L'enveloppe de dividendes tient compte à la fois de l'attribution d'une action nouvelle pour 10 actions détenues à intervenir d'ici la date du détachement du dividende ainsi que du nombre d'actions auto-détenues au 31 mars 2015. Un ajustement de cette enveloppe interviendra en cas de variation du nombre d'actions auto-détenues entre le 31 mars 2015 et la date du détachement du dividende.

Le solde 8 398 187,00 euros

En totalité au compte «autres réserves» qui s'élève ainsi 40 121 610 euros.

Il est précisé que :

La somme distribuée serait, le cas échéant, éligible à la réfaction de 40% définie par l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France.

Le paiement des dividendes serait effectué dans les 45 jours suivant l'Assemblée Générale du 9 juin 2015.

Ce dividende serait versé à toutes les actions existantes au jour de l'Assemblée ainsi qu'aux actions nouvelles qui résulteraient de l'attribution gratuite d'une action pour dix détenues en cas de décision favorable de l'Assemblée Générale Mixte dans la mesure où ces actions seraient créées avant le détachement du dividende, à l'exception des actions auto-détenues. Toutefois, si lors de la mise en paiement, la société avait acquis de nouvelles actions propres, la somme correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions serait affectée au compte « autres réserves ».

Conformément aux nouvelles dispositions du Code Général des Impôts, il est pris acte que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Pour l'exercice clos le 31/12/2011, le dividende net par titre était égal à 0,64 euro par action (soit 0,48 € après prise en compte des mouvements intervenus sur le capital). La totalité de la somme distribuée, soit la somme de 8 563 065,60 euros était, le cas échéant, éligible à la réfaction de 40% définie par l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France.

Pour l'exercice clos le 31/12/2012, le dividende net par titre était égal à 0,64 euro par action (soit 0,53 € après prise en compte des mouvements intervenus sur le capital). La totalité de la somme distribuée, soit la somme de 9 673 828 euros était, le cas échéant, éligible à la réfaction de 40% définie par l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France.

Pour l'exercice clos le 31/12/2013, le dividende net par titre était égal à 0,55 euro par action (soit 0,50 euro après prise en compte des mouvements intervenus sur le capital). La totalité de la somme distribuée, soit la somme de 8 945 532 euros était, le cas échéant, éligible à la réfaction de 40% définie par l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France.

Note 5.3 - Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 18 622 € et qui ont donné lieu à une imposition de 6 207 €.

Note 5.4 - Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Note 6 - Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code du Commerce

Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

- Conclusion d'une garantie autonome

- Date d'autorisation : Conseil d'Administration du 25 février 2014
- Personnes concernées : Monsieur Maurice RICCI, Monsieur Jean-Franck RICCI, Monsieur Nicolas VALTILLE

Garantie de l'exécution des engagements de MBtech Group GmbH & Co KGaA envers la société RALOSA GmbH & Co KG au titre d'un bail en l'état futur d'achèvement pour la location d'un immeuble situé sur l'ancien terrain d'aviation des communes Böblingen/Sindelfingen (Allemagne). Le bail est d'une durée de 20 ans à compter de la première occupation des locaux prévue le 1^{er} octobre 2015. La garantie autonome s'élève à 42 500 000 euros.

La garantie n'a pas été exercée au cours de l'exercice 2014.

- Conclusion d'un bail en l'état futur d'achèvement

- Date d'autorisation : Conseil d'Administration du 17 juin 2014
- Personnes concernées : Monsieur Maurice RICCI, Monsieur Jean-Franck RICCI

Contrat de bail en l'état futur d'achèvement conclu entre les sociétés AKKA Services et AKKA Technologies (co-preneurs) d'une part, et la société ANDROMEDE VALLEY SCI (bailleur) d'autre part pour la location d'un immeuble situé à Blagnac (31700). Le bail est d'une durée ferme de onze ans et onze mois à compter de la première occupation des locaux prévue le 31 mars 2016. Le loyer annuel est de 2 318 787 euros.

Aucune charge n'a été constatée sur l'exercice 2014.

Conventions conclues au cours des exercices précédents et poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

- Conclusion d'un contrat de location

- Date d'autorisation : Conseil d'Administration du 25 janvier 2012
- Personnes concernées : Monsieur Maurice RICCI
- Date de ratification par l'Assemblée : 11 juin 2013
- Date d'autorisation de la fin par anticipation : Conseil d'Administration du 25 février 2014

Contrat conclu entre AKKA Technologies et la SCI STANDING COURCELLES à pour la location d'un appartement meublé de 198 m² à Paris à usage de logement de fonction pour les cadres dirigeants du Groupe séjournant à Paris. Cette location a été consentie pour une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2012 moyennant un loyer mensuel de 16 666 euros révisable chaque année.

Le Conseil d'Administration du 25 février 2014 a autorisé la fin de cette convention par anticipation avec effet au 28 février 2014.

La charge de loyer sur l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'est élevée à un montant de 33 333 euros hors taxes.

- Conclusion d'une convention de prestations de services

- Date d'autorisation : Conseil d'Administration du 30 août 2012
- Personnes concernées : Monsieur Maurice RICCI
- Date de ratification par l'Assemblée : 11 juin 2013

Contrat conclu à compter du 15 septembre 2012 entre AKKA Technologies et la société BMC Management and investment pour la réalisation de prestations de services correspondant à des missions commerciales, stratégiques, administratives et relationnelles dans le cadre du déploiement du Groupe en contrepartie du versement d'une redevance annuelle de 642 000 euros, complétée le cas échéant par la facturation de services supplémentaires selon le temps passé.

Le montant de prestations de services facturées au titre de ce contrat sur l'exercice 2014 est de 642 000 euros hors taxes.

- Convention de prestations correspondant aux fonctions de Direction Financière, des Ressources Humaines, de Secrétariat Général conclue avec la société DUBAIA9 SAS.
 - Date d'autorisation : Conseil d'Administration du 25 novembre 2009
 - Personne concernée : Monsieur Maurice RICCI
 - Date de ratification par l'Assemblée : 22 juin 2010

Cette convention s'est poursuivie sur l'année 2014. Le montant de la facturation ajustée pour 2014, correspondant aux coûts réellement engagés par DUBAIA9 augmentés d'une marge de 15%, est de 28 800 euros hors taxes.

Les Commissaires aux Comptes ont été régulièrement avisés de ces opérations et vous en rendront compte dans un rapport spécial.

Note 7 - Informations sociétales et environnementales

Les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités, listées conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1 alinea 5, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de Commerce, figurent en note 9.4 du document de référence.

Note 8 - Administration et Contrôle de la Société

Note 8.1 - Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Monsieur Maurice RICCI, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

- Représentant d'AKKA Technologies
- Président de la société DUBAIA9 SAS
- Co-gérant d'AKKA MANAGER SARL
- Président de la société MB 2C SAS
- Gérant de la société SCI SAONE VALLEY
- Associé Gérant de la SCI STANDING COURCELLES
- Gérant d'AKKA Deutschland GmbH
- Président de VALLEY INVESTMENT
- Représentant de VALLEY INVESTMENT
- Président du Conseil d'Administration d'AKKA Italia Srl
- Président du Conseil d'Administration d'AKKA Switzerland SA
- Président d'AKKA GROUPE AMERIQUE DU NORD Inc
- Co-gérant de la société Hysys Consulting Maroc SARL
- Administrateur d'AKKA Technologies Rus LLC
- Gérant de BMC MANAGEMENT AND INVESTMENT
- Administrateur d'AKKA Middle East JLT
- Administrateur d'AKKA DEVELOPMENT UK

Monsieur Jean-Franck RICCI, Administrateur et Directeur Général Délégué

- Administrateur d'AKKA Italia Srl, société de droit italien
- Co-gérant de la société HYSYS Consulting Maroc SARL
- Co-prokurist de la société AKKA Deutschland GmbH
- Vice-Président d'AKKA GROUPE AMERIQUE DU NORD INC
- Administrateur d'AKKA Technologies Rus LLC
- Président d'AKKA GROUP NORTH AMERICA
- Administrateur d'AKKA AEROCONSEIL ESPANA SL
- Administrateur d'AKKA Middle East JLT
- Administrateur d'AKKA DEVELOPMENT UK

Monsieur Alain TISSERAND, Administrateur

- Co-gérant de la société AMF Investisseurs SARL
- Gérant de la société MATIS SARL
- Administrateur BANQUE POPULAIRE CÔTE D'AZUR
- Gérant associé de la SCI LIDREAN

Madame Cécile MONNOT, Administrateur

- Gérante de la société IDEACTIVE FORMATION SARL

Monsieur Nicolas VALTILLE, Administrateur et Directeur Général Délégué

- Directeur Général de la société DUBAIA9 SAS
- Co-gérant d'AKKA MANAGER SARL
- Directeur Général de la société ERDIMAT SAS
- Administrateur d'AKKA Middle East JLT
- Administrateur d'AKKA DEVELOPMENT UK
- Co-prokurist de la société AKKA DEUTSCHLAND GmbH
- Administrateur d'AKKA AEROCONSEIL ESPANA SL
- Administrateur d'AKKA TECHNOLOGIES INDIA
- Gérant d'AKKA TECHNOLOGIES MAROC
- Administrateur d'AKKA GROUP NORTH AMERICA
- Gérant de MBTECH VERWALTUNGS
- Co-gérant d'AKKA TRANS AFRICA

Mademoiselle Charlotte RICCI, Administrateur

- Néant

Monsieur Guy LACROIX, Administrateur

- Président de la société INEO SOL 4 SAS
- Président de la société INEO SOL 5 SAS
- Administrateur de la société INEO DIGITAL NORD (ex INEO COM NORD)
- Administrateur de la société AXIMA CONCEPT SA
- Directeur Général Délégué de la société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES SA
- Administrateur et Président Directeur Général de la société INEO SA
- Président du Conseil d'Administration de la société SOCIETE ELECTRIFICATION GENERALE SA
- Représentant d'INEO S.A, Administrateur de la société FABRICOM SYSTEMES D'ASSEMBLAGE
- Représentant d'INEO S.A, Administrateur de la société SNVD
- Administrateur de la société GDF SUEZ Information et Technologies
- Administrateur et Vice-Président du SERCE
- Administrateur et Vice-Président de GIMELEC
- Administrateur de la FNTP
- Gérant associé de la SCI PORTE DE L'ILE DE FRANCE

Note 8.2 - Rémunération des dirigeants

Note 8.2.1 - Description des éléments fixes, variables et exceptionnels composant les rémunérations des dirigeants

Dirigeants	Rémunération fixe - équivalent brut	Rémunération variable - équivalent brut	Rémunération fixe et variable - part organismes sociaux	Jetons de présence	Avantages en nature	Régimes complémentaires de retraite	Coût Total Entreprise 2014	Coût Total Entreprise 2013
Maurice RICCI (1)	569	-	227	Néant	-	Néant	796	793
Jean-Franck RICCI	531	-	212	Néant	-	Néant	744	742
Nicolas VALTILLE	352	189	217	Néant	-	Néant	759	742
Cécile MONNOT	67	-	26	Néant	-	Néant	93	101
Charlotte RICCI	-	-	-	Néant	-	Néant	-	-
Guy LACROIX	-	-	-	40	-	Néant	40	40
Alain TISSERAND (2)	-	-	-	40	-	Néant	40	189

(1) Maurice RICCI a été rémunéré pour partie au travers d'un contrat de prestation de services conclu entre la société BMC MANAGEMENT AND INVESTMENT et la société AKKA Technologies pour un montant de 642 K€ au titre de l'exercice 2014.

(2) Alain TISSERAND a été rémunéré au travers d'un contrat de prestation de services conclu entre la société AMF INVESTISSEURS et la société AKKA Technologies pour un montant d'honoraires de 149 K€ au titre de l'exercice 2013. Le contrat a pris fin le 31 janvier 2013.

Note 8.2.2 - Indication des engagements de rémunération différée pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux

- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2003, a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de trente-huit (38) mois, à consentir en une ou plusieurs fois, des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société, existantes ou à émettre, au bénéfice des salariés ou des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux, de la Société AKKA Technologies ou des sociétés visées à l'article L. 225-180 du Code de Commerce.
- Le Conseil d'Administration dans sa séance du 14 mars 2006 a attribué à Monsieur Jean-Franck RICCI, Administrateur :
 - 8 166 options de Tranche A,
 - au maximum 8 500 options de Tranche B,
 - au maximum 8 500 options de Tranche C.

Les options de tranche A ont été souscrites en totalité le 14 mars 2014. Le plan d'options est échu à cette même date.

Note 8.3 - Tableau sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Conformément à l'article L. 225-100 alinéa 7 du Code de Commerce, est joint au présent rapport de gestion un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

Note 8.4 - Rapport spécial sur les opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de Commerce

Vous allez également être informés par votre Conseil d'Administration, dans son rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de Commerce concernant les options de souscription ou d'achat d'actions.

Note 8.5 - Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de Commerce

Dans un rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de Commerce, votre Conseil d'Administration vous donnera toutes informations prévues par les dispositions légales, au regard des actions gratuites.

Note 8.6 - Actionnariat de la société*Note 8.6.1 - Évolution du capital*

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant du capital social
31 décembre 2013	15 215 931	1,53	23 280 374,43
8 166 stock-options exercées ouvrant droit à 16 332 actions (CA du 5 Mai 2014)	16 332	1,53	24 987,96
Attribution d'une action gratuite pour 10 détenues (CA du 5 Mai 2014)	1 523 226	1,53	2 330 535,78
Emission actions gratuites (CA du 10 Septembre 2014)	1 466	1,53	2 242,98
31 décembre 2014	16 756 955	1,53	25 638 141,15

Note 8.6.2 - Franchissement de seuils au cours de l'exercice

La Société a été informée de trois franchissements de seuil :

- Madame Cécile MONNOT a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 Janvier 2014, le seuil de 5% du capital de la Société (392 221 actions selon la déclaration du 22 Janvier 2014).
- Le Groupe familial RICCI a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 Octobre 2014, le seuil de 50% du capital de la Société (8 170 438 actions selon la déclaration du 16 octobre 2014).
- La société Allianz Global Investors Europe GmbH a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 octobre 2014, le seuil de 5% du capital de la Société (850 601 actions selon la déclaration du 17 octobre 2014).

Ces franchissements de seuil ont fait l'objet d'une déclaration à l'AMF.

Note 8.6.3 - Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2015

	Actions vote simple	Actions vote double	Actions sans droit de vote	Total Actions	Voix	% total actions
FAMILLE RICCI	3 214 332	4 952 576	-	8 166 908	13 119 484	48,7%
AUTO-DETENTION	-	-	497 920	497 920	-	3,0%
DIRIGEANTS	85 819	432 806	-	518 625	951 431	3,1%
SALARIES	108 068	106 101	-	214 169	320 270	1,3%
Public	7 312 456	46 877	-	7 359 333	7 406 210	43,9%
TOTAL	10 720 675	5 538 360	497 920	16 756 955	21 797 395	100,0%

La répartition du capital et des droits de vote n'a pas varié significativement depuis le 31 décembre 2014.

Modifications intervenues dans la répartition du capital et des droits de vote des actionnaires détenant plus de 5% du capital

Titulaire	Situation au 31/12/2014				Situation au 31/12/2013			Situation au 31/12/2012		
	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% de droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% de droits de vote
Mr RICCI Maurice (1)	5 381 197	32,1%	7 708 324	35,4%	5 291 999	34,8%	37,2%	5 031 142	36,4%	39,5%
Mr RICCI Jean-Franck	903 212	5,4%	1 720 261	7,9%	821 104	5,4%	7,5%	775 462	5,6%	7,8%
IDEACTIVE EVENTS	840 498	5,0%	1 680 996	7,7%	818 635	5,4%	7,8%	739 872	5,4%	7,7%
Mme MONNOT Cécile	431 443	2,6%	855 568	3,9%	746 533	4,9%	7,1%	731 856	5,3%	6,7%
FIDELITY MANAGEMENT RESEARCH LLC (2)	2 137 000	12,8%	2 137 000	9,8%	1 540 000	10,1%	7,3%	714 256	5,2%	3,7%
ALLIANZ GLOBAL (3)	850 601	5,1%	850 601	3,9%	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d

(1) inclus BMC Management and Investment

(2) Source : FIDELITY MANAGEMENT RESEARCH LLC

(3) Sur la base de la déclaration de franchissement de seuil du 16 octobre 2014

Information relative à la mise en œuvre du programme de rachat d'actions (article L 225-211 du Code de Commerce)

AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	
Nombre d'actions propres rachetées	501 012
Nombre d'actions propres vendues	(508 043)
Cours moyen des actions achetées	25,85
Cours moyen des actions vendues	25,75
Montant global des frais de négociation	-
ACTIONS PROPRES INSCRITES AU NOM DE LA SOCIETE	
Montant en €	14 219 823
Fraction du capital qu'elles représentent	2,93%
Valeur globale évaluée au cours d'achat	8 831 717
Valeur nominale	1,53 par action
Motifs des acquisitions effectuées	Animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action

Nombre d'actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice : 491 016

Note 8.7 - Etat récapitulatif des opérations globales supérieures à 5 000 € réalisées au cours de l'exercice sur les titres de la société par les dirigeants et les personnes mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code Monétaire et Financier

Le nombre de déclarations d'opérations pour un montant supérieur à 5 000 € réalisées au cours de l'exercice sur les titres de la société par les dirigeants et les personnes mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code Monétaire et Financier s'élève à 12 (hors programme de rachat d'actions) et concerne :

Date de l'opération	Identité du déclarant	Organe / Personne liée à	Nature de l'opération	Prix unitaire	Nature des titres	Montant en euros
15 janvier 2014	Cécile MONNOT	Administrateur	Cession	24,4	Actions	8 645 213
14 mars 2014	Jean-Franck RICCI	Directeur Général Délégué	Exercice Stock Option	7,3	Actions	119 877
14 avril 2014	Jean-Franck RICCI	Directeur Général Délégué	Cession	26,1	Actions	128 691
15 avril 2014	Jean-Franck RICCI	Directeur Général Délégué	Cession	25,2	Actions	146 702
16 avril 2014	Jean-Franck RICCI	Directeur Général Délégué	Cession	25,0	Actions	139 727
16 juin 2014	Stephane DESCOS	Membre du comité exécutif	Cession	26,0	Actions	25 857
20 juin 2014	Stephane DESCOS	Membre du comité exécutif	Cession	26,6	Actions	26 454
11 août 2014	Stephane DESCOS	Membre du comité exécutif	Cession	26,0	Actions	25 880
18 septembre 2014	Stephane DESCOS	Membre du comité exécutif	Cession	26,2	Actions	18 675
22 septembre 2014	Dubaia 9, Personne morale liée à Maurice RICCI	Président Directeur Général	Cession	28,0	Actions	140 000
6 octobre 2014	Ideactive events, Personne morale liée à Maurice RICCI	Président Directeur Général	Cession	27,4	Actions	1 644 000
6 octobre 2014	Maurice RICCI	Président Directeur Général	Cession	27,4	Actions	12 056 000

Ces déclarations ont été régulièrement publiées par l'Autorité des Marchés Financiers.

Note 8.8 - Travaux du Conseil et procédures de contrôle interne

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne.

Note 8.9 - Informations sur les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Le Conseil d'Administration a la possibilité, en période d'offre publique, d'émettre et d'attribuer gratuitement aux actionnaires ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique, des bons de souscription d'actions, conformément aux dispositions de l'article L.233-33 du Code de Commerce.

L'article 15 des statuts comprend une clause d'exclusivité de mandat, qui correspond à l'impossibilité de devenir mandataire de la société dès lors qu'un mandat est occupé dans une société concurrente ou que l'administrateur pressenti en est un actionnaire de référence.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

9.2 - Résultat opérationnel

9.2.1 - Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation

Le résultat d'exploitation dépend principalement du chiffre d'affaires et du taux d'activité du Groupe (nombre de jours facturés ou travaillés dans les centres d'expertise ou sur des projets clé en main divisé par le nombre de jours facturables hors congés payés et RTT) qui est passé de 85,7% en 2013 à 88% en 2014.

9.2.2 - Changements importants du chiffre d'affaires net

Se référer au rapport de gestion aux notes 1.2.2.1 à 1.2.2.3 du paragraphe 9.1.

9.2.3 - Stratégie ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur

Non applicable.

9.3 - Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

En complément du tableau sur les rémunérations des dirigeants présenté dans la note 8.2.1 du rapport de gestion figurant au paragraphe 9.1 ci-dessus, nous vous présentons les tableaux des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux selon les recommandations AFEP/MEDEF, étant précisé que la Société a choisi de suivre le Code de gouvernance Middelnext.

9.3.1 - Tableau des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Maurice RICCI - Président du Conseil d'Administration et Directeur Général Montants en K€	Année 2013	Année 2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice - équivalent brut	569	569
Rémunérations dues au titre de l'exercice - part organismes sociaux	224	227
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	-	-
COUT TOTAL ENTREPRISE	793	796

Jean-Franck RICCI - Administrateur et Directeur Général Délégué Montants en K€	Année 2013	Année 2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice - équivalent brut	531	531
Rémunérations dues au titre de l'exercice - part organismes sociaux	211	212
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	-	-
COUT TOTAL ENTREPRISE	742	744

Nicolas VALTILLE - Administrateur et Directeur Général Délégué Montants en K€	Année 2013	Année 2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice - équivalent brut	531	541
Rémunérations dues au titre de l'exercice - part organismes sociaux	211	217
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	-	-
COUT TOTAL ENTREPRISE	742	759

9.3.2 - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Maurice RICCI - Président du Conseil d'Administration et Directeur Général Montants en K€	Année 2013		Année 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe * - équivalent brut	569	588	569	684
- rémunération variable - équivalent brut	-	-	-	-
- rémunération fixe et variable - part organismes sociaux	224	232	227	273
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	-	-	-	-
COUT TOTAL ENTREPRISE	793	820	796	957

* Les montants versés sont différents des montants dus en raison du décalage de paie

Jean-Franck RICCI - Administrateur et Directeur Général Délégué Montants en K€	Année 2013		Année 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe * - équivalent brut	531	531	531	531
- rémunération variable - équivalent brut	-	-	-	-
- rémunération fixe et variable - part organismes sociaux	211	211	212	212
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	-	-	-	-
COUT TOTAL ENTREPRISE	742	742	744	744

* Les montants versés sont différents des montants dus en raison du décalage de paie

Nicolas VALTILLE - Administrateur et Directeur Général Délégué Montants en K€	Année 2013		Année 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe * - équivalent brut	352	352	352	352
- rémunération variable - équivalent brut	179	179	189	189
- rémunération fixe et variable - part organismes sociaux	211	211	217	217
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	-	-	-	-
COUT TOTAL ENTREPRISE	742	742	759	759

* Les montants versés sont différents des montants dus en raison du décalage de paie

Les rémunérations reçues par Jean-Franck RICCI et par Nicolas VALTILLE rémunèrent leur mandat de Directeur Général Délégué.

9.3.3 - Jetons de présence

Aux termes de sa cinquième résolution, l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 juin 2014 a décidé l'allocation d'une enveloppe annuelle de 100 000 euros de jetons de présence afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours. Le Conseil a utilisé cette enveloppe en 2014 à hauteur de 80 000 euros (CA du 28 novembre 2014).

9.3.4 - Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

9.3.5 - Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

9.3.6 - Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Non applicable.

9.3.7 - Actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

9.3.7.1 - Actions de performances attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

9.3.7.2 - Actions gratuites ne correspondant pas à des actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

9.3.8 - Actions devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

9.3.8.1 - Actions de performances devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

9.3.8.2 - Actions gratuites ne correspondant pas à des actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

9.3.9 - Autres informations relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Nom	Fonction	Date de début de mandat	Date de fin de mandat
Maurice RICCI	Président Directeur Général	12-févr.-99	Assemblée générale statuant sur les comptes de 2016
Jean-Franck RICCI	Directeur Général Délégué	7-mars-01	Assemblée générale statuant sur les comptes de 2015
Nicolas VALTILLE	Directeur Général Délégué	30-août-12	Assemblée générale statuant sur les comptes de 2014

Il n'y a aucun contrat de travail, régime de retraite supplémentaire, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions, indemnités relatives à une clause de non-concurrence.

9.4 - Responsabilité sociale de l'entreprise

Le rapport RSE 2014 d'AKKA Technologies, a pour objectif de répondre aux nouvelles obligations réglementaires en matière de communication d'informations sociales et environnementales issues de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi dite « Grenelle 2 ») codifiée à l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, elle-même complétée par le décret n°2010-557 du 24 avril 2012 codifié notamment à l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce. Ce rapport a pour but de présenter aux parties prenantes du Groupe sa contribution en matière de Développement Durable.

Les informations présentées sont établies en cohérence avec la nature des activités du Groupe et les impacts sociaux, environnementaux et sociétaux qui y sont associés. Ainsi, certaines informations requises par la loi ne sont pas pertinentes au regard de l'activité de service du Groupe AKKA Technologies :

- le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement ;
- les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ;
- la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité ;
- la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ;
- les consommations de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation (hormis les consommations de papier sur lesquelles des actions sont déjà en place) ;
- l'utilisation des sols ;
- l'adaptation aux conséquences du changement climatique ;
- les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité ;
- les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

Le Groupe est organisé en 3 Business Units : France, Allemagne et International (hors Allemagne). Le rapport précise sur quel périmètre l'information est présentée : Groupe (périmètre des sociétés consolidées), BU France (sociétés de droits français consolidées hors holdings), France (sociétés de droit français consolidées), Allemagne (sociétés de droit allemand consolidées). Des efforts ont été réalisés en 2014 pour étendre le périmètre de reporting. Le Groupe poursuivra ce travail sur les prochains exercices pour les indicateurs restant à déployer.

9.4.1 - Conséquences sociales de l'activité

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1, alinéa 5, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de Commerce, nous vous informons des conséquences sociales de l'activité de la Société et de la manière dont la Société prend en compte ces conséquences.

Le Groupe AKKA Technologies s'appuie sur des valeurs d'entreprise fondamentales, pour se développer de façon pérenne. Le Groupe offre à ses collaborateurs un environnement stable et dynamique où il est possible de se réaliser professionnellement et profiter de perspectives multiples de par la diversité de ses métiers, de ses implantations géographiques et de la croissance du Groupe.

9.4.1.1 - Emploi

Au 31 décembre 2014, l'effectif du Groupe AKKA Technologies est de 10 605 salariés (contre 10 785 en 2013) dont 5 436 en France (contre 6 021 en 2013), 2 995 en Allemagne (2 916 en 2013) et 2 174 dans les activités internationales (hors Allemagne), dont 1 735 en Europe, 225 en Amérique et 214 en Asie (1 848 en 2013). La moyenne d'âge des collaborateurs du Groupe est de 36,5 ans au 31 décembre 2014 (36,1 en 2013). L'ancienneté moyenne des collaborateurs du Groupe AKKA Technologies est de 5,8 années au 31 décembre 2014 (5,6 ans en 2013). Elle est en hausse par rapport à 2013.

La répartition par sexe de l'effectif total du Groupe au 31 décembre 2014 s'établit à 79,5% pour les hommes et 20,5% pour les femmes (79,9% pour les hommes et 20,1% pour les femmes en 2013). En France, la répartition est de 77,6% d'hommes et 22,4% de femmes (77,8% d'hommes et 22,2% de femmes pour 2013).

La répartition par tranches d'âge dans le Groupe est la suivante :

Répartition Effectifs par âge	2014
Moins de 25 ans	528
25-30	2 454
30-40	4 323
40-50	2 198
50-55	649
55 et plus	453

En 2014 :

- 2 297 embauches ont été effectuées sur le Groupe (contre 2 375 en 2013)
- 2 580 départs (dont 281 licenciements) ont été enregistrés sur le Groupe (contre 2 183 en 2013)

En 2014, le Groupe a recruté 2 297 personnes réparties de la façon suivante :

	2013	2014
Contrats à durée indéterminée	2 024	1 819
Autres types de contrats	351	478
TOTAL GENERAL	2 375	2 297

Au 31 Décembre 2014, 94,8% des salariés sont en CDI et 4,1% en CDD.

Le recours à la sous-traitance représente 255 équivalents temps plein en 2014 sur la BU France (235 équivalents à temps plein en 2013).

Rémunérations

Sur le Groupe, le coût global du travail est de 600 M€ en 2014 contre 602 M€ en 2013. En parallèle, l'effectif moyen est de 10 615 salariés en 2014, contre 10 784 en 2013.

9.4.1.2 - Organisation du travail

Les entités d'AKKA Technologies respectent les législations locales applicables, les accords et les usages des branches professionnelles des pays concernés.

Au 31 Décembre 2014, le Groupe compte 10 065 salariés à temps plein et 540 à temps partiels. En France, les salariés à temps partiel représentent 3,9% de l'effectif contre 4,4% en 2013. Les demandes de travail à temps partiel, après analyse de compatibilité avec les contraintes de service ou de projet, sont autorisées par le management. Les autorisations peuvent être prorogées, sur demande du salarié et avec accord de son manager, au-delà de la demande initiale.

9.4.1.3 - Relations sociales

Un dialogue social bien ancré

Le Groupe AKKA Technologies a toujours respecté la liberté d'association et accordé de l'importance au dialogue social. Dans la majorité des pays, ses filiales disposent de syndicats et de représentants du personnel, en conformité avec les réglementations en vigueur localement. En 2014, un seul accord collectif a été signé en France. Il s'agit d'un accord triennal portant sur l'emploi des personnes porteuses de Handicap, signé en janvier 2014, suite à une année de négociation.

Cet accord signé par l'ensemble des Organisations Syndicales (6), a été validé par les services de la DIRECCTE, après soutenance dans le cadre d'une commission paritaire d'agrément, qui l'a agréé en mai 2014, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier de la même année.

En France, la totalité des collaborateurs sont représentés par des instances élues : Comités d'Entreprise (CE), Délégués du Personnel (DP), Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), présents dans toutes nos agences.

Les CE et DP se réunissent selon une fréquence mensuelle et les CHSCT de façon trimestrielle. Des réunions complémentaires peuvent être déclenchées si nécessaire : elles deviennent extraordinaires. En 2014, le Comité Groupe s'est réuni 6 fois (incluant le fait qu'une réunion ait duré sur 2 jours non consécutifs) en séances ordinaires et extraordinaires, sur des points d'ordre du jour correspondant aux missions votées par le Comité de Groupe fin 2013, et notamment sur l'analyse des comptes annuels, des comptes prévisionnels, l'examen de la situation économique du Groupe, l'évolution des emplois et des effectifs, et sur divers autres points d'information relatifs aux organisations, aux négociations en cours, à l'évolution des instances représentatives.

Par ailleurs, en France, l'ensemble des collaborateurs dépend de la même convention collective du Syntec : celle des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseil.

Bilan des accords collectifs

Conformément aux engagements pris dans l'accord sur les Risques Psycho sociaux signé en octobre 2012, et après la mise en place d'un guide du consultant en « inter-projets », courant 2013, le déploiement de l'accord s'est poursuivi en 2014, par la formation des membres de la commission de suivi, des personnels RH (DRHS/RRH/Equipe juridique) et des membres de chacun des CHSCT d'AKKA en France.

Le déploiement de l'accord Handicap a démarré et deux commissions de suivi se sont réunies au cours du dernier trimestre 2014, dont l'une en présence de la DIRECCTE. Malgré le retard pris au démarrage du fait de l'attente de l'agrément de l'accord, en 2014 le Groupe a recruté 7 contrats d'alternance sur un objectif fixé à 15 pour 3 ans et 1 personne en CDI pour un objectif fixé à 30 pour 3 ans.

Le déploiement de l'accord se poursuit à travers la structuration d'une « mission Handicap » organisée pour répondre aux besoins et sollicitations dans chacune des grandes régions françaises où AKKA est implanté et aux décisions prises par le comité de pilotage de l'accord.

L'accord sur les contrats de génération a été mis en œuvre avec succès ; parmi les réalisations majeures nous retrouvons la mise en place d'un nouveau parcours d'intégration, de « référents intégration », et d'un livret d'accueil complètement remodelé. Les objectifs fixés pour l'embauche et/ou le maintien dans l'emploi ont globalement été atteints.

9.4.1.4 - Santé et sécurité

Conditions de santé et de sécurité au travail : un enjeu fort du Groupe

Une politique santé prévention environnement a été concrétisée en 2010 par Maurice RICCI et reconduite par les membres du Comité de Direction France en 2014. L'objectif étant de tendre vers l'absence d'accident. Au titre de l'exercice 2014, aucun accord portant sur la Santé/Sécurité au travail n'a été signé.

AKKA Technologies met en œuvre un système de management de la sécurité et de la protection axé sur la prévention des risques, dans le strict respect de la réglementation et des obligations contractuelles des clients. C'est à ce titre, que le Groupe AKKA Technologies est certifié MASE sur 2 agences AKKA ingénierie Process et CEFRI-E pour ses activités sous rayonnements ionisants en installations nucléaires. En 2014, le Groupe a effectué l'audit de renouvellement de la certification CEFRI-E et les audits de suivi d'usage MASE.

Par ailleurs, le service Prévention des Risques met en place un programme de formation spécifique à la sécurité et à la prévention des risques pour l'ensemble des collaborateurs des agences françaises du Groupe (plus de 500 personnes ont été formées à la sécurité en 2014). A son arrivée dans le Groupe, chaque collaborateur dispose d'un module de e-learning, présentant la société, un focus sur les mesures de prévention des risques, et son rôle à tenir.

Chaque année, des collaborateurs capables d'intervenir immédiatement après tout accident sont formés en interne via nos moniteurs SST ou en externe. Ainsi, en 2014, 130 collaborateurs sont formés aux premiers secours en France.

En 2014, le Service Prévention des Risques a axé ses actions sur l'ergonomie et la prévention des troubles musculo squelettiques.

Enfin, un dispositif de communication interne visant à informer les collaborateurs a été mis en place au sein du Groupe :

Dans le cadre de sa campagne nationale de prévention du risque travail sur écran, le Groupe a souhaité sensibiliser ses salariés à l'ergonomie de leur poste de travail en lien avec la prévention de l'apparition des Troubles Musculo-Squelettiques à travers :

- 1 campagne d'affichage, « Adoptons la bonne position » ;
- 2 journées de prévention organisées sur notre agence de Gerswin le 17 juin et Aéroconseil Blagnac le 19 juin. Ces journées ont été animées par un salarié AKKA formé à l'ergonomie au poste de travail.

Le Groupe AKKA communique également sur sa politique prévention par des flashes infos diffusés régulièrement aux collaborateurs, via l'envoi mensuel du tableau de bord des accidents du travail ainsi que grâce à l'intranet du Groupe / rubrique Prévention environnement.

Suite à l'accord relatif à la prévention des RPS d'octobre 2012, un guide de l'inter-projets a été mis en place en France, en Octobre 2013. Il a pour objectif d'encadrer les périodes dites « d'inter-projet », de recenser les droits et les devoirs de chacune des parties, notamment en définissant les responsabilités du management d'AKKA en France, et les responsabilités du consultant en inter-projet, de favoriser l'harmonisation de ces bonnes pratiques afin de créer toutes les conditions favorables à la gestion de cette période pour un retour facilité au projet. Ce guide est remis, en main propre, au collaborateur en inter-projet lors de l'entretien avec son manager. Il est également disponible sur les intranets du Groupe.

Accidents de travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

Aujourd'hui, nous nous concentrons sur un périmètre France un dispositif visant à inclure ses données dans les reporting Groupe est à l'étude.

• Evolution du taux de fréquence : nombre d'accidents de travail avec arrêt par million d'heures travaillés en France :

2012 : 0,96
2013 : 1,98
2014 : 1,25

• Evolution du taux de gravité : nombre de jours d'arrêt de travail par millier d'heures travaillées en France :

2012 : 0,005
2013 : 0,045
2014 : 0,023

• Nombre d'accidents du Travail avec arrêt en France :

2012 : 10
2013 : 20
2014 : 17

Sur la BU France le taux d'absentéisme est de 3,53% en 2014 (1,6% en 2013¹). En 2014, nous ne comptons également aucune maladie professionnelle reconnue.

9.4.1.5 - Formation

Politiques mises en œuvre en matière de formation

La formation est pour nous un outil de reconnaissance des compétences et des performances individuelles, permettant à chacun de se réaliser et d'être acteur de son parcours de progression professionnel.

¹ La définition de l'indicateur a été revue pour 2014 ce qui explique la variation importante par rapport à la valeur 2013.

Elle nous permet donc d'anticiper et d'accompagner l'évolution de nos métiers, participe à l'accroissement constant du professionnalisme de nos collaborateurs par l'acquisition ou le développement de compétences nouvelles, et facilite la compréhension et l'implication quotidienne de chacun dans notre projet d'entreprise, véritable ADN du Groupe et socle de ses valeurs.

De plus, révéler nos talents, dans le cadre de nouveaux projets, d'une mobilité, ou d'une progression de carrière en France et à l'international est essentiel pour le Groupe.

Nous créons ainsi, au quotidien, une réelle dynamique autour de la formation, faisant de celle-ci un atout différenciateur indéniable, et un vecteur essentiel de fidélisation de nos talents.

Nous sommes également convaincus que la réussite de notre projet d'entreprise passe avant tout par une dynamique humaine et managériale forte, (indispensable à l'accomplissement des objectifs du Groupe), où chacun pourra révéler ses talents dans des challenges motivants, et être acteur de son parcours d'évolution. Dans ce cadre, le Groupe a mené les actions suivantes :

- mise en place d'un parcours d'intégration pour les nouveaux collaborateurs. Ainsi, chaque nouvel embauché se voit remettre un kit d'AKKueil, est accompagné par un parrain/marraine intégration et est convié à des points individuels et collectifs qu'ils peuvent retrouver sur une « feuille de route » intégration ;
- déploiement d'INGENIUM, notre Système d'Information en Ressources Humaines (SIRH), orienté principalement sur le développement des talents et l'employabilité de nos collaborateurs. Après une phase pilote en 2013, cet outil a été déployé en 2014 sur l'ensemble de nos entités françaises. Il donne l'opportunité, pour tout collaborateur, d'être acteur de son développement professionnel, au travers notamment d'une participation active dans la préparation de son entretien et des échanges qui seront menés avec son manager concernant son projet professionnel et l'accompagnement progressif à mettre en place, au travers également de la possibilité de bénéficier d'un entretien avec un relais RH pour une écoute et un accompagnement renforcé, au travers encore de l'émission de souhaits de mobilité géographique à tout moment dans l'année, de l'accès à des informations utiles (Référentiel métiers, lien vers les offres internes, vers la plateforme de contribution OnTrack,...), de la possibilité de compléter un espace personnel (mini-CV, documents) et partager ainsi des informations sur son parcours, ses compétences, etc. Tout ceci en accédant à des outils communs, structurés et harmonisés pour mener les échanges ;
- Création d'un nouveau support de communication RH, AKtu RH, envoyé chaque trimestre aux collaborateurs avec leur bulletin de paie. Les points abordés répondent à des questions fréquentes des salariés, abordent des aspects pratiques RH...

Afin de continuer à favoriser la mobilité de nos collaborateurs au sein du Groupe, plusieurs actions ont été menées en 2014 :

- Déclaration facilitée des souhaits de mobilité sur notre SIRH Ingenium (souhaits de mobilité géographique exprimés à tout moment dans l'année / Souhaits de mobilité professionnelle exprimés lors des entretiens individuels) ;
- Reengineering de l'outil de Job Board interne (AKKA Jobs) et des processus associés (coordination renforcée avec le recrutement & filiales pour assurer une actualisation mensuelle), roulement sur les offres en nette progression et une bonne représentativité des opportunités à l'international (une progression de 150% des offres par rapport à 2013) ;
- Suivi mensuel des candidatures avec les relais mobilité en France et à l'international ;
- Notification des publications à l'ensemble de la communauté DRH/RRH et en complément, à la cellule mobilité internationale (AKKA France) ainsi qu'aux « mobility advisors » de nos filiales pour toutes les opportunités à l'international ;
- Communication renforcée : flash info mobilité mensuel (version anglaise depuis avril 2014 à destination de nos filiales), refonte de la rubrique Mobilité sur notre intranet (incluant la création d'un espace mobilité internationale), lien sur la page d'accueil d'Ingenium...

Des outils au service de la formation

• AKKA RESEARCH

Au sein d'AKKA Research, notre centre de recherche interne, les consultants en situation d'interprojet participent activement à la veille sur les enjeux technologiques futurs, et à apporter des solutions innovantes aux problématiques industrielles de nos clients. Ainsi de jeunes stagiaires ont la possibilité d'effectuer leurs stages encadrés par des chefs de projet expérimentés et participent à des projets technologiques innovants. Conformément à notre politique de Développement des Compétences, AKKA Research mobilise 2 Program manager, 50 pilotes (Chefs de projet et responsables de lots) pendant 4 616 jours et 396 intercontrats pour 10 872 jours (soit une durée moyenne de 27 jours).

• AKKA Institute

Véritable université interne du Groupe, AKKA Institute a pour vocation de partager les valeurs et les savoir-faire du Groupe, en capitalisant sur les compétences et les expertises des hommes et des femmes qui ont contribué à son développement. Aujourd'hui, ce sont déjà plus d'une cinquantaine de modules de formations sur mesure qui ont ainsi été développés, et près de 8200 heures de formation ont été dispensées en interne en 2014 (contre 15 300 en 2013).

• Une plateforme e-learning : E-learninstitute

Le parcours e-learning d'AKKA Technologies s'articule autour de 6 modules complémentaires, et a pour objectif de donner aux collaborateurs un maximum d'atouts pour développer leurs projets dans les meilleures conditions.

Le nombre total d'heures de formation

En France, en 2014 près de 48 280 heures de formation professionnelle ont été dispensées, soit une moyenne de 32,5 heures par collaborateur formé (31 heures en 2013).

Le bilan quantitatif des actions en France a été le suivant :

- 6 897 jours de formation en 2014 (7 400 en 2013) ;
- 1 487 collaborateurs formés pour 1 680 en 2013 ;
- plus de 75% de l'effort de formation a été destiné à l'acquisition de compétences en matière de technologies et solutions.

9.4.1.6 - Egalité de traitement

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

AKKA Technologies respecte les principes d'égalité entre les femmes et les hommes en appliquant une politique équitable en matière de recrutement, d'accès à la formation, de rémunération et de promotion, présentée chaque année aux instances représentatives du personnel. Sur le dernier trimestre 2013, des négociations avaient été ouvertes par société, sur l'égalité professionnelle homme-femme. L'année 2014 permettait donc de mettre en œuvre les accords négociés et de déployer des actions dans chacune des sociétés françaises du Groupe concernée.

En 2014, le Groupe AKKA Technologies comprend 10 605 salariés (dont 20,5% de femmes, et 79,5% d'hommes), et 64 nationalités différentes (sur la BU France). En 2014 les femmes ont représenté 22,5% des recrutements en contrat à durée indéterminée réalisés en France (contre 20,8% en 2013). AKKA veille à maintenir un niveau équivalent de formation pour les femmes et pour les hommes. Pour assurer un niveau de rémunération équivalent entre les femmes et les hommes, AKKA Technologies propose des salaires d'embauche identiques aux candidats et candidates, pour des postes à responsabilité équivalente, à qualification, niveau de diplôme, compétences et expériences identiques. Dans le cadre des cycles d'évaluation et de révision des situations, AKKA rappelle chaque année à l'ensemble du management, les principes d'égalité à respecter, notamment la non prise en compte des absences liées à la maternité-paternité, à l'adoption ou au travail à temps partiel.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Le Groupe emploie 0,77% (0,69% au 31 décembre 2013) de travailleurs handicapés sur le total des effectifs en France. AKKA a signé son 1^{er} accord portant sur l'emploi des personnels porteurs de Handicap.

Cet accord triennal, qui a obtenu l'agrément de la part de la DIRECCTE, est en cours de déploiement en s'appuyant sur une « mission Handicap » renforcée de quelques personnes et sur un comité de pilotage porteur de décisions.

En 2014, la Mission Handicap d'AKKA renouvelle son engagement à l'occasion de la semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEPH). A travers de nombreuses actions de sensibilisation, (jeu concours en ligne, CECIFOOT, ...), le Groupe a défini 3 axes majeurs d'engagements :

- accompagnement et évolution dans de bonnes conditions ;
- recrutement et intégration ;
- union de ses forces.

Politique de lutte contre les discriminations

Signataire de la Charte de la Diversité en France, AKKA Technologies s'efforce de développer la diversité de ses équipes dans toutes ses composantes : égalité hommes/femmes, mixité des origines ethniques et sociales, place accordée aux jeunes et aux seniors, intégration des personnes handicapées en s'appuyant ou non sur des accords collectifs.

9.4.1.7 - Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives :

En 2014, AKKA renouvelle son engagement en faveur du développement responsable en :

- adhérant au Pacte Mondial des Nations Unies, traduit également pour nos filiales ;
- étant signataire de la Charte de la Diversité.

AKKA se conforme aux lois et réglementations locales et veille à :

- la liberté d'association et au droit de négociation collective ;
- l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- l'abolition effective du travail des enfants.

9.4.2 - Conséquences environnementales de l'activité

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1, alinéa 5, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de Commerce, nous vous informons des conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement, et ce en fonction de la nature de cette activité et de ses effets.

9.4.2.1 - Politique générale en matière environnementale

Les activités de services et de prestations intellectuelles développées par le Groupe AKKA Technologies ont un impact environnemental limité comparé à des activités industrielles lourdes.

Toutefois, ses nombreuses implantations, la nécessité de disposer d'infrastructures et d'équipements informatiques importants et la nécessité de produire de nombreux documents ont des conséquences environnementales. Le Groupe s'est engagé dans une minimisation des impacts sur l'environnement dans le cadre de sa politique « Prévention Environnement » menée par la direction éponyme, et renouvelée chaque année. Pour la piloter et l'animer, la Direction « Prévention Environnement » a été créée en 2010. Composée de 4 personnes et sous la responsabilité de la Direction Générale France, elle agit dans trois domaines : la prévention des pollutions, la réduction de l'impact de nos activités sur l'environnement et la sensibilisation de nos consultants.

• Eco Conception : maîtrise de ses implantations

En complément du Pacte Mondial des Nations Unis, et de la politique « Prévention, Environnement », les établissements AEROCONSEIL de Blagnac, et AKKA de Lyon Vaise, ont été certifié ISO 14001 en décembre 2012, s'engageant à améliorer de manière continue leurs pratiques et à prévenir les pollutions pour la mise en place d'actions concrètes adaptées à leur métier. Les filiales issues des acquisitions s'engagent, elles aussi, dans cette démarche : parmi elles, le site de MBtech Bohemia est également certifié ISO 14001 depuis juillet 2012. En 2014, AKKA maintient ses certifications.

• Une gestion des moyens informatiques Eco Responsable

Les efforts du Groupe pour limiter son impact environnemental s'appliquent à l'univers informatique. Gérée de manière structurée et centralisée depuis décembre 2013, la Direction des Moyens et de la Sécurité Informatique assure par une démarche de Green IT déployée en France et en Allemagne, une standardisation et une mutualisation du matériel utilisé. Le projet a mis à jour des évolutions métiers avec un glissement de l'administration de systèmes informatiques à celle de gestion des ressources, diminuant la consommation énergétique des bâtiments :

- Virtualisation : le Groupe continue sa forte tendance à la virtualisation.
 - 2010 : 85% Physique – 15% Virtuel
 - 2014 : 30% Physique – 70% Virtuel
 - Objectif 2015 : 10% Physique – 90% Virtuel
- Optimisation des structures, par un choix des matériaux et d'équipements permettant d'économiser l'énergie, une sensibilisation des collaborateurs (charte informatique), une maintenance préventive et une urbanisation des salles de serveurs (équipements, températures, structures,...), ou des postes de travail (économiseur d'écrans, paramétrage des photocopieurs en recto-verso par défaut...) ; Gestion des data centers, par une centralisation en des lieux stratégiques (1 par BU) ;
- Un Cloud Privé avec Microsoft System Center a été installé fin d'année 2014 pour mutualiser les ressources et services informatiques. Cette solution permet d'avoir une vision globale des ressources disponibles et de les partager au mieux pour accroître la réactivité face à de nouvelles demandes des clients sans avoir besoin d'investir dans de nouveaux serveurs. Les premiers projets l'utiliseront en Mars 2015.

• Une sensibilisation à l'Eco Attitude

Par ailleurs, avec l'aide des moyens généraux, les collaborateurs sont associés à une démarche d'éco-responsabilité par des animations internes et une sensibilisation à l'Eco-Attitude. Ainsi les collaborateurs ont été sensibilisés, à travers plusieurs actions de formation et d'information :

- campagne d'affichage et de mailing pendant la semaine du Développement Durable et la semaine européenne de Réduction des Déchets, relayée sur l'intranet du Groupe ;
- tableau de bord environnement ;
- élaboration d'un guide des éco-gestes « le memento environnemental » fin 2012 ;
- organisation d'un challenge mobilité avec des ateliers vélo, des essais de véhicules électriques ainsi qu'une journée mobilité dédiée sur Toulouse ;
- un Plan de Déplacement Entreprise a été initié sur l'agence AEROCONSEIL de Blagnac. Une enquête a été menée auprès de tous les salariés pour étudier les modes de déplacements et un partenariat avec les transports en commun toulousain mis en œuvre ;
- sensibilisation des collaborateurs à la mise en œuvre des bonnes pratiques telles que le tri du papier, l'éco-conduite (campagne de communication, causerie, page dédiée dans le livret d'accueil, ...) ;
- suppression des gobelets au profit de tasses AKKA, en plastique recyclé ;
- rédaction d'une page du livret d'accueil dédiée aux engagements environnementaux du Groupe, et d'articles au sein du Journal Interne du Groupe.

9.4.2.2 - Pollution et gestion des déchets

Pollution de l'air et réduction des émissions de gaz à effet de serre

AKKA Technologies est présent en France et à l'international, essentiellement en Europe, Asie, et Amérique. En France, le Groupe compte plus de 35 agences qui couvrent l'ensemble de l'hexagone. Ses clients sont eux-mêmes implantés sur tout le territoire français et à l'international.

Par une limitation des déplacements pour les réunions internes et externes, AKKA Technologies a lancé un programme de prévention et de réduction de rejets dans l'air, avec notamment :

- Les principaux sites du Groupe sont équipés avec du matériel de visioconférence (En 2014, 37 salles de réunion sont équipées de visioconférences) ;
- Continuité dans le déploiement du système (« Cisco Jabber ») permettant d'interconnecter des PC aux salles équipées de visio-conférences avec possibilité de 20 connexions simultanées sur le Groupe. En 2014, 600 collaborateurs (90 MBtech, 110 RoW, 400 France) peuvent utiliser ce système depuis n'importe quel endroit (contre 300 en 2013) ;
- Le projet Microsoft Lync est en maquette avec 30 personnes du Groupe, pour un déploiement en 2015. Cet outil de communication permettra de faciliter les contacts en interne et avec des sociétés extérieures. Les fonctionnalités de Lync sont la messagerie instantanée, la vidéo, la téléphonie sur IP et le partage d'écran ;
- Centralisation et Gestion des déplacements professionnels et des locations de véhicules par une équipe interne. Les règles, concernant les déplacements professionnels, les déplacements courts, l'utilisation des taxis et des véhicules personnels, sont diffusés via l'intranet et s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs du Groupe ;
- Incitation à la prise des transports en commun, transports doux et co-voiturage. AKKA adhère depuis 2012 à la charte co-voiturage du Grand Lyon.

Une prévention et une gestion des déchets Eco-Responsable

AKKA Technologies poursuit sa politique de gestion des déchets qui se concrétise à travers les actions suivantes :

- 100% des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont récupérés et traités. Un contrat national avec Veolia et Télécom D3E pour la France et A&N Computerrecycling und Buntmetalle pour l'Allemagne permettent d'assurer deux enlèvements par an et par région. En 2014, 8 tonnes de déchets ont été ainsi recyclées en France, et plus de 2 tonnes en Allemagne ;
- Déploiement progressif du tri sélectif pour les 6 principales agences françaises :
 - positionnement de corbeilles destinées au tri du papier dans les espaces commun,
 - mise à disposition de conteneurs spéciaux pour les piles et cartouches d'encre,
 - enlèvement par une société agréée permettant la traçabilité de ces déchets.

9.4.2.3 - Utilisation durable des ressources

Consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

En 2014, la consommation énergétique des bâtiments d'AKKA Technologies en France est de 5 520 196 kWh.

9.4.2.4 - Changement climatique

Le Bilan de Gaz à Effet de Serre effectué en 2012 sur les données 2011, a mis en évidence l'importance du poste déplacements dans le bilan des émissions de CO². Un plan d'actions est en cours de déploiement. Ainsi en 2013, le rejet de gaz à effet de serre en France a été de 493 T eq CO² (basé sur les consommations électriques). En France, les émissions de CO² par employé s'élevaient à 82 kg eq CO² en 2013. Le Bilan de Gaz à Effet de Serre sera reconduit courant 2015.

9.4.3 - Engagements de la société en faveur du développement durable

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1, alinéa 5, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de Commerce, nous vous informons que notre Société a pris les engagements suivants en faveur du développement durable.

9.4.3.1 - Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Par ses implantations et sa politique de recrutement, le Groupe AKKA contribue à l'emploi et au développement régional. Pour servir ses clients et répondre à leurs attentes, AKKA Technologies développe ses centres de services et renforce ses équipes au sein de ses implantations régionales. La politique de recrutement du Groupe porte en priorité et de manière volontariste sur l'embauche de jeunes diplômés BAC + 5 issus d'écoles d'ingénieurs, de commerce ou d'universités.

Le plan de communication, qui intègre l'ensemble des actions effectuées pour augmenter le sourcing des CV, sélectionne les meilleures candidatures, propose aux entités des dossiers ciblés correspondant à leurs besoins et facilitant les recrutements de débutants. Ce plan a pour objectif d'améliorer la visibilité et l'attractivité de la marque employeur, par des actions concrètes :

- des relations écoles dynamiques, destinées à favoriser le recrutement de diplômés d'écoles cibles et de stagiaires de pré-emploi. AKKA Technologies compte aujourd'hui 28 écoles partenaires.
- des opérations de communication efficace : Challenge, Bar AKKA, ...

En 2014, avec 2 297 recrutements, AKKA reste un acteur majeur du développement de l'emploi. 30 à 40% des recrutements en France sont réalisés en île de France, en lien avec nos secteurs (Automobile, Aéronautique, Ferroviaire, Défense, Telecom, Energie, Santé...) et en majorité dans les bassins industriels français (région : Sud-Ouest, Grand-Est, Est ...).

Dans le cadre de nos activités technologiques et notamment dans la priorité du Groupe de concevoir les déplacements autrement, AKKA Technologies travaille sur les problématiques de véhicules électriques circulant en mode autonome. Après les travaux réalisés sur l'Astute Car en 2008, AKKA dévoile Link&Go, en février 2013, son concept-car électrique autonome, fiable, intelligent, convivial et décarbonné. En 2014, AKKA Research commence à réfléchir à la Link&Go 2.0, nouvelle plateforme technologique du Groupe, afin d'aller plus loin dans le Transport Durable.

9.4.3.2 - Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisation

Dans le cadre de sa politique de recrutement, AKKA Technologies noue des partenariats de différentes natures avec différentes écoles d'ingénieurs, d'universités sur l'ensemble du territoire :

- interventions pédagogiques sur des modules techniques ;
- conférences et Chaire sur un thème dédié ;
- suivi de projets étudiants, notamment au sein du Centre de recherche interne d'AKKA Technologies ;
- sponsoring d'événements (course automobile Formula Student, étude d'un drone, ...)
- simulation d'entretiens dans nos écoles partenaires ou au sein de nos associations partenaires ;
- forums d'écoles.

Le Groupe soutient les ingénieurs passionnés de technologie, nous aidons au quotidien les jeunes sur des problématiques techniques. Nous réalisons des échanges réguliers entre nos ingénieurs et les équipes afin qu'ils puissent être les meilleurs.

AKKA a signé un partenariat technologique avec l'ENSTA, école d'Ingénieurs. Ces relations de proximité avec les Grandes Ecoles d'Ingénieurs et les universités actives confirment la volonté du Groupe d'aller vers l'excellence et de proposer à nos clients des ingénieurs capables de répondre toujours plus efficacement à leurs projets industriels.

Actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe AKKA Technologies s'implique pour la diversité, et l'emploi, par des actions concrètes. Ainsi, en Janvier 2014, AKKA renouvelle son partenariat avec l'association Nos Quartiers ont des Talents, consistant à parrainer des jeunes diplômés dans leur recherche d'emploi. En 2014, 14 collaborateurs ont parrainé une vingtaine de jeunes.

Conformément à ses valeurs, AKKA Technologies renouvelle en 2014 son engagement avec les Apprentis d'Auteuil et contribue à la construction d'une école de conduite sociale à Lyon. Véritable viatique pour une seconde chance, le permis de conduite permet de franchir une étape supplémentaire dans l'accès à la vie professionnelle.

En 2014, le Groupe a également renouvelé son soutien à l'association lyonnaise Ressort accompagnant les cadres et les jeunes diplômés vers l'emploi. Cinq collaborateurs AKKA ont participé bénévolement à deux actions RH au sein de l'association, permettant de mettre en réseau professionnels RH et personnes en recherche d'emploi.

Le Groupe AKKA Technologies est un des plus grands partenaires de l'association sportive Lyon-Duchère située dans un quartier populaire et cosmopolite de la ville. Notre soutien annuel permet au Club de mener des actions sportives à vocation éducative auprès de publics issus de milieux sociaux peu aisés selon la conviction qu'une performance sportive est également sociale.

9.4.3.3 - Sous-traitance et fournisseurs

Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

La Politique Générale d'Achat a pour objet de garantir le respect du processus d'engagement des dépenses de la BU France du Groupe AKKA Technologies. Les prestataires et fournisseurs s'engagent, au travers des contrats qu'ils concluent avec le Groupe AKKA, à respecter les règles de loyauté et des normes environnementales applicables au Groupe. La procédure de sélection des fournisseurs et prestataires tient compte de leurs politiques et actions en faveur de l'insertion professionnelle de personnes en difficultés (emploi direct, intérim, sous-traitance, ...).

Pour répondre à cette obligation légale, une des solutions est de développer la sous-traitance auprès du secteur adapté et protégé. Il existe deux sourcing à envisager pour développer cette sous-traitance :

- les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) : ces établissements permettent à une personne handicapée d'exercer une activité dans un milieu protégé si elle n'a pas acquis assez d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire. Une ESAT n'est pas une entreprise mais une structure offrant aux travailleurs handicapés des activités professionnelles et un soutien médico-social et éducatif.
- Entreprises Adaptées (EA) : les Entreprises Adaptées sont des entreprises à part entière, qui doivent employer au moins 80% de salariés en situation de handicap dans leur effectif de production.

Dans ce cadre et lorsque les expressions de besoin sont en adéquation avec les compétences des entreprises du secteur adapté et protégé, les acheteurs en concertation avec les demandeurs intègrent lors de la phase de consultation des EA et/ou ESAT. Ainsi, à l'initiative de la Mission Handicap d'AKKA, une conciergerie a été ouverte fin septembre 2014 sur le site de Boulogne. Chaque mardi et vendredi, les permanences de la conciergerie sont assurées par le personnel d'un ESAT. Les services proposés sont: pressing, repassage, retouche, cordonnerie et blanchisserie. Fort de cette première expérience, l'ouverture d'une conciergerie est à l'étude sur le site de Lyon Vaise.

Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Le Groupe AKKA Technologies a recours à la sous-traitance dans le cadre de l'exécution des contrats. Celle-ci a représenté en 2014, 10,6% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Le prestataire déclare être et s'oblige à tout moment pendant l'exécution du contrat, à rester en parfaite conformité avec les lois et règlements applicables et, notamment, ceux relatifs aux libertés et droits fondamentaux de la personne, aux réglementations sociales et du travail ou environnementales, à la lutte contre la corruption, que ceux-ci soient de dimension conventionnelle (accords d'entreprises, de branches, conventions collectives), nationale, européenne ou internationale. Il s'engage à respecter les principes énoncés par le Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact).

Concernant l'importance de la sous-traitance et la manière dont le Groupe s'assure de la responsabilité sociale et environnementale, il est précisé qu'AKKA veille à ce que ces partenaires respectent les principes des Nations-Unies. A cette fin, elle insère les clauses contractuelles correspondantes dans les documents qui régissent les obligations entre parties.

Par ailleurs, dans le cadre de son adhésion à Ecovadis, AKKA Technologies diffuse ses actions et son engagement aux principes de Responsabilité Sociale de l'entreprise.

9.4.3.4 - Loyauté des pratiques

Opérant sur un marché hautement concurrentiel et en perpétuelle évolution, AKKA Technologies a mis en place un référentiel de contrôle interne dans le but de limiter tout risque de corruption :

- Un « Code de Conduite » qui reprend les valeurs de l'entreprise, les principes de conduite éthique, l'obligation à se conformer aux lois et réglementations et les règles à respecter en termes de lutte contre la corruption et le conflit d'intérêts.

Le Code de Conduite est applicable à toutes les entités et à tous les collaborateurs du Groupe. Il est traduit dans les trois langues de travail du Groupe et accessible sur l'Intranet.

Soutenant les principes du Pacte Mondial, AKKA Technologies tient à son engagement à lutter contre la corruption. Ainsi le Code de Conduite stipule en préambule : « Ce Code est un code de conduite des affaires et d'éthique qui s'applique à tous les collaborateurs du Groupe AKKA Technologies, à tous les niveaux hiérarchiques, y compris dans les filiales contrôlées majoritairement par le Groupe. Les sociétés dans lesquelles le Groupe AKKA Technologies possède une participation sans toutefois en assurer le contrôle, sont encouragées à appliquer le présent Code. Les tiers tels que les consultants externes et partenaires indépendants, dès lors qu'ils agissent au nom du Groupe AKKA Technologies, doivent respecter et adhérer au présent Code. »

- Des « Standards de Contrôle Interne » ayant pour objectif de préciser les règles de management applicables à l'ensemble des entités du Groupe. Le document rappelle les principes de base du contrôle interne (organisation adaptée aux enjeux, séparation des tâches, maîtrise des délégations de pouvoir et de signature, ...) et liste les règles internes à respecter en ce qui concerne tous les processus de gestion.
- Un dispositif d'audit interne ayant pour objectif de vérifier l'efficacité du contrôle interne. L'audit interne intervient sur l'ensemble des entités du Groupe, évalue le respect des règles et fait part des observations au Conseil d'Administration. Au cours de l'année 2014, dix audits ont été réalisés sur la France et les filiales internationales du Groupe (audits de processus, audits d'intégration, ...).
- Un dispositif de veille et de communication interne : en tant que société cotée, le Groupe informe régulièrement ses collaborateurs des périodes d'embargo et tient à jour une liste des initiés.

En 2014, aucun incident de corruption, conflit d'intérêt, amende ou sanction pour non-respect des lois et des réglementations n'a ainsi été rapporté.

Dans le cadre de la valorisation de nos actions RSE en interne, une information sur le respect des conventions internationales en matière de droits humains fondamentaux et sur notre soutien aux 10 principes fondamentaux du Pacte Mondial a été incluse dans le livret d'accueil remis à chaque nouvel arrivant, et disponible sur notre Intranet ANAIS.fr. Dans le même cadre, un descriptif de nos actions a été intégré au sein de notre Rapport Annuel.

10 - TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1 - Informations sur les capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés est présenté au paragraphe 20.3.5 du présent document de référence. Ces derniers augmentent de 8 258 K€ sur l'exercice 2014, principalement du fait des éléments suivants :

- le résultat net de l'exercice 2014 pour +27 181 K€ ;
- la variation des autres éléments du résultat global pour (1 485) K€ ;
- les dividendes versés aux actionnaires en 2014, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 pour (8 949) K€ ;
- le rachat d'un bloc d'actions d'autocontrôle pour (8 645) K€.

10.2 - Source et montant des flux de trésorerie

Variation de trésorerie en milliers d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Trésorerie nette d'ouverture	113 403	70 931
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	35 432	64 513
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(25 956)	(25 401)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	96 904	4 250
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères	295	(891)
Trésorerie nette de clôture	220 079	113 403

Flux net de trésorerie généré par l'activité :

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts s'établit à 57 523 K€ sur l'exercice. Elle a permis de financer un impôt sur les sociétés versé de (8 228) K€. Le besoin en fonds de roulement augmente de (13 862) K€ sur l'exercice.

La capacité d'autofinancement génère de ce fait un impact positif sur la trésorerie de l'année de 35 432 K€.

Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements :

Les principaux flux d'investissement sont liés :

- au coût des entrées de périmètre. Il s'élève à (12 862) K€,
- aux acquisitions d'immobilisations pour (11 508) K€.

Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement :

En 2014, le montant des souscriptions de nouveaux emprunts et les remboursements d'emprunts existant augmentent la trésorerie du Groupe de 120 339 K€. AKKA Technologies a par ailleurs versé (8 949) K€ au titre des dividendes à ses actionnaires en juillet 2014 et a racheté un bloc d'actions d'autocontrôle pour (8 645) K€.

10.3 - Information sur les conditions d'emprunt et la structure de financement du Groupe

10.3.1 - Politique de financement

Actifs immobilisés : opérations de croissance externe

La structure financière saine et solide du Groupe lui offre une réelle flexibilité dans ses choix de financement. A l'origine financées par recours à l'endettement, les acquisitions de petites tailles sont aujourd'hui financées sur fonds propres pour l'intégralité de leur valeur tandis que les acquisitions plus significatives font l'objet d'un financement partagé entre financement sur fonds propres et financement bancaire sur le moyen terme.

> Le 12 avril 2012, AKKA Technologies et MBtech Group GmbH & Co. KGaA ont souscrit un contrat de prêt d'une durée de 5 ans auprès d'un pool de banques pour un montant de 90 M€. Ce dernier visait à financer :

- L'acquisition des 65% de titres MBtech Group GmbH & Co. KGaA et de MBtech Verwaltungs-GmbH,
- Le refinancement de la dette du sous-groupe MBtech envers DAIMLER,
- Le financement du BFR et des investissements du sous-groupe MBtech.

Le Groupe a pris l'engagement, lors de la souscription de cet emprunt, de respecter des covenants décrits dans les comptes consolidés (cf. 20.3.6).

Le 19 décembre 2014, Le Groupe a signé la renégociation de ce financement bancaire court terme de type revolving en place depuis le 12 avril 2012. Le nouveau contrat a été souscrit par AKKA Technologies auprès d'un pool bancaire pour une valeur de 100 M€ et une durée de 5 ans.

> Le 1^{er} mars 2013, le Groupe a réalisé une émission obligataire de 100 M€ sur le marché du placement privé européen. Non dilutive pour les actionnaires et sans incidence sur l'endettement net du Groupe, cette initiative, s'inscrit dans le cadre du changement de taille d'AKKA Technologies.

Cette émission obligataire a permis à AKKA :

- de pérenniser son projet de croissance franco-allemand,
- de diversifier et d'optimiser ses sources de financement entre établissements bancaires et investisseurs institutionnels,
- de refinancer l'acquisition de MBtech et de financer les besoins généraux du Groupe,
- d'allonger la maturité moyenne de la dette à des conditions de marché attractives.

> Le 30 octobre 2014, le Groupe a placé avec succès un emprunt de type *Schuldschein* (placement privé de droit allemand) dont le montage et l'arrangement ont été confiés à BayernLB et HSBC. La forte demande des investisseurs allemands et asiatiques a conduit le Groupe à doubler le montant du placement initial et à le porter à 140 M€. AKKA Technologies conforte son positionnement de pionnier du secteur du Conseil en Technologies en étant le premier à émettre un *Schuldschein*, comme il l'avait été lors de son placement obligataire privé (EURO PP) de 100 M€ en février 2013. Le succès de ces deux émissions confirme la qualité du nom AKKA Technologies sur le marché de la dette. La forte sursouscription des investisseurs allemands et asiatiques reflète leur confiance dans la stratégie du Groupe et sa nouvelle dimension internationale.

L'emprunt *Schuldschein* se caractérise par 2 tranches de maturité 5 et 7 ans, avec un mix taux d'intérêt fixes et variables, et un coût de financement moyen autour de 2%. Cette opération, non dilutive pour les actionnaires et sans incidence sur l'endettement net du Groupe, vient renforcer sa flexibilité financière et diversifier ses sources de financement. Elle permet également d'allonger la maturité moyenne de sa dette tout en profitant de conditions de marché très attractives.

Conformément à son plan stratégique moyen terme, les fonds levés permettront au Groupe de financer l'accélération de son développement en Allemagne et à l'international. Cette dernière, qui se traduira par la conjugaison de l'accélération de sa croissance organique et d'acquisitions ciblées, lui permettra de consolider son positionnement en Allemagne et sur ses nouveaux bassins géographiques.

Actifs immobilisés : financement des locaux

Les locaux situés à Colomiers ont fait l'objet de contrats de crédit-bail retraités dans les comptes consolidés, qui a entièrement été remboursé à fin décembre 2014.

Les locaux situés à Saint Victoret ont été financés par un emprunt souscrit par la société AKKA Ingénierie Documentaire et entièrement remboursé depuis.

Les bâtiments et le terrain de MBtech Bohemia (à Pilsen et Prague en République Tchèque) ont été financés par un emprunt entièrement remboursé depuis.

Actifs Immobilisés : financement des autres immobilisations

Il s'agit principalement de matériels informatiques, de licences et de logiciels. Ce poste représente un faible poids dans les actifs immobilisés du Groupe.

Le matériel informatique est financé par crédit-bail sur la société AEROCONSEIL. Un emprunt résiduel de 71 K€ apparaît à ce titre dans les comptes au 31 décembre 2014.

Financement du Besoin en Fonds de roulement (BFR)

Le besoin en fonds de roulement des principales sociétés françaises et allemandes du Groupe est financé, par des contrats d'affacturage ou par des cessions de créances professionnelles (bordereaux Dailly).

10.3.2 - Synthèse des emprunts

Un détail des conditions d'emprunt (incluant des covenants) et de la structure de financement au 31 décembre 2014 est donné dans l'annexe aux comptes consolidés (cf. chapitre 20.3 ci-après).

Les principaux mouvements intervenus sur l'exercice 2014 sont les suivants :

- Placement d'un emprunt de type *Schuldscheindarlehen* pour 140 millions d'euros à une maturité de 5-7 ans.
- Renégociation du financement bancaire court terme de type revolving en place depuis le 12 avril 2012. Le nouveau contrat a été souscrit par AKKA Technologies auprès d'un pool bancaire pour une valeur de 100 M€ (non utilisés en 2014) et une durée de 5 ans.

10.4 - Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations du Groupe

Non applicable.

10.5 - Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus

En dehors des opérations éventuelles de croissance externe qui feront l'objet d'une analyse au cas par cas des modes de financement, le Groupe dispose des capacités de financement pour ses programmes d'investissement.

11 - RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Les ingénieurs du Groupe AKKA Technologies mènent des activités de Recherche et Développement pour le compte de ses clients ainsi que dans le cadre de son centre de Recherche AKKA Research.

AKKA Research a été créée en 2010. Ses missions sont :

- d'inventer les briques technologiques du futur à mettre en œuvre dans le cadre de projets internes ou de projets collaboratifs,
- de développer les expertises de nos collaborateurs en phase avec les enjeux futurs de nos clients.

Le centre de recherche est piloté par une équipe de Direction franco-allemande. Le choix des axes d'innovation d'AKKA Research est effectué par le comité scientifique composé de membre de la direction, de Clients et de de personnalités appartenant au monde scientifique et philosophique.

Le centre de recherche fait partie d'un écosystème de partenaires R&D nationaux et internationaux, composés d'Universités, de laboratoires de recherche et de sociétés privées dont certaines sont nos clients. Il anime également des projets d'innovation avec de nombreuses écoles d'ingénieurs (Centrale Paris, Centrale Lille, UTBM, ISAE etc...). Enfin, il accueille des stagiaires (11 en 2014), des apprentis (4 en 2014) et deux thèses CIFRE supportées par l'ANRT (Association Nationale de la Recherche et de la Technologie).

L'année 2014 a vu la synergie des équipes franco-allemande d'AKKA Research prendre toute son importance avec notamment la poursuite du projet Link&Go avec une envergure transnationale.

AKKA Technologies et Dassault Systèmes, ont mis en place un partenariat en vue de stimuler l'innovation et la croissance de la mobilité connectée. Les deux sociétés partagent la même volonté de répondre à la hausse de la demande en connectivité, au défi posé par la mise en place de services automobiles orientés Cloud et à l'évolution vers une « expérience utilisateur ». Les deux partenaires étaient présents ensemble sur le salon de Genève 2014 ainsi qu'au challenge Bibendum organisé par Michelin en Chine.

Le Groupe AKKA Technologie a également été convié par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie pour présenter la plateforme Link&Go au Mondial de l'Automobile 2014 à Paris.

AKKA Research a, par ailleurs, lancé de nouveaux projets de R&D en aéronautique avec notamment le projet de drone Omega qui a débuté cette année.

Enfin, dans le cadre de la propriété intellectuelle, le Groupe AKKA Technologies a déposé 5 enveloppes Soleau et est sur le point de déposer quatre nouveaux brevets en France et en Allemagne. Par ailleurs, de nombreux ingénieurs en mission ont été impliqués en 2014 sur des projets qui ont permis à certains de nos clients de déposer des brevets.

Les frais de recherche engagés dans le Groupe en 2014 s'élèvent à 48 133 K€ (57 626 K€ en 2013).

12 - INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1 - Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice

Les tendances constatées fin 2014 devraient se poursuivre en 2015 :

- amélioration des performances opérationnelles de la France (hausse des marges au S2, stabilisation progressive des effectifs puis des ventes),
- bonne orientation des ventes et des marges des activités allemandes et internationales.

Cela permet au Groupe d'anticiper une croissance organique de ses ventes en 2015, conjuguée à une nouvelle amélioration de ses marges, dans le cadre de son plan stratégique 2018.

A moyen terme : le retour à la croissance organique en Allemagne, la forte remontée des marges au S2 2014 en Allemagne comme en France, la dynamique de la BU internationale, la récente acquisition d'Auronik en Allemagne, et la constitution d'une joint-venture avec BAIC en Chine marquent les premiers succès du plan stratégique 2018. Cela conforte nos objectifs 2018.

- CA : 1,2 Md€,
- Résultat opérationnel d'activité de 100 M€,
- Marge opérationnelle courante comprise entre 8 et 10%,
- Maîtrise des équilibres financiers.

12.2 - Engagement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives du Groupe

Non applicable.

12.3 - Publications intervenues depuis la clôture de l'exercice

Communiqué de presse

Paris, le 10 février 2015 – 17h35

AKKA - CHIFFRE D'AFFAIRES 2014

CA 2014 : 885,6 M€ (+0,9%), en ligne avec les objectifs

- Bonne résistance de la France dans un contexte difficile
- Retour à la croissance en Allemagne
- Poursuite d'un rythme de développement soutenu à l'international

Plus de 50% du CA réalisé à l'international

ACTIVITÉ 2014

Pour la première fois de son histoire, AKKA réalise plus de 50% de ses ventes hors de France grâce au retour de la croissance en Allemagne et à l'accélération de la forte expansion à l'international.

- **En 2014**, AKKA Technologies a enregistré un chiffre d'affaires de 885,6 M€ en croissance de 0,9% à périmètre et taux de change constants (ptcc)* par rapport à 2013. Cette progression est en ligne avec les objectifs communiqués au marché début 2014.
- **Au 4^{ème} trimestre**, le CA du Groupe a progressé de 1,2% à ptcc pour s'inscrire à 234,7 M€. Dans un environnement morose, la France affiche un repli contrôlé de ses ventes (3,9%), du fait de l'accélération du reprofilage de ses activités dans le cadre de PACT 17. Les activités internationales (y compris Allemagne) poursuivent leur rebond. Elles ont enregistré une croissance supérieure à 7% au T4, à un rythme similaire à ceux des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres.

Chiffre d'Affaires (En Millions d'Euros)	T4 2014	T4 2013	Variation%	Variation% organique*
Total Groupe	234,7	231,4	1,40%	1,20%
France	115,3	120	-3,90%	-3,90%
Allemagne	85,1	81,9	+3,90%	+3,90%
International (hors Allemagne)	34,3	29,5	+16,10%	+14,50%

* retraité des effets de change.

AKKA - CHIFFRE D'AFFAIRES 2014

ACTIVITÉ 2014 PAR RÉGION

- **La France** affiche un CA 2014 de 440,5 M€ en repli organique de 2,3% par rapport à 2013. Dans un environnement morose, l'activité a pâti du décalage d'un grand projet avec un client russe. Elle a également été impactée par l'accélération du reprofilage de ses activités dans le cadre du plan de transformation PACT 17 qui vise à profiler le Groupe pour les grands contrats internationaux. La transformation réalisée est bien engagée. Elle commence à porter ses fruits. Le repli des ventes de la France a été maîtrisé au 4^{ème} trimestre (-3,9%). Surtout, elle se traduit par la reprise des recrutements en net en décembre et par l'amélioration significative de la rentabilité opérationnelle des activités françaises dès le second semestre 2014.
- **L'Allemagne** confirme son retour à la croissance initié à la fin du T1. Son CA a progressé de 3,9% à 85,1 M€ au 4^{ème} trimestre en dépit d'une base de comparaison élevée. Cette dynamique est le fruit de l'amélioration de la compétitivité et des performances de MBtech obtenue par le plan de transformation PACT 17. Les activités de Power train et de Design bénéficient d'une forte dynamique. Leur croissance est cependant bridée par la capacité de recrutement. Au total, et après un premier trimestre en décroissance, les activités allemandes ont confirmé leur retournement en 2014. Leur CA a progressé de 2,2% à 318,2 M€ sur l'ensemble de l'année. Leur taux d'activité a progressé parallèlement. Il s'élève à 86,5% au T4 et à 84,5% pour l'ensemble de l'année. Un plan de recrutement a été lancé pour capter la croissance en 2015.
- **Les activités internationales** (hors Allemagne), gardent un rythme de croissance élevé. Leur CA ressort à 34,3 M€, en progression de 14,5% à ptcc au T4. Parmi les nombreux pays en forte croissance, le Moyen-Orient profite du positionnement unique du Groupe dans les modifications et certification d'avions. La Chine bénéficie de son savoir-faire dans les grands projets transnationaux. L'Espagne, l'Italie et la Tchèque recueillent les fruits du travail de diversification de ces dernières années. Au total, les activités internationales ont enregistré, en 2014, une progression organique de 10,1% de leurs ventes à 126,9 M€ (7,8% au S1 et + 12,4% au S2). Cette dernière a entièrement été réalisée en organique. La BU a ainsi recruté près de 330 salariés en net au cours de l'année. Le nombre de salariés de la BU a dépassé pour la première fois le seuil symbolique des 2 000 employés pour atteindre 2 165 salariés à la fin décembre.
- Le Groupe comptait au 31 décembre 2014, 10 605 collaborateurs dont 5 436 en France, 3 003 en Allemagne et 2 166 à l'international. Le taux d'activité a progressé dans chacune des BU. Il s'élève à 88% sur l'ensemble de l'année 2014.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DU T4 2014

- Suite au succès de l'intégration de MBtech, AKKA Technologies a annoncé, le 10 décembre 2014, l'acquisition d'Auronik qui marque la première étape de la diversification du Groupe en Allemagne. Cette stratégie vise à y doubler de taille à moyen terme.
En forte expansion depuis sa création en 2010 à Munich, Auronik a généré un CA 2014 de 12 M€, avec une marge opérationnelle courante à deux chiffres. L'acquisition d'Auronik sera relative dès 2015.
La forte valeur ajoutée d'Auronik dans les domaines à forte croissance de l'eMobility et des systèmes d'optimisation de charge de batteries électriques va permettre au Groupe AKKA Technologies d'accélérer sa croissance auprès de ses clients stratégiques, notamment auprès de VW (premier client d'Auronik).
- AKKA Technologies a initié, fin 2014, des discussions exclusives pour l'acquisition d'une société en Allemagne et d'une société en Italie pour accélérer le déploiement de sa stratégie de diversification.
- Fort de son positionnement innovant et transversal, AKKA Technologies a été sélectionné dans le cadre du projet collaboratif PLUME 3SL. L'objectif est de concevoir la nouvelle génération de sièges cabines ultralégers, dotés d'un vrai confort pour les avions de ligne. AKKA apportera à ce projet son expertise aéronautique et automobile dans les structures et process, notamment dans les domaines suivant : architecture, mechanical design, matériaux composites et métalliques, process qualification, certification et testing.
- Son expertise dans l'analyse du comportement du conducteur (analyse de l'état de vigilance, et gestion des situations d'urgences) et le succès de sa Link&Go ont permis à AKKA Technologies d'intégrer le consortium sélectionné par l'Agence Nationale de la Recherche dans le cadre du projet CoCoVea. Ce dernier a pour mission de développer une architecture étendue entre conducteur et système d'assistance pour la conduite automatisée des véhicules automobiles via le partage du contrôle du véhicule. AKKA apportera également au consortium son savoir-faire dans l'ergonomie des habitacles, acquis sur les cockpits avions.

ATTERISSAGE 2014

- Le CA 2014 ressort en légère croissance, en ligne avec les objectifs du Groupe. Il confirme la recovery des activités allemandes et la poursuite de la forte croissance des activités internationales. Cette dynamique compense le repli de la France, imputable à l'accélération du reprofilage de ses activités dans le cadre de PACT 17.
- Ce niveau de CA et la forte amélioration des marges attendue en France et en Allemagne au S2 permettent au Groupe de confirmer qu'il affichera une marge opérationnelle d'activité 2014 en ligne avec les anticipations du consensus.

PERSPECTIVES MOYEN TERME – PLAN STRATÉGIQUE

Les performances opérationnelles de l'année 2014 sont conformes au plan stratégique moyen terme du Groupe.

- Succès de la première phase de l'intégration de MBtech. Ce succès :
 - a entraîné l'amélioration des performances opérationnelles des activités allemandes,
 - a permis le lancement de la seconde phase qui vise à accélérer la diversification en Allemagne et à l'international.
- Lancement de la seconde phase du plan de transformation PACT 17, avec 3 axes majeurs :
 - le réajustement du positionnement en France pour préparer la production de grands contrats globaux,
 - la mise en place d'une organisation transversale au niveau commercial (nomination des Global Account Managers) et de la productivité (centres d'expertise),
 - l'accélération de l'activité commerciale grands programmes transnationaux.

Objectifs moyen terme confortés :

- CA : 1,2 Md€
- Résultat opérationnel d'activité* de 100 M€
- Marge opérationnelle courante comprise entre 8 et 10%
- Maîtrise des équilibres financiers

* Résultat opérationnel d'activité calculé avant éléments non récurrents et coûts liés aux stock-options et actions gratuites

Prochaine publication : Résultats 2014, le 31 mars 2015 après Bourse, suivie d'une réunion SFAP le 1^{er} avril à 10h00.

Paris, le 31 Mars 2015 – 17h45

COMMUNIQUE DE PRESSE – Résultats 2014

Résultats conformes aux objectifs Forte recovery des activités allemandes Plus de 50% du CA réalisé à l'international

Réuni à Paris le mardi 31 mars 2015, le Conseil d'Administration du Groupe AKKA Technologies a arrêté les comptes de l'exercice 2014. Les comptes ont été audités et le rapport de certification est en cours d'émission.

Maurice Ricci, Président Directeur du Groupe a déclaré : « Les résultats 2014 sont conformes aux objectifs du Groupe et s'inscrivent dans le cadre de son plan stratégique 2018. L'année 2014 a été marquée par la forte recovery des activités allemandes.

« Ce retour à la croissance en Allemagne a permis aux activités internationales de dépasser le seuil des 50% des ventes du Groupe pour la première fois depuis sa création. Le positionnement unique du Groupe va induire une accélération de cette dynamique internationale. AKKA Technologies s'appuiera également sur son bilan sain et sa trésorerie confortable pour réaliser des acquisitions ciblées génératrices de croissance organique. »

Résultats 2014

CA 2014 : 885,6 M€ (+0,9%)
Marge opérationnelle courante : 6,2%
Gearing : 23% et Trésorerie brute de 220 M€

En Millions d'Euros	2014	2013
Chiffre d'affaires	885,6	878,8
Résultat opérationnel courant	55,1	57,9
En% du CA	6,2%	6,6%
Résultat Net	27,2	30,1
Gearing	23,0%	15,7%

- Variation du CA à périmètre et taux de changes constants.

- Le Résultat opérationnel courant est calculé avant éléments non récurrents et coûts liés aux stock-options et actions gratuites.

- Le Groupe AKKA Technologies a enregistré en 2014 un chiffre d'affaires de 885,6 M€. Après un premier trimestre en repli de 2,8%, impacté par des décalages de contrats en début d'année, le Groupe a retrouvé la croissance dès le second trimestre. Ce qui lui a permis d'enregistrer une progression de ses ventes de 0,9% à périmètre et taux de change constants sur l'ensemble de l'année 2014, dont -2,3% pour la BU française, +2,2% pour la BU allemande et +10,1% pour ses activités internationales.

- La forte amélioration des marges des 3 BU au second semestre a permis de dégager un résultat opérationnel courant 2014 quasiment stable à 55,1 M€. Sur l'ensemble de l'année, le repli des marges des activités françaises est compensé par l'amélioration des marges des activités allemandes et internationales. Au total, le taux de marge opérationnelle courante 2014 s'établit à 6,2% contre 6,6% en 2013.
- Le résultat opérationnel s'élève à 43,3 M€. Il est impacté par des charges non récurrentes, essentiellement liées à l'accélération du plan de transformation PACT 17 (11,8 M€ en 2014 vs 8,2 M€ en 2013).
- Le résultat net du Groupe ressort en conséquence à 27,2 M€ contre 30,1 M€ en 2013. La rentabilité nette s'inscrit à 3,1%.

Résultats 2014 Par Région

- Le chiffre d'affaires des **activités françaises** ressort à 440,5 M€, contre 450,9 M€ en 2013. Dans un environnement morose, l'activité a pâti du décalage d'un grand projet avec un client russe. Elle a également été impactée par l'accélération du reprofilage de ses activités dans le cadre du plan de transformation PACT 17 qui vise à profiler le Groupe pour les grands contrats internationaux. La transformation réalisée est bien engagée. Elle commence à porter ses fruits. Le repli des ventes de la France a été maîtrisé au 4^{ème} trimestre (-3,9%). Surtout, elle se traduit par la reprise progressive des recrutements et par l'amélioration significative de la rentabilité opérationnelle des activités françaises à 6,8% au second semestre contre 2,7% au premier semestre 2014. La marge opérationnelle courante (MOC) ressort à 4,7% sur l'ensemble de l'année contre 7,1% en 2013.
- **L'Allemagne** a bénéficié de l'amélioration de la compétitivité et des performances de MBtech obtenue par le plan de transformation PACT 17. Les activités de Powertrain et de Design enregistrent une forte dynamique. Leur croissance est cependant bridée par la capacité de recrutement. Au total, et après un premier trimestre en décroissance, les activités allemandes ont confirmé leur retournement en 2014. Leur CA a progressé de 2,2% à 318,2 M€ sur l'ensemble de l'année. Leur taux d'activité a progressé parallèlement. Il s'élève à 86,5% au T4 et à 84,5% pour l'ensemble de l'année. Ces progressions ont positivement impacté les marges de la BU dont la MOC est passée de 4,8% en 2013 à 6,8% en 2014, dont 9,6% au S2.
- **Les activités internationales** continuent d'enregistrer des performances de premier plan. Leur chiffre d'affaires a progressé de 10,1% en organique à 126,9 M€, grâce notamment à des croissances supérieures à 10%. Parmi les régions en forte croissance, le Moyen-Orient profite du positionnement unique du Groupe dans les modifications et certifications d'avions. La Chine bénéficie de son savoir-faire dans les grands projets transnationaux. L'Italie et la République Tchèque recueillent les fruits du travail de diversification de ces dernières années. Cette forte croissance s'accompagne de marges élevées. La plupart des pays affiche des marges de premier plan, supérieures à 10%, en dépit de la poursuite des investissements réalisés pour leur croissance future. Au total, les activités internationales ont dégagé une MOC de 13,3% en 2014 (vs 12,8% en 2013).
- Le Groupe comptait au 31 décembre 2014, 10 605 collaborateurs dont 5 436 en France, 3 003 en Allemagne et 2 166 à l'international. Le taux d'activité a progressé dans chacune des BU. Il s'élève à 88% sur l'ensemble de l'année 2014.

Génération de trésorerie et endettement net

- Le Groupe AKKA Technologies a généré une CAF de 57,5 M€ vs 63,6 M€ en 2013 et un flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles de 35,4 M€. Ce qui lui permet de conforter à nouveau son bilan.
- Après paiements de 9 M€ de dividendes, près de 9 M€ de rachat d'actions propres et décaissements de 12 M€ liés au plan de transformation, la dette nette s'élevait à 45,7 M€ au 31 décembre 2014 pour des fonds propres de 198,6 M€. Ce qui représente un gearing de 23% vs 41% au 30 juin et 16% fin 2013.
- Parallèlement, la trésorerie brute a progressé de 113,4 M€ fin 2013 à 220,1 M€ au 31 décembre 2014. Cette progression est principalement imputable à l'émission d'un emprunt de type Schuldschein (placement privé de droit allemand) de 140 M€ en octobre 2014.
- La qualité du bilan du Groupe et sa trésorerie brute vont lui permettre de capitaliser sur son positionnement unique pour accélérer la diversification de ses activités internationales.

Dividende

- Le Conseil d'Administration d'AKKA Technologies réuni en date du 31 mars 2015 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 juin prochain le versement d'un dividende correspondant à 0,50 € par action (inchangé par rapport à l'année 2013).

Événements marquants de l'année 2014 et du début 2015

- Suite au succès de l'intégration de MBtech, AKKA Technologies a initié, fin 2014, des discussions exclusives pour l'acquisition de deux sociétés en Allemagne et d'une société en Italie afin d'accélérer le déploiement de sa stratégie de diversification.
- Le Groupe a parallèlement émis un emprunt de type Schuldschein de 140 M€ le 30 octobre dernier. Cet emprunt se caractérise par 2 tranches de maturité 5 et 7 ans, avec un coût de financement moyen proche de 2%. Cette opération, non dilutive pour les actionnaires et sans

incidence sur l'endettement net du Groupe, vient renforcer sa flexibilité financière et diversifier ses sources de financement. Elle permet également d'allonger la maturité moyenne de sa dette tout en profitant de conditions de marché très attractives. Surtout, elle donne au Groupe les moyens de financer l'accélération de son développement en Allemagne et à l'international.

- Dans ce contexte, AKKA Technologies a annoncé, le 10 décembre 2014, l'acquisition d'Auronik qui marque la première étape de la diversification du Groupe en Allemagne. **Cette stratégie vise à y doubler de taille à moyen terme.**

En forte expansion depuis sa création en 2010 à Munich, Auronik a généré un CA 2014 de 12 M€, avec une marge opérationnelle courante à deux chiffres. L'acquisition d'Auronik sera relative dès 2015. La forte valeur ajoutée d'Auronik dans les domaines à forte croissance de l'eMobility et des systèmes d'optimisation de charge de batteries électriques va permettre au Groupe AKKA Technologies d'accélérer sa croissance auprès de ses clients stratégiques, notamment auprès du Groupe VW (premier client d'Auronik).

- Le 12 mars 2015, le Groupe AKKA a conclu, par l'intermédiaire de sa filiale MBtech Group, un accord relatif à la création d'une coentreprise (« joint-venture ») avec le 5^{ème} constructeur chinois BAIC. **Cette première coentreprise de R&D entre un constructeur automobile et une société d'ingénierie se verra notamment confier par BAIC les travaux d'ingénierie relatifs au développement de plusieurs nouveaux véhicules de luxe en Chine.**

« L'excellente réputation du Groupe AKKA Technologies et son expertise reconnue dans le secteur de l'automobile en Allemagne nous ont permis de gagner la confiance de BAIC » a déclaré Maurice Ricci. « AKKA est présent sur le marché chinois depuis 2006 et y emploie plus de 100 salariés. La signature de cette JV confirme la perception du savoir-faire du Groupe autour de ses 18 centres d'expertise européens. Elle atteste également notre capacité à accompagner nos clients à l'international dans le cadre de grands contrats transnationaux ».

Perspectives court et moyen termes – Avancement du plan stratégique 2018

- Les performances opérationnelles de l'année 2014 sont conformes au plan stratégique moyen terme du Groupe.
- Suite au succès de la première phase de l'intégration de MBtech, le Groupe en a lancé la seconde étape qui vise à accélérer la diversification de ses activités en Allemagne et à l'international.
- La seconde phase du plan de transformation PACT 17, qui vise à terminer le reprofilage du Groupe en vue de la production de grands contrats globaux transnationaux, a été accélérée fin 2014. Ce qui constituera un relais de croissance supplémentaire et progressif pour l'ensemble du Groupe.

Objectifs 2018 confortés

- Le retour à la croissance organique en Allemagne, la forte remontée des marges au S2 en Allemagne comme en France, la dynamique de la BU internationale, la récente acquisition d'Auronik en Allemagne, et la constitution d'une joint-venture avec BAIC en Chine marquent les premiers succès du plan stratégique 2018. Ce qui conforte nos objectifs.
 - CA : 1,2 Md€
 - Résultat opérationnel courant* de 100 M€
 - Marge opérationnelle courante comprise entre 8 et 10%
 - Maîtrise des équilibres financiers

Objectifs 2015

Les tendances constatées fin 2014 devraient se poursuivre en 2015 : amélioration des performances opérationnelles de la France (hausse des marges au S2, stabilisation progressive des effectifs puis des ventes), bonne orientation des ventes et des marges des activités allemandes et internationales. Ce qui permet au Groupe d'anticiper une croissance organique de ses ventes en 2015, conjuguée à une nouvelle amélioration de ses marges, dans le cadre de son plan stratégique 2018.

* Résultat opérationnel courant calculé avant éléments non récurrents et coûts liés aux stock-options et actions gratuites

Prochains événements :

CA du T1 2015, le 12 Mai 2015

Assemblée Générale le 09 Juin 2015

13 - PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Non applicable.

14 - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1 - Organes d'administration et de direction

Cf. Rapport de gestion au paragraphe 9.1 (note 8.1) du présent document de référence. Les administrateurs présentés ci-après viennent compléter la présentation résumée des membres du Comité de Direction au paragraphe 7.1.4.

Alain TISSERAND – Administrateur – 60 ans

Fort d'une expérience de 30 ans dans le domaine du Conseil et de l'Ingénierie, et ancien dirigeant d'un des principaux bureaux d'études français, Alain TISSERAND accompagne le Groupe AKKA Technologies depuis 2002. Il contribue depuis son arrivée à la forte évolution du Groupe, notamment dans le secteur aéronautique.

Cécile MONNOT – Administrateur – 52 ans

Après un début de carrière chez Rhône Poulenc en contrôle de gestion, Cécile MONNOT a rejoint AKKA Technologies en 1995. Elle a d'abord assuré la fonction de Directeur Administratif et Financier d'une filiale, avant de prendre en charge le contrôle de gestion du Groupe en 2004 jusqu'en 2011. Depuis 2012, elle est en charge de la société IDEACTIVE Formation.

Guy LACROIX – Administrateur – 64 ans

Diplômé de L'ESME et de l'INSEAD, Guy Lacroix débute sa carrière au sein du Groupe FABRICOM et devient Directeur Général de la société SEEE. Appelé par le Groupe GDF SUEZ en 2001 pour la création d'INEO, il en devient en 2002 Président Directeur Général. Il est alors membre du comité exécutif de FABRICOM puis de Suez Energy Services.

Il assure parallèlement les fonctions de CEO du pôle SIM (AXIMA, INEO, ENDEL et FSA). Depuis 2005, il est Directeur Général Délégué de la branche GDF Suez Energy services.

Sa vision des affaires :

- une dynamique entrepreneuriale d'innovation continue en relation avec ses clients,
- une stimulation des équipes managériales pour anticiper les transformations de l'environnement, l'évolution des métiers, l'ouverture au numérique et la complexité des marchés de GDF SUEZ.

Charlotte RICCI – Administrateur – 25 ans

Charlotte RICCI est administrateur du Groupe depuis le 5 juin 2012.

14.2 - Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction

Il n'existe pas à la connaissance du Groupe de conflit d'intérêt entre les intérêts privés des membres des organes d'administration et leurs devoirs à l'égard de la société.

A la connaissance de la société AKKA Technologies et au cours des cinq dernières années, aucun membre du Conseil d'Administration n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation de nature frauduleuse, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

15 - RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1 - Montant de la rémunération et avantages en nature alloués aux membres des organes d'administration et de direction

Cette information est donnée dans le rapport de gestion figurant au paragraphe 9.1.2 (note 8.2.1) et au paragraphe 9.3.1 du présent document de référence.

15.2 - Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pension, de retraites ou d'autres avantages

Retraites

Aucun montant n'a été provisionné au titre des pensions de retraite pour les membres des organes d'administration et de direction du Groupe dans les comptes au 31 décembre 2014.

Options de souscriptions et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux

Cf. note 8.2.2 du rapport de gestion figurant au paragraphe 9.1.2 du présent document de référence.

Informations sur les conventions réglementées conclues entre la société et un de ses mandataires sociaux, un actionnaire détenant plus de 10% du capital, la société la contrôlant

Une convention d'assistance et de prestations de services a été signée le 25 novembre 2009 entre la société AKKA Technologies et la société DUBAIA9 SAS.

Un contrat de location a été conclu entre la société AKKA Technologies et la SCI STANDING COURCELLES pour une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2012. Cette convention a pris fin par anticipation avec effet au 28 février 2014.

Une convention de prestations de services a été conclue à compter du 15 septembre 2012 entre la société AKKA Technologies et la société BMC MANAGEMENT AND INVESTMENT.

La conclusion d'une garantie autonome a été autorisée lors du Conseil d'Administration du 25 Février 2014 par laquelle la société AKKA Technologies garantit l'exécution des engagements de MBtech Group GmbH & Co KGaA envers la société RALOSA GmbH & Co KG au titre d'un bail en l'état futur d'achèvement.

Un contrat de bail en l'état futur d'achèvement a été conclu le 26 mars 2014 entre les sociétés AKKA Services et AKKA Technologies (co-preneurs) d'une part, et la société ANDROMEDE VALLEY SCI (bailleur) d'autre part pour la location d'un immeuble situé à Blagnac (31700).

Ces conventions sont mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes figurant au paragraphe 20.5.5 du présent document de référence.

Intérêt des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale de l'émetteur ou chez un client ou un fournisseur significatif de l'émetteur

Comme détaillé dans le paragraphe 18.1, le groupe familial RICCI et les autres dirigeants du Groupe détiennent directement 4 790 965 actions de la société AKKA Technologies au 31 mars 2015. Par ailleurs, Maurice RICCI et Jean-Franck RICCI, tous deux administrateurs, possèdent 100% des titres de la société IDEACTIVE EVENTS actionnaire d'AKKA Technologies à hauteur de 840 498 actions. Maurice RICCI détient également 100% des titres de la société BMC Management and Investment actionnaire d'AKKA Technologies à hauteur de 3 054 070 actions.

Informations sur les opérations qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes

Néant.

Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration et de direction

Néant.

16 - FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Direction Générale de la société (article 20 des statuts)

La Direction Générale de la société est assurée par le Président du Conseil d'Administration (cf. décision du Conseil d'Administration du 24 juin 2002).

16.1 - Date d'expiration des mandats actuels

Cf. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne au paragraphe 16.5 (note 1.1), ci-après.

16.2 - Contrat de service liant les membres des organes d'administration

Par contrat conclu entre la société AKKA Technologies et la société DUBAIA9 SAS le 25 novembre 2009, cette dernière, dont le président est Monsieur Maurice RICCI apporte son savoir-faire et son expertise, notamment dans la direction des Pôles ou Filiales et dans la direction des fonctions support. Le montant des prestations facturées en 2014 est de 28 800 € HT.

Par contrat conclu entre la société AKKA Technologies et la société BMC MANAGEMENT AND INVESTMENT le 10 Septembre 2012, cette dernière, dont le gérant est Monsieur Maurice RICCI apporte son savoir-faire et son expertise dans le cadre du déploiement du Groupe. Le montant des prestations facturées en 2014 est de 642 000 € HT.

16.3 - Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations

Cf Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne au paragraphe 16.5 ci-après (note 1.4).

16.4 - Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur

Cf Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne au paragraphe 16.5 ci-après.

16.5 - Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, de l'étendue des pouvoirs du Président-Directeur Général, des références faites à un code de gouvernement d'entreprise et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ;
- des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
- du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par la Société.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 31 mars 2015, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AKKA Technologies se réfère (Délibération du Conseil d'Administration du 29 janvier 2010) au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites établi par MiddleNext (le « Code de gouvernement MiddleNext ») dans le cadre de la mise en œuvre de sa gouvernance. Ce code est disponible sur le site MiddleNext (www.middlenext.com).

Le Code de gouvernement MiddleNext contient 15 recommandations ainsi que des points de vigilance pour une gouvernance raisonnable. Ces points de vigilance rappellent les principales questions que le Conseil d'Administration doit se poser pour assurer le bon fonctionnement de la gouvernance. Le Conseil a déclaré avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » du Code de gouvernement MiddleNext.

Dans la suite du rapport, je vous informe sur la mise en œuvre des 15 recommandations du Code de gouvernement MiddleNext au sein d'AKKA Technologies.

1 - PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 - Composition du Conseil (recommandations R8, R9 et R10 du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié en décembre 2009 par Middlenext, relatives à la composition du Conseil, au choix des administrateurs et à la durée des mandats des membres du Conseil)

La société AKKA Technologies est dirigée par un Conseil d'Administration composé de sept membres en début d'exercice. Il n'y a pas eu d'évolution des membres du Conseil en cours d'exercice 2014.

Administrateurs	Fonction	Date de nomination / Renouvellement	Durée
Maurice RICCI	Président Directeur Général	Acte constitutif du 12 février 1999 AG du 28 février 2005 AG du 24 juin 2008 AG du 14 juin 2011 AG du 17 juin 2014	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2016
Alain TISSERAND	Administrateur	AG du 28 juin 2007 AG du 22 juin 2010 AG du 11 juin 2013	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2015
Jean-Franck RICCI	Administrateur et Directeur Général Délégué	AG du 7 mars 2001 AG du 28 juin 2007 AG du 22 juin 2010 AG du 11 juin 2013 (ADM) CA du 11 juin 2013 (DGD)	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2015
Cécile MONNOT	Administrateur	AG du 7 mars 2001 AG du 28 février 2005 AG du 24 juin 2008 AG du 14 juin 2011 AG du 17 juin 2014	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2016
Charlotte RICCI	Administrateur	AG du 5 juin 2012	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2014
Nicolas VALTILLE	Administrateur et Directeur Général Délégué	AG du 5 juin 2012 (Adm) CA du 30 août 2012 (DGD)	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2014
Guy LACROIX	Administrateur Indépendant	AG du 5 juin 2012	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2014

AG : Assemblée Générale / CA : Conseil d'Administration

Selon la recommandation **R8 du Code de gouvernement MiddleNext sur la présence de membres indépendants**, le Conseil doit accueillir au cours de l'exercice 2 membres indépendants.

Depuis la démission de Monsieur Antoine CAHUZAC de son mandat d'administrateur, actée lors du Conseil d'Administration réuni le 22 novembre 2012, le Conseil d'Administration ne comprend qu'un seul Administrateur Indépendant, Monsieur Guy LACROIX.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration précise les critères d'indépendance qu'il utilise : l'indépendance d'un membre du Conseil se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement, qui reprend les critères définis par le code de gouvernement MiddleNext.

Ainsi, pour être qualifié d'indépendant, un membre du Conseil d'Administration devra :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société du Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Il appartient au Conseil d'examiner au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard des critères énoncés ci-dessus. Sous réserve d'en justifier sa position, le Conseil peut considérer qu'un de ses membres est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous ces critères ; à l'inverse il peut également considérer qu'un de ses membres remplissant tous ces critères n'est pas indépendant.

Il est constaté que depuis le 30 Septembre 2014, Monsieur Alain TISSERAND, membre du Conseil d'Administration, satisfait à l'ensemble des critères d'indépendance et qu'il est par conséquent qualifié d'administrateur indépendant.

Conformément à la recommandation **R9 du Code de gouvernement MiddleNext sur le choix des administrateurs**, une information sur l'expérience et la compétence de chaque administrateur est communiquée dans le rapport annuel et à l'Assemblée Générale lors de la nomination ou lors du renouvellement du mandat de chaque administrateur. La nomination de chaque administrateur fait l'objet d'une résolution distincte.

La recommandation **R10 du Code de gouvernement MiddleNext sur la durée des mandats des membres du Conseil** ne fixe pas de durée pour les mandats des membres du Conseil d'Administration, mais recommande que le Conseil d'Administration veille à ce que la durée des mandats soit adaptée aux spécificités de l'entreprise, dans les limites fixées par la loi. Le mandat de membre du Conseil d'Administration de la Société est fixé à 3 ans et ce conformément à la loi. Au regard de l'activité de la Société cette durée permet une compréhension des différents métiers et un suivi de la stratégie.

1.2 - Déontologie des membres du Conseil

Conformément à la recommandation **R7 du Code de gouvernement MiddleNext sur la déontologie des membres du Conseil**, chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent au titre de ses fonctions lors de sa nomination. Le règlement intérieur du Conseil d'Administration précise par ailleurs les obligations déontologiques des administrateurs. Ce règlement, adopté par le Conseil d'Administration réuni le 22 novembre 2012, est remis à tout nouvel administrateur.

Chaque membre du Conseil d'Administration doit ainsi :

- observer les règles de déontologie relatives aux obligations résultant de son mandat et se conformer aux règles légales de cumul des mandats,
- informer le Conseil en cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat,
- se rendre disponible, consacrer le temps et l'attention nécessaire à ses fonctions et de manière générale faire preuve, autant que possible, d'assiduité aux réunions du Conseil et d'Assemblée Générale,
- s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du Conseil avant de prendre toute décision,
- et respecter le secret professionnel.

1.3 - Mission du Conseil

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social de la Société, le Conseil d'Administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le Conseil délibère sur toutes les opérations ayant ou pouvant avoir un effet sur le capital social ou les capitaux propres de la Société, telles que notamment : augmentation ou réduction de capital, émission d'obligations, programme de rachat d'actions, attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

1.4 - Comités spécialisés

En application de la recommandation **R12 du Code de gouvernement MiddleNext sur la mise en place de comités et conformément à l'article L. 823-20 4° du Code de commerce**, il a été décidé que le Conseil d'Administration assumerait les fonctions de comité d'audit afin de permettre à l'ensemble des administrateurs de contribuer au suivi de l'élaboration de l'information financière et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et ce, compte tenu de la responsabilité des membres du Conseil.

A ce titre, le Conseil d'Administration remplit les fonctions suivantes :

- examen des comptes,
- suivi de l'audit interne,
- sélection des commissaires aux comptes.

Le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués exerçant des fonctions de direction s'abstiennent d'assister aux réunions du Conseil sous forme de comité d'audit. La présidence de la réunion est alors confiée à un autre administrateur. Cependant, le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués peuvent être invités à participer à une partie de la réunion en fonction de la nature des sujets et des précisions et informations qu'ils peuvent utilement apporter afin d'enrichir les débats.

Le Conseil d'Administration exerce également les fonctions de Comité des nominations et de Comité des rémunérations :

- désignation des mandataires sociaux,
- définition de la politique de rémunération, d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Compte tenu de la taille du Groupe et de la structure de l'actionnariat de la société, il n'a pas été, au jour des présentes, mis en place d'autre comité spécialisé.

1.5 - Règlement intérieur

Conformément à la recommandation **R6 du Code de gouvernement MiddleNext sur la mise en place d'un règlement intérieur du Conseil**, un règlement intérieur a été mis en place lors de la réunion du 22 novembre 2012. Ce règlement comprend les chapitres suivants :

- Composition du Conseil d'Administration,

- Missions et compétences du Conseil d'Administration,
- Réunions du Conseil d'Administration,
- Information des Administrateurs,
- Déontologie des Administrateurs,
- Rémunération des Administrateurs,
- Comité d'audit et des comptes.

Le règlement incorpore les principes de gouvernement d'entreprises Middelnext.

1.6 - Fréquence des réunions

La recommandation **R13 du Code de gouvernement MiddleNext sur les réunions du Conseil et des comités** recommande un minimum de 4 réunions annuelles et que chacune fasse l'objet d'un procès-verbal.

Au cours de l'exercice 2014, le Conseil d'Administration a délibéré sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe. Il s'est réuni 7 fois sous la présidence de Monsieur Maurice RICCI.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration établis à l'issue de chaque réunion sont communiqués ou tenus à la disposition de tous les administrateurs et consignés dans les registres sociaux tenus à cet effet et conservés dans les locaux de la Société.

1.7 - Convocations des administrateurs

Conformément à l'article 17 des statuts, les administrateurs ont été convoqués à l'avance par différents moyens et notamment par lettre simple, courrier électronique ou même verbalement. Conformément à l'article L. 823-17 du Code de Commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels et annuels.

1.8 - Information des administrateurs

Conformément à la recommandation **R11 du Code de gouvernement MiddleNext sur l'information des administrateurs**, tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués au moins 2 jours avant les réunions du Conseil d'Administration. Cependant, les sujets particulièrement sensibles et urgents ont pu être débattus sans communication préalable ou avec communication préalable rapprochée de la date de la séance.

En outre, les administrateurs sont régulièrement informés entre les réunions de tout évènement et information susceptibles d'avoir un impact sur les engagements de la société, sa situation financière et sa situation de trésorerie, lorsque l'actualité de la société le justifie.

1.9 - Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social ou dans les locaux de la société situés à Lyon. Le taux moyen de participation des membres aux sessions du Conseil d'Administration de l'exercice 2014 a été de 63%.

1.10 - Evaluation des travaux du Conseil (recommandation R15 sur la mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil)

La recommandation **R15 du Code de gouvernement MiddleNext précise qu'une fois par an**, le Président du Conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux. Cette évaluation a eu lieu lors de la réunion du 31 mars 2015. Cette évaluation s'est déroulée sur la base d'un questionnaire détaillé. Il ressort des débats qui ont accompagné l'analyse de chacune des réponses aux questions qu'aucune évolution défavorable n'a été constatée par rapport à la précédente évaluation positive du 16 janvier 2014. Le Président a pris acte de cette évaluation et a précisé qu'il invitera les membres du Conseil à s'exprimer de nouveau l'année prochaine.

2 - POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL ET DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

Aucune limitation spécifique n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général et aux pouvoirs des Directeurs Généraux Délégués à l'exception des limites statutaires et légales.

3 - POLITIQUE DE REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

3.1 - Cumul contrat de travail / mandat social

En ce qui concerne la recommandation **R1 du Code de gouvernement MiddleNext, relative au cumul contrat de travail et mandat social**, il est précisé que les mandats sociaux de Président Directeur Général et de Directeur Général Délégué ne se cumulent pas avec un contrat de travail.

3.2 - Rémunération des mandataires sociaux

En ce qui concerne **les rémunérations des mandataires sociaux, la société se conforme à la recommandation R2 du Code de gouvernement MiddleNext**. Ainsi les principes de détermination de ces rémunérations répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence.

Les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont fixés en vertu des principes et des règles suivantes :

- une rémunération fixe comprenant le cas échéant un avantage en nature correspondant à une voiture de fonction
- une rémunération variable, peut être accordée à certains mandataires sociaux, en fonction d'indicateurs de performance, lesquels sont liés aux résultats de l'entreprise par rapport à aux objectifs internes. La part variable est déterminée à 50% en fonction des résultats économiques et financiers, appréciés au regard du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel et du résultat net, et pour 50% en considération de la performance individuelle assise sur des critères qualitatifs.

L'ensemble des rémunérations versées aux dirigeants de la société est récapitulée au sein du rapport de gestion annuel figurant dans le paragraphe 9.1 du document de référence.

Conformément à la **recommandation R5 du Code de gouvernement MiddleNext sur les options de souscription ou d'achat d'actions et l'attribution d'actions gratuites**, une information est donnée sur les actions gratuites et les options de souscription ou d'achat d'actions : la société n'en a pas attribué à ses dirigeants en 2014.

3.3 - Rémunération différée

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune rémunération différée, indemnité de départ ou engagement de retraite, visés aux **recommandations R3 et R4 du Code de gouvernement MiddleNext**.

3.4 - Jetons de présence

Conformément à la **recommandation R14 du Code de gouvernement MiddleNext sur la rémunération des administrateurs**, une information est donnée sur les jetons de présence : Aux termes de sa cinquième résolution, l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 juin 2014 a décidé l'allocation d'une enveloppe annuelle de 100 000 euros de jetons de présence afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours. Le Conseil a utilisé cette enveloppe en 2014 à hauteur de 80 000 euros (CA du 28 novembre 2014).

4 - LE DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif mis en œuvre par AKKA Technologies se base sur le « Cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites » publié par l'AMF le 22 juillet 2010.

Le dispositif est placé sous la responsabilité du Contrôle & Audit Interne, fonction Groupe transverse et indépendante des entités opérationnelles. Le contrôle interne Groupe s'appuie sur des points focaux nommés au sein de chaque Business Unit.

4.1 - Objectifs du dispositif contrôle interne

L'objectif principal du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et de fournir une garantie raisonnable quant aux points suivants :

- La conformité aux lois et aux réglementations,
- La bonne application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale,
- Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- La fiabilité des informations financières.

D'une manière générale, il contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources.

L'ensemble du dispositif de contrôle interne vise à répondre aux risques auxquels sont exposées les entités du Groupe. Il s'agit de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le processus d'identification et d'analyse de ces facteurs de risque repose sur un processus annuel d'évaluation, cf. 4.2. Recensement des risques.

Le dispositif de contrôle interne est appliqué à l'ensemble du Groupe AKKA Technologies : maison mère et filiales dont la plupart sont regroupées au sein de trois Business Units. Chaque Business Unit est piloté par une équipe de direction couvrant l'ensemble des fonctions opérationnelles et de support (finance, ressources humaines, achats, ...).

4.2 - Recensement des risques

Un recensement de risques est effectué annuellement au sein des trois BU du Groupe. Cette démarche vise à identifier et analyser les facteurs de risque pouvant menacer l'atteinte des objectifs du Groupe et/ou la préservation de ses actifs.

L'analyse met à contribution les responsables des principaux processus opérationnels. L'implication des managers permet de sensibiliser le terrain aux enjeux du contrôle interne et de déployer plus généralement les Best Practices.

Le dispositif de contrôle interne exposé ci-après vise à répondre par des procédures adéquates aux risques recensés.

4.3 - Référentiel de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne du Groupe AKKA Technologies est constitué de plusieurs documents de référence applicables sur l'ensemble des entités du Groupe.

La mise en œuvre du référentiel est placée sous la responsabilité des directions de chacune des Business Units.

AKKA Group Internal Control Standards

Le Groupe a mis en place des « Standards de Contrôle Interne du Groupe AKKA » dont l'objectif est de préciser les règles de management opérationnel. Les Standards rappellent quelques principes de base du contrôle interne :

- Organisation adaptée aux enjeux
- Séparation des tâches
- Maîtrise des délégations de pouvoir et de signature

Le document indique pour les processus sensibles les règles à respecter et les procédures à formaliser, cf. 4.4 Processus et acteurs du contrôle interne.

AKKA Code de Conduite

Le Code de Conduite reprend les valeurs du Groupe, les principes de conduite éthique, l'obligation de se conformer aux lois et réglementations et les règles à respecter en termes de lutte contre la corruption et le conflit d'intérêts.

Le Code est applicable à toutes les entités et à tous les collaborateurs du Groupe. Il est traduit dans les trois langues de travail (anglais, français, allemand) et accessible sur l'Intranet.

Système de Management de la Qualité

Le Système de Management de la Qualité regroupe l'ensemble des procédures opérationnelles applicables aux différents périmètres du Groupe. Les systèmes Qualité sont certifiés selon des normes génériques (ISO 9001, ...) et/ou spécifiques à l'activité (EN 9001, IRIS, ...).

4.4 - Processus et acteurs du contrôle interne

Cf. 4.3, les directions support du Groupe ont défini pour chaque grand processus des Standards visant à maîtriser les risques liés.

Ventes & Gestion des Affaires

Dans le but de limiter les risques commerciaux et juridiques des opérations, le Comité Exécutif du Groupe valide les contrats commerciaux les plus importants selon des montants et critères prédéfinis. Au niveau de chaque Business Unit, les droits d'engagement sur les contrats client sont encadrés par des règles de délégation formalisées.

Chaque Business Unit se doit d'encadrer strictement les actes de gestion liés aux affaires : avant-vente, contractualisation, gestion des projets, reconnaissance du chiffre d'affaires, facturation et de respecter les règles de prix de transfert intragroupe.

Communication

Dans un souci de préservation de l'image d'AKKA Technologies, tout acte de communication concernant le Groupe, sa stratégie, ses dirigeants, un événement majeur est validé au niveau du Comité Exécutif.

Finance

Les Standards définis par la fonction finance Groupe visent à aligner les opérations financières et de réduire au maximum le risque de pratiques frauduleuses :

- Le processus budgétaire est piloté au niveau Groupe,
- Toute entité du Groupe fournit un reporting financier mensuel, établi selon des règles communes,
- Tout paiement effectué autrement que par virement bancaire doit faire l'objet de reporting auprès de la direction Groupe,
- Le choix des banques est fait au niveau Groupe et les signataires sont de nombre réduit et formellement identifiés,
- Le choix de prestataires externes (comptables, experts comptables, commissaires aux comptes) est effectué au niveau Groupe.

Ressources Humaines

Le recrutement, la gestion des ressources humaines, la paie et les relations avec les partenaires sociaux sont confiés aux Business Units.

A ce titre, l'équipe de direction de la Business Unit est responsable du respect des lois et réglementations de chaque pays d'implantation.

Les procédures particulièrement sensibles (recrutement, paie, gestion des frais, mobilité intra-groupe, départs) doivent être formalisées et tout conflit social potentiel ou avéré doit faire l'objet de reporting auprès du Groupe.

Système d'Information

La Direction des Systèmes d'Information Groupe, en liaison avec les directions des Systèmes d'Information de chaque Business Unit, œuvre pour maintenir une disponibilité constante des outils informatiques de l'entreprise et assurer l'intégrité et la confidentialité des informations stockées dans le système d'information.

Un dispositif de sauvegarde et archivage permet de garantir la pérennité des données ainsi qu'une accessibilité immédiate.

Juridique

Avec le support de la direction Juridique Groupe, chaque Business Unit s'assure du respect des lois et règlements en vigueur sur son périmètre. Les filiales peuvent avoir recours à des conseils externes, notamment en matière contentieuse et d'opérations spécifiques après agrément de ces derniers par le Groupe.

La couverture des principaux risques de responsabilité, de propriété et d'assurance est centralisée au niveau Groupe. Un reporting mensuel Business Units permet de suivre les litiges avérés ou les risques potentiels et d'éviter le risque de non prise en compte au niveau Groupe.

Tout acte d'achat et de vente relatif aux actifs immobiliers, brevets, marques, savoir-faire, et autres droits de propriété intellectuelle sont centralisés et validés par le Groupe.

Achats

La sélection des fournisseurs se fait sur la base d'appels d'offres et selon des critères objectifs visant à garantir la qualité et la compétitivité des biens et services achetés.

La politique d'achat du Groupe consiste à généraliser autant que possible le principe de référencement de fournisseurs par catégorie d'achats permettant de bénéficier de conditions tarifaires négociées et de conditions générales d'achats renforcées.

Compte tenu de son lien direct avec la qualité des biens et prestations livrés aux clients, l'achat de sous-traitance fait l'objet d'une surveillance accrue.

Qualité / Safety / Environnement

Chaque Business Unit est en charge de définir un système de management de Qualité, Safety et Environnement adapté aux exigences des clients et conforme aux lois et réglementations applicables.

Sécurité

Des règles communes de protection des employés (santé, sécurité, données personnelles) et des d'informations confidentielles sont définies au niveau Groupe. A ce titre, une Politique de Sécurité Groupe sera déployée en 2015.

4.5 - Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière

Budget

Un budget est établi chaque année par les entités du Groupe et consolidé au niveau de chacune des trois Business Units. Ce budget fait ensuite l'objet d'une approbation par la Direction Générale et d'une consolidation au niveau du Groupe.

Sur cette base, la direction du Groupe émet une note d'objectifs internes à l'intention des directions des Business Units.

Contrôle de Gestion

L'organisation du contrôle de gestion mise en place au sein du Groupe vise à réduire les risques de dérive et de faible rentabilité sur les affaires et, plus globalement, le risque de dérive de la performance réelle par rapport au budget.

Le Groupe est doté d'une direction du contrôle de gestion qui analyse les performances mensuelles de chaque Business Unit et consolide les résultats mensuels. Chaque mois, le contrôle de gestion Groupe identifie les écarts de performance par rapport aux objectifs internes afin de permettre à la direction du Groupe de prendre rapidement des mesures correctives.

Chaque entité au sein des Business Units dispose par ailleurs d'un ou plusieurs contrôleurs de gestion en charge du suivi et de l'évaluation financière des affaires et notamment du suivi des marges sur affaires et de la facturation.

Comptes comptables

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS) à partir des données comptables élaborées sous la responsabilité des dirigeants de chaque Business Unit.

Sauf législation spécifique applicable dans certains pays qui donnerait lieu à des retraitements pour l'établissement des comptes consolidés, les méthodes comptables et le plan comptable sont homogènes pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les retraitements propres aux normes IFRS font l'objet d'un traitement centralisé par l'équipe de consolidation, en particulier les tests de dépréciation des actifs non amortissables préconisés par la norme IAS 36.

Le suivi des engagements hors bilan est centralisé auprès du Trésorier Groupe. L'état de synthèse des engagements hors bilan est actualisé au minimum deux fois par an pour les clôtures annuelles et semestrielles. Les engagements hors bilan sont détaillés dans les comptes consolidés.

Par ailleurs, les filiales significatives sont dotées d'au moins un commissaire aux comptes qui procède à la certification des comptes annuels au 31 décembre et à la revue limitée des comptes au 30 juin pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Afin de limiter le risque d'erreur en termes de communication financière, le Groupe a mis en place un processus interne de relecture et de validation de tous les projets de communication financière.

4.6 - Evaluation du dispositif contrôle interne

La pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne est évaluée de manière continue au travers des audits internes. L'audit interne intervient sur l'ensemble des entités du Groupe, évalue le respect des règles de contrôle interne et fait part des résultats observés au Conseil d'Administration au moins une fois par an. Les dysfonctionnements détectés font l'objet de recommandations dont les plans d'action sont partagés avec les entités auditées et la direction de la Business Unit concernée pour mise en œuvre d'actions préventives ou correctives. Des rapports d'audit interne sont formalisés à cet effet.

Une dizaine d'audits internes ont été menés en 2014 visant à appréhender le niveau du contrôle interne à la fois des entités historiques et des sociétés en cours d'intégration :

- BU France : Audits s'inscrivant dans un cycle de revue régulière des processus clé,
- BU Germany : Focus sur le processus Gestion des Affaires afin d'amener les pratiques au niveau de maturité Groupe,
- BU International (hors Allemagne) : Poursuite de la campagne de sensibilisation aux « Standards de Contrôle Interne ».

Sur la base des analyses de risques menées fin 2014, les principaux axes de travail identifiés pour l'année 2015 sont les suivants :

- Poursuivre la diffusion des règles internes Groupe au sein des entités nouvellement acquises,
- S'assurer de la pertinence des informations financières présentes dans nos systèmes d'informations,
- Renforcer la sécurité de nos systèmes d'informations,
- Vérifier la mise en œuvre des plans d'actions définis lors des audits précédents,
- Viser l'amélioration continue de la gouvernance du Groupe en cohérence avec les principes du Code de Gouvernement d'Entreprise MiddleNext.

Fait à Lyon, le 16 Avril 2015

Le Président du Conseil d'Administration

Monsieur Maurice RICCI

16.6 - Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société AKKA Technologies et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Villeurbanne, le 20 avril 2015
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS Baker Tilly S.A.
Jean-Louis FLECHE

Deloitte & Associés
Xavier GRAZ

17 - SALARIÉS

17.1 - Nombre de salariés

17.1.1 - Evolution des effectifs

	31 déc. 2014	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Cadres	7 687	7 822	7 165
Non cadres	2 928	2 961	2 480
TOTAL	10 615	10 784	9 645

	31 déc. 2014	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Effectifs non facturables	1 223	1 279	1 109
Effectifs facturables	9 392	9 505	8 536
TOTAL	10 615	10 784	9 645

L'effectif moyen de l'année 2014 est de 10 615 collaborateurs, en baisse de 1,6% par rapport à l'effectif moyen de 2013. Le turn-over atteint 14,9% en 2014 (11,9% en 2013).

Les effectifs consolidés du Groupe au 31 décembre 2014 sont de 10 605 salariés en baisse de 1,7% par rapport à l'effectif à fin 2013.

17.1.2 - Culture d'entreprise et sentiment d'appartenance

De la création en 1984 de notre première société à aujourd'hui, le parcours du Groupe a été guidé par la même détermination :

- Conduire une politique de développement et de montée en puissance d'AKKA Technologies et de ses filiales pour sécuriser notre existence,
- Privilégier la diversification de nos activités dans les secteurs industriels et des services : aéronautique, automobile, ferroviaire, défense, spatial, SI, Télécoms, tertiaire,
- Faire de notre passion des technologies notre élément de différenciation en offrant des savoir-faire créatifs, dans le monde de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies.

Aujourd'hui, le Groupe AKKA Technologies poursuit la vision fondamentale du Groupe : « Etre le partenaire privilégié des grands donneurs d'ordre pour leur apporter, partout dans le monde, des solutions technologiques innovantes, sur toute la chaîne de conception d'un produit ou d'un service ».

La volonté d'AKKA Technologies n'est pas de devenir le plus gros mais bien le meilleur partenaire pour ses clients sur l'ensemble des secteurs et des métiers sur lesquels il intervient. Pour cela, le haut niveau de savoir-faire technique allié à la dimension internationale et à une réelle capacité d'innovation sont nos meilleurs atouts.

Avec 30 ans d'expérience, le Groupe est aujourd'hui un Groupe international, reconnu pour l'excellence des femmes et des hommes qui le composent. Ces dernières années, nous avons conduit une politique de croissance externe soutenue. Notre priorité aujourd'hui est de mettre de la cohérence dans toutes nos décisions et nos actions. C'est à ce titre, que le Groupe a lancé depuis 2013 le projet, « On track ».

« On track » c'est la volonté de partager, plus encore, le respect et la confiance entre nous, pour bâtir le futur d'un Groupe compétitif, agile, adapté à un monde en mutation, un ensemble innovant où chacun peut trouver son propre chemin d'évolution et d'équilibre.

Un positionnement différent et unique :

Depuis sa création, le Groupe s'appuie sur des valeurs fortes pour assurer son développement : Respect, Ambition, Courage. Ces trois dénominations sont l'ADN du Groupe. Cet ADN repose d'abord sur des valeurs qui doivent avant tout être partagées. Elles prônent l'écoute, le respect de la différence, le courage des convictions, et doivent guider une saine ambition. Ces valeurs permettent d'appréhender et de dépasser les différences culturelles pour se comprendre. Elles sont indispensables au projet d'entreprise que le Groupe souhaite mener à bien, notamment au niveau de sa volonté de développement à l'international.

La culture du Groupe se traduit en termes de proximité, d'évolution (garantie par la formation et la promotion interne), d'implication (participation des collaborateurs au challenge AKKA, soirée recrutement, cooptation,...) et de partage.

Afin que ses valeurs prennent corps dans la vie du Groupe, AKKA Technologies s'attache à développer un sentiment d'appartenance fort en vue de fidéliser ses équipes et d'attirer de futurs collaborateurs aux talents prometteurs.

17.1.3 - Politique de recrutement

Aujourd'hui, le Groupe AKKA Technologies compte près de 11 000 personnes et a recruté 2 297 personnes en 2014.

Avec une vision innovante du recrutement adaptée à chaque type de profil, la politique de recrutement du Groupe porte en priorité et de manière volontariste sur l'embauche de jeunes diplômés BAC + 5 issus d'écoles d'ingénieurs, de commerce ou d'universités. Le plan de communication, qui intègre l'ensemble des actions effectuées pour augmenter le sourcing des CV, sélectionne les meilleures candidatures, propose aux entités des dossiers ciblés correspondant à leurs besoins et facilitant les recrutements de débutants. Ce plan a pour objectif d'améliorer la visibilité et l'attractivité de la marque employeur, par des actions concrètes :

- des relations écoles dynamiques, destinées à favoriser le recrutement de diplômés d'écoles cibles et de stagiaires de pré-embauche. AKKA Technologies compte aujourd'hui 28 écoles partenaires.
- des opérations de communication efficace : Challenge, Bar AKKA, ...

En 2014, avec 2 297 recrutements, AKKA reste un acteur majeur du développement de l'emploi. 30 à 40% des recrutements en France sont réalisés en Île-de-France, en lien avec nos secteurs (Automobile, Aéronautique, Ferroviaire, Défense, Telecom, Energie, Santé...) et en majorité dans les bassins industriels français.

17.1.4 - Actions de communication

La politique de communication internationale du Groupe répond à un enjeu majeur de mise en valeur de l'image d'AKKA auprès de nos clients. La multiplication des actions de communication témoigne de son dynamisme et de son rayonnement. Ainsi, plusieurs supports ont été développés tels que les plaquettes institutionnelles ou sectorielles, les fiches offres, les sites web...

Fort de son image de spécialistes internationaux, AKKA Technologies est aussi présent à de nombreux salons professionnels en France et à l'étranger (Le Bourget, Mondial de l'Auto à Paris, Challenge Bibendum en Chine Aircraft Interiors, Innotrans, Dubai Airshow...).

Les relations publiques et les relations presse sont enfin un troisième axe majeur mis en place dans le cadre de la communication externe.

En 2014, plusieurs chantiers ont ainsi été ouverts :

- Communication Externe, avec comme principal axe de communication : AKKA, acteur majeur de l'innovation. A ce titre, AKKA et Dassault Systèmes, deux Groupes internationaux précurseurs sur leur marché respectif, ont annoncé en octobre la mise en place d'un partenariat à long terme, visant à promouvoir l'innovation sur le marché des véhicules autonomes et connectés. Conscients que la collaboration entre deux sociétés leaders comme AKKA et Dassault Systèmes ne peuvent que stimuler l'innovation et la croissance, les deux Groupes ont décidé de s'associer pour répondre aux enjeux de la mobilité connectée. Ce partenariat nous a conduits à participer à plusieurs actions de communication déterminantes, comme le Challenge Bibendum organisé par Michelin en Chine.
- Communication Interne : en 2014, AKKA Technologies a fêté ses 30 ans. Ainsi le curseur a été placé sur le développement du sentiment d'appartenance de ses collaborateurs et leur fidélisation. La nouvelle édition des AKKA Awards a été lancée, valorisant les projets de ses ingénieurs à travers la remise de trophées et de prix. Le Journal Interne du Groupe Panorama a également été revu pour en faire un axe de communication international, commun à l'ensemble du Groupe. A cela, il faut rajouter le projet phare de cette année : le projet « On Track », donnant un sens à toutes ses initiatives.

17.1.5 - Politique de formation

La formation est pour nous un outil de reconnaissance des compétences et des performances individuelles, permettant à chacun de se réaliser et d'être acteur de son parcours de progression professionnel.

Elle nous permet donc d'anticiper et d'accompagner l'évolution de nos métiers, participe à l'accroissement constant du professionnalisme de nos collaborateurs par l'acquisition ou le développement de compétences nouvelles, et facilite la compréhension et l'implication quotidienne de chacun dans notre projet d'entreprise, véritable ADN du Groupe et socle de ses valeurs.

De plus, révéler nos talents, dans le cadre de nouveaux projets, d'une mobilité, ou d'une progression de carrière en France et à l'international est essentiel pour le Groupe.

La formation a notamment pour objectifs de :

- favoriser l'intégration par l'organisation de points réguliers avec les principaux interlocuteurs AKKA, et par l'acquisition en e-learning des bases sur la connaissance du Groupe, les règles d'hygiène et de sécurité, et l'ensemble des étapes clés liées aux missions et responsabilités de nos consultants ;
- adapter les compétences technologiques et métiers de nos collaborateurs, en leur permettant de développer leur savoir-faire sur des outils et méthodologies technologiques pointus ;
- développer les compétences de nos collaborateurs, et révéler leurs talents, dans le cadre de nouveaux projets, d'une mobilité, ou d'une progression de carrière en France et à l'international.

Les actions menées en 2014 et les outils de formation sont développés en 9.4.1.5.

17.2 - Participations et stock-options des organes d'administration et de direction

Cf. note 8.2.2 du rapport de gestion présenté dans le paragraphe 9.1 du présent document de référence.

17.3 - Accords prévoyant une participation des salariés au capital du Groupe

17.3.1 - Actions gratuites

Plusieurs plans d'actions gratuites ont été mis en place sur les années 2005 à 2011 à destination de certains salariés du Groupe. Le plan en cours d'acquisition est décrit dans la note 4.11 des comptes consolidés présentés au paragraphe 20.3 du présent document de référence.

Ce plan s'inscrit dans le régime de faveur prévu par la Loi de Finance de l'année 2004. Une période d'acquisition de deux à quatre ans s'ouvre à compter de la date d'attribution. A l'issue de cette période, les actions sont définitivement acquises par le salarié, mais il doit les conserver pendant encore au moins deux ans avant de pouvoir les céder.

Il est précisé toutefois que le Conseil d'Administration du 5 mars 2007, conformément aux nouvelles dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce, telles qu'issues de la loi n°2006-1770 du 30 décembre 2006, a décidé que 20% des actions gratuites qui seraient attribuées, au Président du Conseil d'Administration, au Directeur Général ou aux Directeurs Généraux Délégués, doivent être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions, par chaque attributaire.

17.3.2 - FCPE et PEE

Le Groupe AKKA Technologies a mis en place en 2005 un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) ouvert aux salariés présents dans les sociétés françaises adhérentes du Groupe depuis au moins 3 mois. En 2011, et 2012, un abondement de 300% avait été attribué aux salariés pour les versements réalisés sur le FCPE AKKA Actionnariat (dans la limite de 300 €).

L'abondement effectué sur les versements volontaires représentait 521 K€ en 2012. Il n'y a pas eu d'abondement en 2013 et en 2014. Ces montants ont été enregistrés directement en charges.

18 - PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 - Répartition du capital

Actionnariat de la société en date du 31 mars 2015

	Quantité de titres	%	Droits de vote	%
FAMILLE RICCI	8 166 908	48,7%	13 119 484	60,2%
Dont M. RICCI Maurice (1)	5 381 197	32,1%	7 708 324	35,4%
Dont M. RICCI Jean-Franck	903 212	5,4%	1 720 261	7,9%
Dont IDEACTIVE EVENTS	840 498	5,0%	1 680 996	7,7%
AUTO-DETENTION	497 920	3,0%	-	-
DIRIGEANTS	518 625	3,1%	951 431	4,4%
SALARIES	214 169	1,3%	320 270	1,5%
FIDELITY MANAGEMENT RESEARCH LLC (2)	2 137 000	12,8%	2 137 000	9,8%
ALLIANZ GLOBAL (3)	850 601	5,1%	850 601	3,9%
Autres public	4 371 732	26,1%	4 418 609	20,3%
TOTAL	16 756 955	100,0%	21 797 395	100,0%

(1) Inclus BMC Management and Investment

(2) Source : FIDELITY MANAGEMENT RESEARCH LLC

(3) Sur la base de la déclaration de franchissement de seuil du 17 octobre 2014

Le rapport de gestion présenté au paragraphe 9.1 (note 8.6.3) du présent document de référence détaille la variation de l'actionnariat du Groupe sur les 3 dernières années.

Au 31 mars 2015, le groupe familial RICCI détient 8 166 908 actions de la société AKKA Technologies (soit 48,7% des actions du capital social et 60,2% des droits de vote) dont :

- 4 212 000 directement,
- 3 054 070 indirectement par l'intermédiaire de la société BMC Management et Investment contrôlée par Maurice RICCI,
- 840 498 indirectement par l'intermédiaire de la société IDEACTIVE EVENTS dont Maurice RICCI et Jean-Franck RICCI possèdent 100% des titres,
- 60 340 indirectement par l'intermédiaire de la société DUBAIA 9.

La Société a été informée de deux franchissements de seuil en 2015 :

- La société Allianz Global Investors Europe GmbH a déclaré avoir franchi à la baisse, le 7 avril 2015, le seuil de 5% du capital de la Société (45 534 actions et droits de vote selon la déclaration AMF du 15 avril 2015).
- La société Allianz Iard a déclaré avoir franchi à la hausse, le 7 avril 2015, le seuil de 5% du capital et des droits de vote de la Société (1 140 493 actions et droits de vote selon la déclaration AMF du 15 avril 2015).

Il n'y a pas eu d'autre mouvement significatif en 2015 jusqu'à la date de dépôt du présent document.

Pacte d'actionnaires

A la date d'enregistrement du document de référence, il n'existe pas de pacte d'actionnaires relatif à la société AKKA Technologies.

18.2 - Existence de droits de vote différents

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

La mise en place d'un droit de vote double attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire au 31 décembre de l'année écoulée, a été décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2003. L'Assemblée Générale Mixte du 28 février 2005 a porté de trois à quatre ans le délai minimum d'inscription au nominatif permettant d'acquiescer ce droit de vote double.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera accordé, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit de vote double.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de quatre ans.

Les actionnaires auront la faculté de renoncer individuellement, temporairement ou définitivement à leur droit de vote double. Cette renonciation ne sera opposable à la société et aux autres actionnaires qu'à la condition d'être notifiée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception trois jours ouvrables au moins avant la tenue de l'Assemblée pour laquelle l'actionnaire entend renoncer à son droit de vote double.

Ces dispositions statutaires relatives au droit de vote double sont conformes aux dispositions de l'article L.225.123 du Code de Commerce dans sa rédaction issue de la loi n°2014-384 du 29 mars 2014.

18.3 - Détention ou contrôle du Groupe, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle

La société AKKA Technologies est contrôlée par le groupe familial RICCI. Il n'existe pas de mesure particulière prise en vue de s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

18.4 - Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle

A la connaissance de la société AKKA Technologies, il n'a été conclu aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner le changement de contrôle de la société.

19 - OPÉRATION AVEC DES APPARENTÉS

Le détail des opérations avec des apparentés est présenté dans les rapports spéciaux des commissaires aux comptes figurant dans le paragraphe 20.5.5 et dans les comptes consolidés dans le paragraphe 20.3.6 (note 8.1 et 8.2).

20 - INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1 - Informations financières historiques

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document :

- Les comptes consolidés et annuels 2013 et les rapports des commissaires aux comptes correspondant, figurant dans le document de référence 2013 déposé le 28 avril 2014 sous le numéro D14-0419.
- Les comptes consolidés et annuels 2012 et les rapports des commissaires aux comptes correspondant, figurant dans le document de référence 2012 déposé le 25 avril 2013 sous le numéro D13-0420.

20.2 - Informations financières pro forma

Non applicable.

20.3 - Etats financiers consolidés 2014

20.3.1 - Compte de résultat consolidé de l'exercice 2014

COMPTE DE RESULTAT en milliers d'euros	Annexe note n°	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Chiffre d'affaires	3.1	885 611	878 825
Production stockée		(194)	(345)
Charges externes	3.2	(231 567)	(228 957)
Impôts et taxes		(7 306)	(8 322)
Charges de personnel	3.3	(575 840)	(569 911)
Amortissements & Provisions nets	3.4	(17 533)	(16 453)
Autres charges courantes		(2 095)	(2 789)
Autres produits courants		3 875	5 593
Résultat des entités mises en équivalence	4.4	107	239
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE		55 057	57 881
Actions gratuites et Stocks Options		(45)	-
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		55 012	57 881
Autres produits et charges non courants	3.5	(11 738)	(8 226)
RESULTAT OPERATIONNEL		43 274	49 655
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	3.6	985	977
Coût endettement financier brut	3.6	(9 862)	(9 240)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		(8 878)	(8 264)
Autres produits et charges financiers		(799)	(1 355)
RESULTAT AVANT IMPOT		33 598	40 036
Charge d'impôt	3.7	(6 416)	(9 964)
RESULTAT NET CONSOLIDE		27 181	30 072
Participations ne donnant pas le contrôle		(2 619)	979
RESULTAT NET PART DU GROUPE		24 562	31 051
Résultat par action		1,51 €	1,87 €
Résultat dilué par action		1,51 €	1,86 €
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation		16 261 571	16 636 453
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré des actions potentielles dilutives		16 263 037	16 661 520

20.3.2 - Etat du résultat global consolidé de l'exercice 2014

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE en milliers d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
RESULTAT NET CONSOLIDE	27 181	30 072
Gains et perte actuariels sur engagement de retraite	(2 829)	(219)
Effet de l'impôt relatif aux éléments non recyclables	878	92
Eléments non recyclables au compte de résultat	(1 951)	(127)
Gains et perte sur instruments financiers de couverture	367	(741)
Variation des écarts de conversion	92	(1 744)
Effet de l'impôt relatif aux éléments recyclables	5	103
Eléments recyclables au compte de résultat	464	(2 382)
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	(1 487)	(2 509)
RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	25 697	27 564
Participations ne donnant pas le contrôle	2 389	(1 656)
Part du Groupe	23 308	29 220

20.3.3 - Bilan consolidé de l'exercice 2014

ACTIF en milliers d'euros	Annexe note n°	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Goodwill	4.1	128 256	111 957
Immobilisations Incorporelles	4.3	9 558	10 601
Immobilisations Corporelles	4.3	45 301	49 965
Actifs financiers non courants	4.5	19 749	17 914
Titres des entreprises associées et coentreprises	4.4	1 482	1 375
Autres actifs long terme nets	4.6	17 762	23 515
Impôts différés - actif	3.7.3	21 807	18 131
Actifs Non Courants		243 916	233 457
Stocks et en-cours		3 160	2 850
Clients et comptes rattachés	4.7	193 916	195 503
Autres créances	4.8	129 085	93 389
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.10 et 5.1	220 079	113 403
Actifs Courants		546 241	405 146
TOTAL ACTIF		790 157	638 602

PASSIF en milliers d'euros	Annexe note n°	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Capital	4.11	25 638	23 280
Primes liées au capital	4.11	4 635	6 872
Réserves de consolidation		125 785	113 548
Résultat net part du groupe		24 563	31 051
Capitaux propres part du groupe		180 621	174 752
Participations ne donnant pas le contrôle		18 012	15 624
Capitaux propres		198 633	190 376
Provisions non courantes	4.12	18 704	28 548
Passifs financiers non courants	4.13	239 124	107 393
Dette de sauvegarde > 1 an	4.14	14 158	20 985
Impôts différés - passif	3.7.3	1 064	892
Passifs non courants		273 050	157 817
Provisions courantes	4.12	20 422	8 456
Passifs financiers courants	4.13	4 483	8 016
Dette de sauvegarde < 1 an	4.14	8 042	6 894
Fournisseurs		73 834	58 846
Etat - impôts sur les bénéfices		1 629	492
Dettes fiscales et sociales hors IS	4.15	158 630	166 590
Autres dettes	4.16	51 435	41 116
Passifs courants		318 475	290 410
TOTAL PASSIF		790 157	638 602

20.3.4 - Tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice 2014

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE en milliers d'euros	Section	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Résultat net consolidé		27 181	30 072
Réintégration des charges (+) ou élimination des produits (-) liés aux amortissements et des pertes de valeur (hors BFR)	3.4	15 482	15 182
Élimination du résultat des Mises en équivalence	4.4	(107)	(239)
Dividendes perçus par des sociétés Mises en équivalence	4.4	-	1 260
Réintégration des charges (+) ou élimination des produits (-) d'impôt	3.7.2	6 419	9 965
Réintégration des charges (+) ou élimination des produits (-) calculés lié aux normes IFRS (1)		(1 637)	(1 631)
Réintégration des charges (+) ou élimination des produits (-) de cessions nettes		1 306	682
Réintégration des charges (+) ou élimination des produits (-) liés à l'endettement financier net	3.6	8 878	8 264
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		57 523	63 554
Impôt versé		(8 228)	(8 790)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	5.2	(13 862)	9 750
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles		35 432	64 513
Acquisitions d'immobilisations	4.3	(11 508)	(17 724)
Cessions d'immobilisations		172	398
Variation des immobilisations financières		(1 758)	(1 817)
Incidence des variations de périmètre	5.3	(12 862)	(6 258)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(25 956)	(25 401)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	5.4	(8 949)	(9 674)
Augmentations de capital en numéraire	4.11	121	-
Achat de titres d'autocontrôle	Faits marquants	(8 645)	-
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	4.11	194 176	108 256
Remboursement d'emprunts	4.13 et 4.14	(73 837)	(90 934)
Intérêts financiers nets reçus		985	977
Intérêts financiers nets payés		(6 946)	(4 374)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		96 904	4 250
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères		295	(891)
VARIATION DE TRESORERIE		106 675	42 472
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires d'ouverture	5.1	113 403	70 931
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires de clôture	5.1	220 079	113 403
VARIATION DE TRESORERIE		106 675	42 472

(1) Les charges calculées liées aux normes IFRS sont constituées de la valorisation des stocks-options et des actions gratuites (IFRS 2) ainsi que l'activation des frais d'émission d'emprunt.

20.3.5 - Variation des capitaux propres consolidés de l'exercice 2014

Montants en milliers d'euros	Nombre d'actions		Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres consolidés
	Composant le capital	Actions auto-détenues								
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2013	13 826 889	82 032	13 744 857	8 998	84 374	40 382	368	155 277	21 697	176 974
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	31 051	-	31 051	(979)	30 072
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(592)	-	(1 239)	(1 831)	(677)	(2 508)
Résultat global consolidé	-	-	-	-	(592)	31 051	(1 239)	29 220	(1 656)	27 564
Variation de capital de l'entreprise consolidante	1 382 688	-	1 382 688	2 125	-	-	-	-	-	-
Attribution d'actions propres lors des opérations de croissance externe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	(74)	-	-	(74)	(4 855)	(4 929)
Incidences des réévaluations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	30 707	(40 381)	-	(9 674)	441	(9 233)
Changements de méthodes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impact des actions gratuites et des stocks options	6 354	-	6 354	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	16 181	(16 181)	-	3	-	-	3	(3)	-
Capitaux propres au 31 décembre 2013	15 215 931	98 213	15 117 719	6 873	114 418	31 051	(871)	174 752	15 623	190 375
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2014	15 215 931	98 213	15 117 719	6 873	114 418	31 051	(871)	174 752	15 623	190 375
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	24 562	-	24 562	2 619	27 181
Autres éléments du résultat global (1)	-	-	-	-	(1 486)	-	231	(1 254)	(230)	(1 485)
Résultat global consolidé	-	-	-	-	(1 486)	24 562	231	23 308	2 389	25 697
Variation de capital de l'entreprise consolidante	1 523 226	-	1 523 226	2 358	(2 237)	-	-	121	-	121
Rachat d'actions propres	-	-	-	-	(8 645)	-	-	(8 645)	-	(8 645)
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	(11)	-	-	(11)	-	(11)
Incidences des réévaluations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes (2)	-	-	-	-	22 102	(31 051)	-	(8 949)	-	(8 949)
Changements de méthodes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impact des actions gratuites et des stocks options	17 798	-	-	-	45	-	-	45	-	45
Autres variations	-	392 803	(392 803)	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31 décembre 2014	16 756 955	491 016	16 248 142	4 636	126 423	24 562	(640)	180 621	18 012	198 633

(1) Au 31 décembre 2014 le montant des gains et pertes actuariels est de (3 136) K€, celui des réserves sur opérations de couverture est de (452) K€.

(2) Le montant des dividendes de l'exercice 2014 à verser en 2015 est présenté dans la note 5.4.

20.3.6 - Annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2014

La présente annexe comporte les éléments d'informations complémentaires au bilan consolidé dont le total s'établit à 790 157 K€ et au compte de résultat consolidé qui se solde par un résultat global part du Groupe de 23 308 K€.

Ces éléments d'informations ne sont présentés que lorsqu'ils ont une importance significative.

Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées sont exprimées en milliers d'euros.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Groupe AKKA Technologies réuni le 31 mars 2015.

Activité de la société :

AKKA Technologies, Groupe Européen d'Ingénierie et de Conseil en Technologies, accompagne les grands Comptes industriels et tertiaires sur les différentes étapes de leurs projets, de la R&D et l'étude, à l'industrialisation.

AKKA Technologies, par la maîtrise de métiers complémentaires, apporte une réelle valeur ajoutée à ses clients tous secteurs confondus : aéronautique, automobile, spatial/défense, électronique Grand Public, télécommunications, chimie, pharmacie, sidérurgie, énergie, ferroviaire, naval, tertiaire...

Leader en Allemagne et en France dans les secteurs de l'Automobile et de l'Aéronautique, et grâce à la mobilité de ses équipes et à un positionnement international, AKKA Technologies intervient dans le monde entier, sur des projets à la pointe de la technologie.

Le Groupe AKKA Technologies compte près de 11 000 collaborateurs et est présent dans une vingtaine de pays dont l'Allemagne, la Belgique, le Canada, la Chine, les E.A.U, l'Espagne, la France, la Hongrie, l'Italie, l'Inde, le Maroc, les Pays-Bas, la République Tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Russie, la Suisse, la Tunisie, la Turquie et les U.S.A.

Le siège de la société est situé au 9-11 rue Montalivet, 75008 Paris.

AKKA Technologies est coté sur Euronext TM Paris – Compartiment B – Code ISIN : FR0004180537.

Indices CAC® Small, CAC® Mid & Small, CAC® All-Tradable, CAC® All-Share

Faits marquants :

- Achat d'un bloc d'actions propres : le 15 janvier 2014, la société AKKA Technologies a racheté un bloc de 354 312 actions à 24,40 € dans le cadre du programme de rachat d'actions. Les actions acquises pourront servir à :

- remettre les actions en paiement ou en échange dans le cadre de la réalisation d'opérations éventuelles de croissance externe,
- consentir des options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société, leur proposer d'acquérir des actions, ou leur attribuer des actions gratuites,
- attribuer des actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion,
- attribuer des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société.

- Transformation en Société Européenne : le Conseil d'Administration d'AKKA Technologies a pris la décision, le 5 mai 2014, de proposer aux actionnaires la transformation de la société en Société Européenne (Societas Europaea, SE). Ce statut est reconnu dans tous les pays de l'Union Européenne, et a été adopté par de nombreux groupes de taille importante. Il reflète la dimension internationale du Groupe et sa présence croissante en Europe, suite notamment aux acquisitions d'AEROCONSEIL et de MBtech.

Présent dans une vingtaine de pays à travers le monde, dont 12 pays européens, et fort de près de 11.000 collaborateurs, dont 83% en Europe, AKKA Technologies s'appuie sur de solides racines européennes. Le Groupe est aujourd'hui le leader de l'Ingénierie automobile et aéronautique en Europe.

La transformation en Société Européenne n'a aucun impact sur la gouvernance d'AKKA Technologies ou la cotation du titre.

Le projet de transformation a été approuvé par l'assemblée des porteurs des obligations du 2 juin 2014 ainsi que par l'Assemblée Générale des actionnaires d'AKKA Technologies du 17 juin 2014. Un accord écrit a été conclu le 30 mars 2015 avec les représentants des salariés sur les modalités de l'implication des salariés dans la Société Européenne. La signature de cet accord constitue la réalisation de la seule condition suspensive à la transformation de la société. L'immatriculation de la société en Société Européenne a été réalisée le 16 avril 2015.

- Acquisition du Groupe Auronik le 2 décembre 2014, société allemande de Conseil en Technologies spécialisée dans le segment de l'automobile, principalement dans l'infotainment et la navigation, les systèmes d'aide à la conduite, la connectivité, les services en ligne et applications et l'eMobility.

- Le 30 octobre 2014, le Groupe poursuit la structuration de son financement à moyen terme en plaçant un emprunt de type Schuldscheindarlehen (placement de droit allemand). Ce financement à maturité 5-7 ans de 140 millions d'euros permet à AKKA :

- de pérenniser ses projets de croissance,

- de diversifier et d'optimiser ses sources de financement entre établissements bancaires et investisseurs institutionnels,
 - allonger la maturité moyenne de sa dette,
 - d'accroître la flexibilité financière du Groupe pour poursuivre sereinement sa stratégie de croissance.
- Le 19 décembre 2014, Le Groupe signe la renégociation de son financement bancaire court terme de type revolving en place depuis le 12 avril 2012. Le nouveau contrat a été souscrit par AKKA Technologies auprès d'un pool bancaire pour une valeur de 100 M€ et une durée de 5 ans.

Note 1 - Périmètre et méthodes de consolidation

Note 1.1 - Référentiel

Les comptes consolidés du Groupe AKKA Technologies sont établis conformément aux normes et interprétations IFRS publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Notes 1.1.1 - Normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2013

Les normes, amendements et interprétations applicables de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2014 concernent :

- IAS 32 « Compensation des actifs et passifs financiers »,
- IFRS 10 « Etats financiers consolidés »,
- IFRS 11 « Accords conjoints »,
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités »,
- IAS 28 révisée « Participation dans les entreprises associées et dans des coentreprises »,
- Modification d'IAS 36 « Information à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers »,
- IAS 39 « Novation des dérivés et maintien de la relation de couverture ».

Ces nouvelles normes sont sans impact significatif sur :

- la situation financière et la performance du Groupe,
- le périmètre des sociétés consolidées et mises en équivalence du Groupe. Aucune entité n'est consolidée avec la méthode de l'intégration proportionnelle.

Notes 1.1.2 - Normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2014

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes :

- Interprétations et amendements liés à IFRIC 21 (droits et taxes),
- Normes d'amélioration - cycles 2010-2012 et 2011-2013,
- IAS 19 - contribution des membres du personnel.

Note 1.2 - Estimations de la direction

La préparation des comptes consolidés en normes IFRS nécessite de recourir à des estimations et de formuler des hypothèses ayant un impact sur les états financiers. Ces dernières sont prises en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent. Les résultats réels peuvent de ce fait s'avérer différents des estimations initialement formulées.

Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte macroéconomique actuel et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets de cette situation ont été pris en compte, le cas échéant, notamment dans la valorisation des actifs tels que les créances clients. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels (goodwill), il a été pris pour hypothèse que ce contexte serait limité dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Le recours à des estimations affecte en particulier les données suivantes :

- les hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des actifs (notes 2.10 et 4.2),
- le calcul des impôts différés actifs (notes 2.5 et 3.7.3),
- l'évaluation du résultat à l'avancement des affaires (notes 2.1 et 3.1),
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites (notes 2.15 et 4.12),
- l'estimation des projets éligibles au titre des crédits d'impôt recherche (notes 2.20 et 3.5).

Note 1.3 - Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement, un contrôle exclusif, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

L'analyse du contrôle exclusif est effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 10 (pouvoir sur les activités pertinentes, exposition à des rendements variables et capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements). Ce contrôle majoritaire est présumé exister dans les sociétés dans lesquelles le Groupe détient directement ou indirectement au moins 50% des droits de vote. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels immédiatement exerçables, y compris ceux détenus par une autre entité.

L'analyse des partenariats effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 11 n'a conduit à identifier que des co-entreprises, et pas d'activités conjointes. Les co-entreprises sont consolidées par mise en équivalence.

Sur les exercices 2013 et 2014, seule la société APS est mise en équivalence.

Note 1.4 - Date d'arrêté des comptes

Tous les comptes des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre 2014.

Note 1.5 - Périmètre de consolidation

Sociétés	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation (1)	Pays d'installation de la société
AKKA TECHNOLOGIES SE	-	-	SC	France
AEROCONSEIL PACIFIC SAS	100%	100%	IG	Polynésie Française
AEROCONSEIL SAS	100%	100%	IG	France
AKKA DEVELOPEMENT UK (ex-AEROCONSEIL UK LTD)	100%	100%	IG	Grande Bretagne
AKKA AEROCONSEIL ESPANA SL	100%	100%	IG	Espagne
AKKA BENELUX SA	100%	100%	IG	Belgique
AKKA DEUTSCHLAND GmbH	100%	100%	IG	Allemagne
AKKA DEVELOPEMENT SARL	100%	100%	IG	Luxembourg
VELOCITY 368 Ltd (ex-AKKA DEVELOPEMENT UK Ltd)	100%	100%	IG	Grande Bretagne
AKKA GMBH	100%	100%	IG	Allemagne
AKKA GROUPE AMERIQUE DU NORD INC	100%	100%	IG	Canada
AKKA I&S SAS	100%	100%	IG	France
AKKA INFORMATIQUE ET SYSTEMES SAS	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE DOCUMENTAIRE SAS	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE PROCESS SAS	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE PRODUIT SAS	100%	100%	IG	France
AKKA ITALIA SRL	100%	100%	IG	Italie
AKKA MANAGER SARL	100%	100%	IG	France
AKKA MIDDLE EAST JLT	100%	100%	IG	Dubai
AKKA OCTOGON GmbH	100%	100%	IG	Allemagne
AKKA ROMSERV SRL	100%	100%	IG	Roumanie
AKKA SERVICES SAS	100%	100%	IG	France
AKKA SWITZERLAND SA	100%	100%	IG	Suisse
APS-TECHNOLOGY GmbH ANTRIEBSPRUFFELD STUTTGART	30%	19,5%	MEE	Allemagne
ATP AUTOMOTIVE TESTING PAPENBURG GmbH	100%	65%	IG	Allemagne
AURONIK GmbH	100%	100%	IG	Allemagne
AURONIK Services GmbH	100%	100%	IG	Allemagne
CASCIOPE SAS	100%	100%	IG	France
AKKA RESEARCH SAS (ex-CRDTA SAS)	100%	100%	IG	France
EKIS FRANCE SAS	100%	100%	IG	France
EKIS SAS	100%	100%	IG	France
ERDIMAT SAS	99,97%	99,97%	IG	France
GEPILOG SAS	100%	100%	IG	France
MB SIM TECHNOLOGY Co. Ltd.	100%	65%	IG	Chine
MBTECH BOHEMIA s.r.o.	100%	65%	IG	République Tchèque
MBTECH CONSULTING GmbH	100%	65%	IG	Allemagne
MBTECH EMC GmbH	100%	65%	IG	Allemagne
MBTECH GROUP GmbH & Co. KGaA	65%	65%	IG	Allemagne
MBTECH HUNGARY Mérnöki es Tanacsado Kft	100%	65%	IG	Hongrie
MBTECH MUHENDISLIK VE DANISMANLIK Limited Sirketi	100%	65%	IG	Turquie
MBTECH NORTH AMERICA Inc.	100%	65%	IG	USA
MBTECH VERWALTUNGS - GmbH	65%	65%	IG	Allemagne
MB-TECHNOLOGY NA LLC.	100%	65%	IG	USA
PROCEDA MODELBAU GmbH	100%	65%	IG	Allemagne
REAL FUSIO SAS	100%	100%	IG	France
SYSTEM DESIGN GmbH	100%	65%	IG	Allemagne

(1) SC = société consolidante ; IG = intégration globale ; MEE = mise en équivalence.

Note 1.6 - Comparabilité des comptes*Note 1.6.1 - Entrées de périmètre de l'exercice 2014*

Aucune entrée de périmètre ayant un impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2014.

Note 1.6.2 - Entrées de périmètre de l'exercice 2013

Aucune entrée de périmètre significative sur l'exercice.

Note 1.6.3 - Prix d'acquisition des sociétés entrées dans le périmètre en 2013 et en 2014

Les prix d'acquisition décaissés en 2014 s'élèvent à 12 932 K€ contre 6 180 K€ en 2013. 6 803 K€ restent à décaisser sur les acquisitions postérieurement à 2014. Le détail du goodwill et des earn-out est donné dans la note 4.1.

Note 1.6.4 - Variation de pourcentage de détention

Il n'y a eu aucune variation de pourcentage de détention sur l'exercice 2014.

Note 1.6.5 - Sortie de périmètre

Aucune sortie de périmètre significative sur l'exercice 2014.

Note 1.6.6 - Autres événements affectant le périmètre de consolidation

En 2014, aucun autre événement significatif ne vient affecter notre périmètre de consolidation.

Note 1.7 - Conversion des états financiers des filiales

La monnaie fonctionnelle du Groupe est l'euro.

Les états financiers des filiales ont été convertis en euros en utilisant le taux de clôture pour les postes de bilan autres que les capitaux propres, le taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat et le taux historique pour les composantes de capitaux propres autre que le résultat.

Les différences résultant de la conversion des états financiers des filiales sont enregistrées dans une rubrique distincte du tableau des variations des capitaux propres, « écarts de conversion ». Les mouvements de l'exercice sont présentés sur une ligne distincte, dans les autres éléments du résultat global.

Note 1.8 - Opérations intra-groupe

Les transactions entre les sociétés du Groupe (achats, ventes, dividendes, créances, dettes, provisions, résultats de cession interne, ...) sont éliminées globalement pour les sociétés faisant l'objet d'une intégration globale.

Note 2 - Principes et méthodes comptables**Note 2.1 - Méthode de comptabilisation des résultats sur contrats**

Le chiffre d'affaires et la marge sont constatés en fonction de l'avancement technique individuel de chacune des affaires. Les prestations sont évaluées sur la base des travaux réalisés en tenant compte d'une estimation du reste à faire pour achever le contrat.

Lorsque la production réalisée est supérieure à la facturation émise, la différence est enregistrée en « factures à établir » à l'actif du bilan sous la rubrique « clients et comptes rattachés ». A l'inverse, lorsque la facturation est supérieure à la production réalisée, la différence est enregistrée en « produits constatés d'avance » au passif du bilan sous la rubrique « autres dettes ».

Pour les affaires au forfait, lorsque la production réalisée augmentée du reste à faire pour achever le contrat est supérieure au montant total du chiffre d'affaires du contrat, l'excédent est enregistré en « provision pour perte à terminaison » au passif du bilan dans la rubrique « provisions courantes ».

Sur certaines affaires au forfait, lorsque le client demande de réaliser des travaux non inclus dans la commande initiale, si la société est certaine de percevoir un produit, des factures à établir sont enregistrées sur la base de la production réalisée, à condition que le client reconnaisse que des travaux ont été faits en dehors des prestations objets du contrat. L'estimation de ce produit étant incertaine, l'enregistrement du chiffre d'affaires est effectué sur la base du prix de revient.

Note 2.2 - Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement ne doivent être comptabilisés à l'actif selon la norme IAS 38 que si et seulement si, les projets remplissent les conditions suivantes :

- le projet est clairement identifié et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- le Groupe a l'intention de mener son projet à son terme et d'utiliser ou de vendre les solutions qui en résulteront,
- les ressources financières et techniques pour achever le développement et pour utiliser ou vendre l'actif sont disponibles,
- il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

Note 2.3 - Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 définit les modalités d'évaluation et de comptabilisation des paiements fondés sur des actions. Les plans d'attribution de bons de souscription d'actions et d'actions gratuites sont considérés comme des avantages attribués par le Groupe aux bénéficiaires. A ce titre, l'avantage est évalué sur la base de la juste valeur, à la date d'attribution, des instruments de capitaux propres attribués. Il donne lieu à la constatation d'une charge étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, en tenant compte des probabilités de départ.

Conformément à l'option prise dans le cadre de la transition aux normes IFRS, le retraitement s'applique uniquement, et dans leur totalité, aux contrats de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres attribués après le 7 novembre 2002 et acquis après le 1^{er} janvier 2005.

A l'échéance de la période d'acquisition, le montant des avantages cumulés comptabilisé est maintenu en capitaux propres pour la partie des droits effectivement acquis, que les options soient effectivement exercées ou non.

La juste valeur des plans d'attribution de bons de souscription d'actions est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation Black & Scholes.

Les actions gratuites attribuées sont soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert et à des conditions de présence du salarié dans le Groupe à l'issue de la période d'acquisition. La juste valeur de l'avantage attribué tient compte de différents paramètres tels que le turn-over du Groupe et l'incessibilité des actions pendant la période d'acquisition.

Note 2.4 - Autres produits et charges non courants

La rubrique « autres produits et charges non courants » est constituée des produits et charges inhabituels, anormaux, peu fréquents et de montants significatifs.

Note 2.5 - Charge d'impôt

Note 2.5.1 - Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt exigible représente les montants payés ou restant à payer aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et taux en vigueur dans les différents pays.

Des impôts différés sont constatés sur les différences entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales conformément à la norme IAS 12, à l'exception des différences liées aux goodwill et aux participations dans les filiales. Ils résultent donc essentiellement des éléments suivants :

- décalage dans le temps entre la comptabilisation et la déductibilité fiscale de certaines charges,
- retraitement des provisions à caractère fiscal,
- ajustements passés entre les comptes établis en principes locaux et les comptes établis en normes IFRS (ex: retraitement des biens faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail immobilier ou mobilier).

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les modifications des taux et des bases d'impôts différés sont constatées en résultat lorsqu'elles affectent un élément comptabilisé en résultat, en autres éléments du résultat global ou en réserves selon le mode de comptabilisation de l'élément à la source de l'impôt.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable. Pour apprécier sa capacité à récupérer ces impôts différés actifs, le Groupe prend en compte les éléments suivants :

- les prévisions de résultats futurs telles que déterminées à partir des budgets pluriannuels utilisés pour les tests de dépréciation des goodwill. Les prévisions sont prises en compte sur une durée de 5 ans, qui correspond à la durée des prévisions disponibles ;
- la probabilité d'utilisation des déficits fiscaux nés antérieurement et postérieurement aux intégrations fiscales ;
- les particularités des traitements des déficits dans les fiscalités locales.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Note 2.5.2 - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux, qui, selon l'analyse du Groupe, présente des caractéristiques répondant à la définition d'un impôt sur le résultat tel qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »), est comptabilisée sur la ligne « charge d'impôt » du compte de résultat.

Note 2.6 - Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, le résultat par action de base est calculé en divisant le « résultat net part du Groupe » par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, en déduisant les actions d'autocontrôle.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le « résultat net part du Groupe », corrigé du coût financier des instruments dilutifs, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation après conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation donnant droit à un accès différé au capital de la société AKKA Technologies.

Note 2.7 - Goodwill

Les goodwill antérieurs au passage des comptes du Groupe en normes internationales ont été figés au 1^{er} janvier 2004 dans le cadre de la transition aux normes IFRS. Les amortissements cumulés avaient été imputés sur leur valeur brute à cette date.

La norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprise a été appliquée de manière prospective, pour les regroupements d'entreprise intervenus à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les principes présentés ci-dessous sont ceux définis par la norme IFRS 3 révisée.

Lors de la prise de contrôle d'une nouvelle société, les actifs et passifs identifiables de la filiale acquise sont inscrits au bilan consolidé pour leur juste valeur à cette date. Ces actifs et passifs suivent les règles propres aux postes du bilan auxquels ils sont affectés.

L'écart résiduel entre le coût d'acquisition des titres et la part d'intérêt dans la juste valeur nette des actifs et passifs éventuels est porté à l'actif sous la rubrique « goodwill ». L'analyse de l'affectation du prix d'acquisition n'est finalisée qu'à l'issue d'une période de 12 mois après la date d'acquisition.

Le coût d'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie et des ajustements de prix valorisés à la juste valeur, hors frais d'acquisition de titres. Les frais d'acquisition sont constatés en charge de l'exercice.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle, soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

L'impact des rachats d'intérêts minoritaires postérieurement à une prise de contrôle est constaté directement en réserves consolidées. Le traitement est identique en cas de cession sans perte de contrôle.

Pour les acquisitions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2010, conformément à la norme IFRS 3 révisée, les variations de compléments de prix sont constatées en résultat après la date d'acquisition.

Lorsque l'impact est significatif, les compléments de prix (earn-out) sont actualisés. L'impact de la désactualisation est constaté en résultat.

Pour les acquisitions réalisées jusqu'au 31 décembre 2009, les variations de compléments de prix sont imputées sur le goodwill.

Le goodwill négatif (badwill) est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les goodwill sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie ou un regroupement d'UGT en fonction des synergies attendues par le Groupe. En pratique, les goodwill sont alloués à des zones géographiques, comme présenté en note 4.1.

Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités définies en note 2.10, dès qu'il existe un indice de perte de valeur, et au minimum une fois par an.

Note 2.8 - Immobilisations incorporelles et corporelles

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des immobilisations est la méthode du coût historique. Le Groupe n'a pas opté pour la réévaluation des actifs immobilisés hors opérations de regroupement d'entreprises.

Parmi les immobilisations corporelles, seuls les terrains sont des immobilisations à durée de vie indéfinie.

En application de la norme IAS 16, les bâtiments ont fait l'objet d'une approche par composants.

Les bâtiments ont été affectés en quatre composants homogènes sur la base des estimations et des devis de l'époque :

- gros-œuvre,
- façade et étanchéité,

- installations générales et techniques,
- agencements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien. Le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations incorporelles et corporelles sont les suivantes :

	Nombre d'années
Logiciels	de 1 à 3 ans
Gros-œuvre	50 ans
Façades et étanchéité	30 ans
Installations générales et techniques	de 4 à 20 ans
Agencements	10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier	7 ans

La mise en œuvre de la norme IAS 23 « intérêts d'emprunts » n'a pas conduit à activer d'intérêts, en l'absence d'actifs éligibles significatifs.

Note 2.9 - Contrats de location

Note 2.9.1 - Contrats de location-financement

Sont considérés comme étant des contrats de location financement :

- les contrats qui transfèrent la propriété du bien au terme du contrat,
- les contrats comportant une option de rachat à un prix préférentiel,
- les baux couvrant la majeure partie de la durée d'utilisation du bien,
- les contrats dont la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location est égale à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué,
- les contrats relatifs à des actifs très spécifiques.

Par ailleurs, les situations suivantes peuvent individuellement ou conjointement conduire à classer un contrat en tant que contrat de location financement :

- si le preneur peut résilier le contrat de location, les pertes subies par le bailleur relatives à la résiliation sont à la charge du preneur ;
- les profits ou les pertes résultant de la variation de la juste valeur de la valeur résiduelle sont à la charge du preneur ;
- le preneur a la faculté de poursuivre la location pour une deuxième période moyennant un loyer sensiblement inférieur au prix du marché.

Les contrats de location-financement sont comptabilisés en actifs immobilisés et en dettes financières. La charge de loyer est ventilée en charges d'intérêts et en amortissements. Le Groupe intervient en tant que preneur.

Note 2.9.2 - Contrats de location simple

Les loyers au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

Note 2.10 - Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers

De manière périodique, une fois par an (pour les goodwill et les autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie), et, à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié (pour les autres actifs immobilisés non financiers), il est pratiqué un test de dépréciation (impairment test) visant à s'assurer que la valeur recouvrable des actifs immobilisés non financiers est au moins égale à la valeur comptable. Le cas échéant une perte de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable de ces actifs à leur valeur recouvrable.

Comme le préconise la norme IAS 36, la valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette (juste valeur diminuée des coûts de cession) de l'actif et sa valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs estimés des UGT ou regroupements d'UGT. Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) sont définies comme étant les plus petits groupes identifiables d'actifs générant des entrées indépendantes de trésorerie (cf. note 2.7 de l'annexe).

Les tests de dépréciations sont effectués par UGT ou par regroupement d'UGT sur la base d'une projection sur 5 ans des flux nets de trésorerie liés à l'activité (cash-flows d'exploitation, flux liés au BFR et aux investissements) augmentés le cas échéant des subventions R&D correspondantes. Cette projection est déterminée à l'aide des données budgétaires de l'UGT ou du regroupement d'UGT et en tenant compte de l'expérience passée et des perspectives futures. Au-delà de cet horizon, le Groupe calcule une valeur terminale de l'UGT correspondant à l'actualisation des flux nets de trésorerie liés à l'activité à l'infini.

Le taux d'actualisation est déterminé, conformément aux normes IFRS, sans tenir compte du niveau d'endettement. Le taux retenu est un taux après impôts et est appliqué à des flux après impôts. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme le requiert la norme IAS 36. Le taux d'actualisation est calculé en prenant en compte un taux sans risque, une prime de risques liée au marché actions et un bêta sectoriel. Compte tenu de l'implantation des UGT ou regroupements d'UGT présentant un goodwill, une prime de risque pays a été prise en compte.

Les flux de trésorerie prévisionnels ne prennent pas en compte les flux liés aux investissements de croissance et les flux liés aux restructurations non engagées.

Les pertes de valeur constatées sur une UGT ou un regroupement d'UGT sont imputées en priorité sur le goodwill. Les dépréciations constatées sur le goodwill des sociétés intégrées globalement sont irréversibles.

Note 2.11 - Clients, comptes rattachés et autres créances

Les créances clients et les autres créances sont des actifs courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

A chaque arrêté, les créances sont évaluées à la juste valeur en constatant le cas échéant des pertes de valeur pour tenir compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Une perte de valeur est comptabilisée en présence d'indications objectives que le Groupe ne sera pas en mesure d'encaisser toutes les sommes dues selon les conditions de la transaction originale. Les faillites, les processus légaux de protection contre les créanciers, les cas d'insolvabilité notoire ou de disparition du débiteur, les retards de paiement importants sont autant d'indicateurs qu'une créance commerciale doit faire l'objet d'une dépréciation.

Note 2.12 - Affacturage et autres outils de financement

Le financement du besoin en fonds de roulement des principales sociétés françaises et allemandes est réalisé principalement par des cessions de créances (affacturage, Dailly,...). L'analyse de la décomptabilisation des créances cédées s'effectue sur la base de l'arbre de décision fourni par la norme IAS 39.

Les conditions dont bénéficie le Groupe nous conduisent à enregistrer les disponibilités acquises grâce à ces cessions sur la ligne « trésorerie et équivalents de trésorerie », les retenues de garanties sur la ligne « actifs financiers » et les créances cédées sont décomptabilisées à l'actif du bilan.

Ce mode d'enregistrement provient en particulier des critères suivants :

- lors de la cession, les droits sur les flux de trésorerie de l'actif n'ont pas expiré,
- les droits à recevoir les flux de trésorerie de l'actif sont transférés au cessionnaire,
- les risques et avantages sont substantiellement transférés au cessionnaire,
- le contrôle de l'actif n'est pas conservé par le Groupe.

Note 2.13 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires (soldes débiteurs et créditeurs), les montants mis à notre disposition par le factor mais non utilisés ainsi que des équivalents de trésorerie.

Les placements à court terme (équivalents de trésorerie) sont évalués et comptabilisés à la juste valeur par référence au dernier cours de l'exercice. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Note 2.14 - Opérations en monnaies étrangères

Les charges et les produits en monnaies étrangères sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les dettes et les créances figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. Les écarts de change correspondants sont enregistrés au compte de résultat.

Note 2.15 - Avantages du personnel

Note 2.15.1 - Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi sont constitués d'engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite et font l'objet d'une provision en passifs non courants.

Le calcul du montant des engagements prend en compte :

- les droits acquis, charges comprises, par chaque salarié selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière,
- la table de mortalité,
- le taux de turn-over,
- un taux de croissance des salaires de 3% en France (3% en 2013) et 3% en Allemagne (2,5% en 2013).

Ce calcul a fait l'objet d'une actualisation au taux de 1,49% en 2014, contre 3,17% en 2013 (iBoxx AA10+).

Il n'y a pas de coût des services passés différé.

Note 2.15.2 - Droit Individuel de Formation (DIF)

Depuis la loi L2004-391 du 4 mai 2004, les salariés des sociétés françaises peuvent bénéficier de droits individuels de formation (DIF). Ces droits sont de 20 heures par personne et par an, lorsque le salarié a atteint un an d'ancienneté. Les formations peuvent être prises, ou non, sur le temps de travail.

Au 31 décembre 2014, les demandes de DIF exercées par les salariés représentent 5103 heures soit 1,2% des droits acquis par les salariés fin 2014 (contre 4 931 heures soit 1,2% en 2013). Le nombre d'heures acquises et non utilisées s'élève à 422 458 en 2014 (contre 416 593 en 2013).

Note 2.16 - Provisions

Les obligations à l'égard des tiers résultant de faits générateurs passés, qu'elles soient légales, réglementaires, contractuelles ou implicites font l'objet d'une provision dès lors que le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'évènements passés, existant indépendamment d'actions futures du Groupe, et qu'il est probable qu'elles donneront lieu à une sortie de ressources.

Les actifs éventuels sont mentionnés en annexe, lorsque leur réalisation est probable et que le montant est significatif. Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe, lorsque leur montant est significatif.

Une revue régulière des éléments constitutifs de ces provisions (litiges commerciaux, litiges prud'homaux, restructuration...) est effectuée pour permettre les réajustements considérés comme justifiés.

Lorsque l'effet est significatif, les provisions font l'objet d'une actualisation.

Note 2.17 - Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les emprunts auprès des établissements de crédit (banques et organismes de location-financement ainsi que les emprunts obligataires). Les passifs financiers sont enregistrés au coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif.

La part à moins d'un an est classée dans le poste « passifs financiers courants », la part à plus d'un an est classée dans le poste « passifs financiers non courants ».

Note 2.18 - Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts. Ces dérivés sont initialement évalués à leur juste valeur à la date de mise en place et sont ensuite réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture. Conformément à la norme IAS 39, l'enregistrement des variations de juste valeur dépend de la désignation comptable du dérivé en tant qu'instrument de couverture dans une opération de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

La couverture de juste valeur (fair value hedge) est destinée à la couverture de l'exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une partie identifiée de cet actif ou passif ou à un engagement d'acquiescer ou de vendre un actif à un prix déterminé, qui est attribuable à un risque particulier et qui affectera le résultat présenté. Tout profit ou perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture est comptabilisé au compte de résultat.

La couverture de flux de trésorerie (cash flow hedge) est destinée à la couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et qui affectera le résultat. Les variations de juste valeur à la clôture de l'exercice sont décomposées entre la partie efficace enregistrée en « autres éléments du résultat global » et la partie non efficace imputée dans le compte de résultat de la période.

La partie efficace est constatée en résultat de la période aux échéances de l'instrument de couverture. Si l'instrument de couverture arrive à expiration, est vendu, résilié ou exercé, le profit ou la perte initialement comptabilisé en autres éléments du résultat global doit être maintenu séparément en autres éléments du résultat global tant que la transaction prévue ne s'est pas produite. Si l'on ne s'attend plus à ce que l'engagement ou la transaction se produise, tout l'impact comptabilisé précédemment en autres éléments du résultat global est transféré au compte de résultat.

Note 2.19 - Dette de sauvegarde

La société AKKA I&S, acquise par le Groupe AKKA Technologies en 2007, possède une dette de sauvegarde dont le remboursement est échelonné sur 10 ans sans intérêts.

Compte tenu des importants montants en jeu, la dette de sauvegarde est identifiée sur deux lignes spécifiques du bilan (court terme et long terme), et son montant est actualisé, conformément aux normes IFRS, en tenant compte de l'échéancier de remboursement.

Note 2.20 - Subventions

Conformément à la norme IAS 20, les subventions (dont les crédits d'impôt recherche et compétitivité emploi) sont présentées en déduction de la charge à laquelle elles sont relatives.

Le montant comptabilisé au 31 décembre 2014 est calculé en fonction des dépenses éligibles.

Note 2.21 - Autres informations relatives aux actifs et aux passifs financiers

Les titres d'autocontrôle et les impacts liés (résultat de cession, dépréciation, le cas échéant) sont présentés en diminution des réserves consolidées.

Les actifs et passifs financiers sont présentés dans plusieurs rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, autres actifs courants, fournisseurs, autres dettes courantes, dettes financières, trésorerie et équivalents de trésorerie).

Les instruments financiers sont affectés à cinq catégories qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan, sachant que l'affectation détermine les règles de comptabilisation et d'évaluation.

Les cinq catégories sont les suivantes :

- Actifs détenus jusqu'à l'échéance : non applicable dans le Groupe sur les exercices présentés,
- Actifs et passifs financiers en juste valeur par le résultat : cette rubrique comprend essentiellement les équivalents de trésorerie. Les variations de juste valeur des éléments affectés à cette rubrique sont constatées dans le compte de résultat à chaque clôture,
- Prêts, créances et dettes : les éléments rentrant dans cette rubrique sont comptabilisés et évalués, selon le cas, « au coût » ou « au coût amorti »,
 - Les actifs et passifs comptabilisés « au coût » concernent principalement les créances clients et les dettes fournisseurs ainsi que les actifs financiers non courants (exemple : dépôts et cautionnements). Ces éléments sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur qui correspond dans le Groupe à leur valeur nominale (échéances courtes). En cas de perte de valeur, ces éléments font l'objet d'une dépréciation,
 - Les actifs et passifs comptabilisés « au coût amorti » concernent essentiellement les dettes financières. Le coût amorti de ces éléments correspond à la valeur initiale de l'actif ou du passif diminuée des remboursements en principal, ajustée le cas échéant selon la méthode du taux d'intérêt effectif et corrigée d'une éventuelle dépréciation,
- Actifs destinés à la vente : ils ne concernent que les titres non consolidés, évalués au coût, avec réalisation de tests de dépréciations,
- Instruments dérivés : voir la note 2.18.

Le Groupe n'a pas opté pour le reclassement d'actifs financiers, comme l'amendement d'IAS 39 en a laissé la possibilité.

Conformément à la norme IFRS 13 applicable à compter de 2014, les instruments financiers sont présentés en 3 catégories (cf. note 4.17), selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- Niveau 1 : juste valeur calculée par référence à des prix cotés non ajustés sur un marché actif pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2 : juste valeur calculée par référence à des données observables sur un marché actif pour des actifs ou passifs similaires, soit directement (prix cotés de niveau 1 ajustés), soit indirectement (données dérivées de prix) ;
- Niveau 3 : juste valeur calculée par référence à des données non observables sur un marché.

Note 3 - Notes relatives au compte de résultat**Note 3.1 - Informations sectorielles**

L'information sectorielle est présentée conformément à la norme IFRS 8 depuis le 1^{er} janvier 2009. Les informations données dans la ventilation sectorielle sont fondées sur le reporting interne utilisé par le principal décideur opérationnel (Group Executive Committee) pour l'évaluation de la performance des différents secteurs.

Le Groupe a identifié à fin décembre 2014, 3 secteurs au sens de la norme IFRS 8 sur l'information sectorielle, représentatifs de zones géographiques, la France, l'Allemagne et l'International (hors Allemagne).

A l'exception de la France et de l'Allemagne, aucun pays n'atteint le seuil de 10% (en termes de chiffre d'affaires, de résultat et d'actifs) décrits dans la norme IFRS 8. La gestion des filiales internationales hors Allemagne étant réalisée de façon similaire par une équipe de direction commune, elles ont toutes été regroupées dans un secteur International (hors Allemagne).

Décembre 2014 - En K€	France	Allemagne	International (hors Allemagne)	Autres	TOTAL
COMPTE DE RESULTAT					
Chiffre d'affaires externe	440 474	318 237	126 891	9	885 611
% du Chiffre d'affaires	49,7%	35,9%	14,3%	0,0%	100,0%
Ventes intersecteurs	7 026	4 577	16 667	23 026	51 296
Chiffre d'affaires	447 500	322 814	143 558	23 035	936 907
Produits et charges opérationnels	(419 664)	(296 728)	(110 063)	(4 099)	(830 553)
Résultat Opérationnel d'activité (3)	20 810	21 509	16 828	(4 090)	55 057
Autres produits et charges non courants	-	-	-	-	(11 783)
Coût de l'endettement financier net	-	-	-	-	(8 878)
Autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(799)
Charges d'impôts	-	-	-	-	(6 416)
Résultat net	-	-	-	-	27 181

Décembre 2013 - En K€	France	Allemagne	International (hors Allemagne)	Autres	TOTAL
COMPTE DE RESULTAT					
Chiffre d'affaires externe	450 367	311 426	116 522	510	878 825
% du Chiffre d'affaires	51,2%	35,4%	13,3%	0,1%	100,0%
Ventes intersecteurs	6 122	3 135	14 942	19 990	44 189
Chiffre d'affaires	456 489	314 561	131 464	20 500	923 014
Produits et charges opérationnels	(418 455)	(296 450)	(101 587)	(4 453)	(820 945)
Résultat Opérationnel d'activité (3)	31 912	14 976	14 935	(3 943)	57 881
Autres produits et charges non courants	-	-	-	-	(8 226)
Coût de l'endettement financier net	-	-	-	-	(8 264)
Autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(1 355)
Charges d'impôts	-	-	-	-	(9 964)
Résultat net	-	-	-	-	30 072

Décembre 2014 - En K€	France	Allemagne	International (hors Allemagne)	Autres	TOTAL
BILAN					
Actifs sectoriels (1)	92 066	71 342	19 973	17 496	200 877
Passifs financiers sectoriels (2)	22 645	55	2 878	240 229	265 807

(1) Goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles, autres actifs non courants

(2) Passifs financiers incluant la dette de sauvegarde

Décembre 2013 - En K€	France	Allemagne	International (hors Allemagne)	Autres	TOTAL
BILAN					
Actifs sectoriels (1)	93 183	58 513	20 071	24 270	196 037
Passifs financiers sectoriels (2)	29 184	11 739	2 811	99 554	143 288

(1) Goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles, autres actifs non courants

(2) Passifs financiers incluant la dette de sauvegarde

(3) Ou Marge Opérationnelle d'Activité (MOA)

Le principal client de chaque secteur opérationnel représente respectivement 29,3% du CA sur la France, 74,1% sur l'Allemagne et 13,5% sur l'international (hors Allemagne). Les cinq principaux clients de chaque secteur opérationnel représentent respectivement 55,8% du CA sur la France, 88,5% sur l'Allemagne et 43,4% du CA sur l'international (hors Allemagne).

Note 3.2 - Charges externes

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Sous-traitance	(93 559)	(89 674)
Autres charges externes	(138 008)	(139 283)
Charges externes	(231 567)	(228 957)

Note 3.3 - Personnel*Note 3.3.1 - Effectif moyen des sociétés consolidées*

	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Cadres	7 687	7 822
Non cadres	2 928	2 961
TOTAL	10 615	10 784

	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Effectifs non facturables	1 223	1 279
Effectifs facturables	9 392	9 505
TOTAL	10 615	10 784

L'effectif fin de période au 31 décembre 2014 est de 10 605 collaborateurs (10 785 au 31 décembre 2013).

Note 3.3.2 - Charges de personnel

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Salaires & Traitements	(439 623)	(430 147)
Charges sociales	(136 091)	(139 030)
Participation	(126)	(734)
Charges de personnel	(575 840)	(569 911)

Les subventions sont enregistrées en déduction des charges de personnel pour un montant de 25 033 K€ au 31 décembre 2014 (y compris le crédit d'impôt compétitivité emploi) contre 24 862 K€ au 31 décembre 2013.

Note 3.4 - Amortissements et provisions

En milliers d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Amortissements et dépréciations d'immobilisations nets	(16 201)	(16 321)
Dépréciations d'actifs circulants nettes	(2 313)	756
Provisions pour risques et charges	981	(888)
Amortissements et provisions nets	(17 533)	(16 453)

Note 3.5 - Autres produits et charges non courants

Les coûts de transformation sont présentés en autres produits et charges non courants et s'inscrivent dans le cadre du projet de transformation du Groupe, PACT 17. Ils portent principalement sur le reprofilage de l'offre et des structures du Groupe, l'industrialisation de ses savoir-faire et de ses process de gestion des grands projets et l'adaptation de ses coûts de structure.

Note 3.6 - Coût de l'endettement financier net

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	985	977
Charges d'intérêts	(8 647)	(7 737)
Désactualisation dette de sauvegarde	(1 215)	(1 503)
Coût de l'endettement financier brut	(9 862)	(9 240)
COUT DE L'ENDETTEMENT NET	(8 878)	(8 264)

Note 3.7 - Impôt sur les bénéfices

Note 3.7.1 - Ventilation de la charge d'impôt

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Impôt exigible	(3 275)	(3 023)
CVAE	(5 754)	(6 324)
Impôt différé	2 613	(618)
Total IS	(6 416)	(9 964)

Note 3.7.2 - Preuve d'impôt

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Résultat net consolidé	27 181	30 072
Charge d'impôt	6 416	9 964
CVAE	(5 754)	(6 324)
Résultat consolidé avant IS	27 844	33 712
Taux d'impôts applicable à l'entreprise consolidante	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique	(9 281)	(11 237)
Incidence des différences permanentes	6 538	6 515
Actifs d'impôts différés nés dans l'exercice mais non comptabilisés	16	(1 010)
Actifs d'impôts différés relatifs à des exercices antérieurs	47	8
Impôt dû au titre d'exercices précédents	299	492
CVAE	(5 754)	(6 324)
Impact différentiel de taux des sociétés étrangères	1 582	1 165
Autres différences	138	426
Charge d'impôt comptabilisée	(6 416)	(9 964)

Note 3.7.3 - Nature des impôts différés

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2014	Variation	Variations périmètre	31 déc. 2013	Variation	Variations périmètre	01 janv. 2013
Retraitements des crédits-bails	(229)	(19)	-	(210)	(40)	-	(170)
Impôts différés sur les provisions de comptes courant	(25)	-	-	(25)	-	-	(25)
Impôts différés liés à la fiscalité locale	6 929	(1 484)	-	8 413	449	-	7 963
Impôts différés sur les déficits fiscaux	19 468	6 506	-	12 961	4 821	-	8 140
Retraitements IFRS	(4 460)	(1 701)	-	(2 759)	561	-	(3 320)
Autres retraitements	(974)	168	-	(1 142)	(6 223)	5 078	4
Impôts différés nets	20 710	3 471	-	17 239	(432)	5 078	12 593
Dont impôt différé actif	21 807	3 676	-	18 131	(209)	5 078	13 262
Dont impôt différé passif	(1 064)	(172)	-	(892)	(223)	-	(669)
Impôts différés nets	20 743	3 504	-	17 239	(432)	5 078	12 593

Comme indiqué dans la note 2.5, lorsque la probabilité de les imputer sur les bénéfices fiscaux futurs est faible, les impôts différés actifs des filiales françaises et internationales ne sont pas constatés.

Note 4 - Notes relatives au bilan

Note 4.1 - Goodwill

Découpage des UGT

Montants en milliers d'euros	Unité génératrice de trésorerie	31 déc. 2014	Variations de périmètre	Autres variations	31 déc. 2013
AEROCONSEIL	AKKA France	3 147	-	-	3 147
AKKA BENELUX	AKKA Benelux	8 148	-	-	8 148
AKKA Ingénierie Documentaire	AKKA France	5 346	-	-	5 346
AKKA INFORMATIQUE ET SYSTEMES	AKKA France	16 163	-	-	16 163
AKKA I&S	AKKA France	27 129	-	-	27 129
AKKA ITALIA	AKKA Italy	580	-	-	580
AKKA OCTOGON	AKKA Germany	2 168	-	-	2 168
AKKA INGENIERIE PROCESS (ex EURTECH)	AKKA France	1 987	-	-	1 987
AKKA INGENIERIE PRODUIT	AKKA France	19 738	-	-	19 738
AKKA SWITZERLAND SA (sté Suisse)	AKKA Switzerland	2 219	-	21	2 198
AURONIK GmbH	Auronik	16 278	16 278	-	-
EKIS FRANCE	AKKA France	8 438	-	-	8 438
MBTECH Groupe GmbH & Co.KGaA	MBtech Germany	16 420	-	-	16 420
REAL FUSIO	AKKA France	388	-	-	388
AKKA ROMSERV	AKKA Romania	106	-	-	106
Montant du Goodwill		128 256	16 278	21	111 957

Les années 2013 et 2014 ont été marquées par les acquisitions suivantes :

- Groupe Auronik : le goodwill d'Auronik a été enregistré pour un montant de 16 278 K€.
- Groupe MBtech : en 2013, le goodwill de MBtech a été modifié dans le cadre de l'ajustement de la juste valeur des actifs et passifs dans le délai de 12 mois pour un montant de 8 990 K€. Le Groupe a opté pour la méthode du goodwill partiel.

Conformément aux normes IFRS, le Groupe AKKA Technologies dispose d'un délai d'un an pour évaluer les actifs et passifs acquis à leur juste valeur ainsi que le goodwill, déterminé par différence entre le prix d'acquisition et la quote-part du Groupe dans la juste valeur de ces actifs et passifs.

Le montant du goodwill relatif à des compléments de prix s'élève à 6 803 K€ avec en contrepartie une dette envers les vendeurs enregistrée sur la ligne «Autres dettes» du bilan pour le même montant. La partie des compléments de prix liée à des prises de contrôle postérieures au 1^{er} janvier 2010, est comptabilisée selon les règles IFRS 3 révisée.

Note 4.2 - Dépréciation des actifs

Des tests de dépréciation ont été pratiqués au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014, le crédit d'impôt recherche étant intégré aux flux de trésorerie des trois prochains exercices. Ces tests sont faits sur la base des flux de trésorerie prévisionnels après impôts actualisés, en utilisant en 2014 un coût moyen pondéré du capital pour l'ensemble des unités génératrices de trésorerie de 8,16% hors prime de risque pays (contre 10,18% en 2013).

Avec la prime de risque pays le coût moyen pondéré du capital utilisé est de 8,16% en Allemagne et en Suisse, de 8,51% en France, de 8,69% en Belgique, de 9,84% en Italie et de 10,10% en Roumanie.

La valeur terminale de l'UGT ou du regroupement d'UGT correspond à l'actualisation des flux nets de trésorerie liés à l'activité à l'infini en retenant un taux de croissance de 1,5% (valeur d'utilité). En 2013, le taux retenu était également de 1,5%.

Le Groupe AKKA Technologies a été divisé en 19 UGT au 31 décembre 2014.

Seules 7 UGT ou regroupements d'UGT possèdent des actifs non amortissables (7 en 2013). Les tests de dépréciation n'ont mis en évidence aucune dépréciation à enregistrer dans les comptes au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013.

Les tests de sensibilité sur le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini dans une fourchette de +/- 1 point n'ont pas permis d'identifier de risques de dépréciation. Le Groupe a également effectué ses tests en utilisant le taux d'actualisation de l'année dernière compte tenu de la volatilité de ce dernier sur l'exercice. Le Groupe n'a pas identifié de scénarii probables qui conduiraient à constater des dépréciations.

Les opérations d'acquisition sont assorties de clauses de garanties d'actifs et de passifs couvertes par des cautions. Les engagements reçus par le Groupe à ce titre s'élèvent à 53 800 K€ en 2014 contre 55 800 K€ en 2013.

Note 4.3 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Montants en milliers d'euros	Immobilisations incorporelles brutes	Amortissements Immobilisations incorporelles	TOTAL
01 janvier 2013	30 699	(22 133)	8 566
Variations de périmètre	-	(1)	(1)
Acquisitions	6 075	-	6 075
Cessions	(266)	194	(72)
Amortissements	-	(4 239)	(4 239)
Ecart de conversion	(99)	68	(31)
Autres variations	302	-	302
31 décembre 2013	36 712	(26 111)	10 601
Variations de périmètre	365	-	365
Acquisitions	3 946	-	3 946
Cessions	(2 399)	1 666	(733)
Amortissements	-	(4 571)	(4 571)
Ecart de conversion	37	(29)	8
Autres variations	(72)	14	(57)
31 décembre 2014	38 589	(29 031)	9 558

Montants en milliers d'euros	Immobilisations corporelles brutes	Amortissements Immobilisations corporelles	TOTAL
01 janvier 2013	134 447	(82 303)	52 144
Variations de périmètre	(1)	-	(1)
Acquisitions	11 649	-	11 649
Cessions	(5 747)	4 959	(788)
Amortissements	-	(12 098)	(12 098)
Ecart de conversion	(1 162)	531	(631)
Autres variations	(549)	239	(310)
31 décembre 2013	138 636	(88 671)	49 965
Variations de périmètre	122	-	122
Acquisitions	7 562	-	7 562
Cessions	(7 567)	6 822	(745)
Amortissements	-	(11 632)	(11 632)
Ecart de conversion	17	(45)	(27)
Autres variations	(674)	731	57
31 décembre 2014	138 096	(92 795)	45 301

Note 4.4 - Titres mis en équivalence

La société APS est une filiale à 30% de MBtech Group GmbH & Co. KGaA, elle-même filiale à 65% d'AKKA Technologies SA. Elle est consolidée depuis le 1^{er} avril 2012. Sur l'exercice 2014, son chiffre d'affaires est de 17 842 K€ et son résultat net de 551 K€.

Note 4.5 - Actifs financiers non courants**Montants bruts :**

Montants en milliers d'euros	Actifs disponibles à la vente	Autres actifs financiers	Total actifs financiers
01 janvier 2013	1 361	16 913	18 274
Variations de périmètre	-	-	-
Hausse	395	2 451	2 846
Baisse	(221)	(464)	(685)
31 décembre 2013	1 535	18 900	20 435
Variations de périmètre	-	20	20
Hausse	1 024	4 851	5 875
Baisse	-	(4 096)	(4 096)
31 décembre 2014	2 559	19 676	22 235

Les autres actifs financiers sont principalement constitués de retenues de garanties effectuées par le factor (5 898 K€ en 2014 et 5 405 K€ en 2013), de la participation à l'effort construction et de dépôts et cautionnements.

Les actifs financiers non courants sont provisionnés à hauteur de 2 521 K€ au 31 décembre 2013 et de 2 485 K€ au 31 décembre 2014.

Note 4.6 - Autres actifs non courants

Ce poste comprend des créances sur subventions R&D pour un montant de 16 912 K€ en 2014, contre 24 139 K€ en 2013, ainsi que leur actualisation pour (203) K€ à fin 2014, contre (622) K€ à fin 2013.

Note 4.7 - Créances clients et comptes rattachés

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
En-cours clients	114 143	118 221
Factures à établir	87 994	84 831
Créances clients brutes	202 137	203 052
Provisions	(8 221)	(7 549)
Créances clients nettes	193 916	195 503

Les créances non échues transférées au factor et décomptabilisées s'élèvent à 109 841 K€ au 31 décembre 2014 contre 96 369 K€ en 2013. Elles représentent le montant total des créances cédées non échues au factor et non encore réglées par le client et sont enregistrées au crédit du compte client.

La ventilation des créances clients nettes telle que demandée par la norme IFRS 7 se présente ainsi :

Montants en milliers d'euros	Total	Non échu et échu depuis - de 6 mois	Echu 6 à 12 mois	Echu Plus d'un an
31 décembre 2014	193 916	189 808	1 275	2 833
31 décembre 2013	195 503	189 530	2 854	3 119

Note 4.8 - Autres créances

Les autres créances nettes s'élèvent à 129 085 K€ au 31 décembre 2014. Ce poste concerne principalement des créances sur le Trésor pour 102 995 K€.

En 2013, les autres créances nettes s'élevaient à 93 389 K€. Elles concernaient principalement des créances sur le Trésor pour 78 615 K€.

En 2014 comme en 2013, suite à l'analyse de l'échéancier des autres créances, la part supérieure à un an a été reclassée en « autres actifs non courants » et a fait l'objet d'une actualisation (cf. note 4.6).

Note 4.9 - Provisions sur actifs courants

Montants en milliers d'euros	Stocks	Créances clients	Autres créances	Total
01 janvier 2013	1 524	7 764	5 194	14 482
Variations de périmètre	-	224	-	224
Dotations incluses dans les amortissements et provisions nets	-	1 528	334	1 862
Reprises incluses dans les amortissements et provisions nets	(580)	(1 911)	(535)	(3 026)
Ecart de change	(1)	(55)	-	(56)
31 décembre 2013	944	7 549	4 993	13 486
Variations de périmètre	-	-	-	-
Dotations incluses dans les amortissements et provisions nets	170	5 817	486	6 473
Reprises incluses dans les amortissements et provisions nets	(154)	(3 377)	(478)	(4 010)
Autres	-	(1 820)	-	(1 820)
Ecart de change	(1)	52	-	50
31 décembre 2014	958	8 221	5 001	14 180

Note 4.10 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste se décompose en disponibilités à hauteur de 80 761 K€ en 2014 contre 76 651 K€ en 2013 et en équivalents de trésorerie pour un montant net de 139 318 K€ en 2014 contre 36 752 K€ en 2013.

Les disponibilités comprennent 52 714 K€ au 31 décembre 2014 et 48 888 K€ au 31 décembre 2013 de fonds mis à disposition par le factor mais non utilisés.

Le prix d'achat des équivalents de trésorerie figurant dans les comptes au 31 décembre 2014 s'élève à 139 318 K€ contre 36 752 K€ au 31 décembre 2013.

Note 4.11 - Capital social et prime d'émission

Au 31 décembre 2014, le capital social d'AKKA Technologies est composé de 16 756 955 actions de 1,53 € soit 25 638 K€ et la prime d'émission s'élève à 4 635 K€. Ces éléments ont varié de la manière suivante sur les exercices 2013 et 2014 :

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant du capital social	Prime d'émission	Commentaire
31 décembre 2012	13 826 889	1,53	21 155	8 998	
Augmentation du capital (CA du 7 mai 2013)	1 382 688	1,53	2 116	(2 116)	Attribution d'une action gratuite pour 10 existantes (AGE et CA du 7 mai 2013)
Augmentation du capital	6 354	1,53	10	(10)	Emission d'actions gratuites
31 décembre 2013	15 215 931	1,53	23 280	6 872	
Augmentation de capital	16 332	1,53	25	95	8166 stock-options exercées ouvrant droit à 16332 actions (CA du 5 Mai 2014)
Augmentation de capital	1 523 226	1,53	2 331	(2 331)	Attribution 1 action gratuite pour 10 détenues (CA du 5 Mai 2014)
Augmentation du capital	1 466	1,53	2	(2)	Emission actions gratuites (CA du 10 Septembre 2014)
31 décembre 2014	16 756 955	1,53	25 638	4 635	

Au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2014, tous les instruments potentiellement dilutifs ont été intégrés dans le calcul du résultat par action.

Droits de vote :

	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Actions à droit de vote simple	10 724 812	9 269 124
Actions à droit de vote double	5 541 127	5 848 594
Actions autodétenues (1)	491 016	98 213
Nombre total d'actions	16 756 955	15 215 931

(1) Actions sans droits de vote

Instruments potentiellement dilutifs :

Les instruments émis par la société AKKA Technologies, ayant un effet potentiellement dilutif, encours au 31 décembre 2014 sont les suivants :

	Nombre d'actions
Actions gratuites attribuées le 6 septembre 2011	1 466
Total instruments dilutifs	1 466

Ces instruments financiers représentent 0,01% du nombre total d'actions en circulation à fin 2014 contre 0,2% à fin 2013.

Les plans d'actions gratuites en cours d'acquisition sont retracés dans le tableau suivant :

Emetteur	AKKA Technologies
Année	2011
Type de plan	Attribution gratuite d'actions
Décision du Conseil d'Administration	06/09/2011
Nombre d'actions attribuées	10 192
Modalités de règlement	Titres AKKA
Période d'acquisition des droits	2 ans, 3 ans ou 4 ans
Conditions de performance	Pour certains attributaires
Conditions en cas de départ du Groupe	Perte
Cours du titre lors de l'attribution (EUR)	16,85
Actions perdues au 31.12.14	908
Actions restantes au 31.12.14	1 466
Date de cession	2 ans après l'attribution définitive
Juste valeur (% du cours du titre à l'attribution)	87,4%

Les durées d'acquisition des actions gratuites attribuées le 6 septembre 2011 sont les suivantes :

- 1 466 actions ont une durée d'acquisition de 4 ans.

La société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social. Le Groupe n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre un financement par endettement et par augmentation de capital est réalisé en fonction des opérations réalisées. Les capitaux propres suivis par le Groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

Résultat par action :

	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Résultat net part du groupe (en K€)	24 562	31 051
Effets dilutifs (en K€)	-	-
Résultat dilué (en K€)	24 562	31 051
Nombre d'actions en circulation au 1^{er} janvier	15 215 931	13 826 889
Effet de prorata temporis sur le nombre moyen pondéré d'actions relatif à l'émission d'actions gratuites	13 430	1 863
Effet de prorata temporis sur le nombre moyen pondéré d'actions relatif à l'émission des 1 pour 10	1 523 226	2 905 914
Impact des actions autodétenues	(491 016)	(98 213)
Nombre moyen pondéré d'actions au 31 décembre	16 261 571	16 636 453
Impact des options de souscription d'actions dilutives au 31 décembre	-	22 405
Impact des actions gratuites dilutives au 31 décembre	1 466	2 662
Nombre moyen pondéré d'actions au 31 décembre après dilution	16 263 037	16 661 520
Résultat par action (en €)	1,51	1,87
Résultat dilué par action (en €)	1,51	1,86

Note 4.12 – Provisions courantes et non courantes

Montants en milliers d'euros	Courant		Non Courant	
	31 déc. 2014	31 déc. 2013	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Échéance				
Provisions pour litiges et risques	19 682	7 917	3 457	16 696
Provisions pour pensions	-	-	13 510	9 801
Provisions pour impôts	-	218	977	938
Provisions pour autres charges	740	321	761	1 113
Total	20 422	8 456	18 705	28 548

Variation des Provisions

Montants en milliers d'euros	Litiges et risques	Pensions	Impôts	Autres provisions	TOTAL
01 janvier 2013	15 894	8 959	1 541	1 953	28 347
Variations de périmètre	9 235	-	-	-	9 235
Dotations	6 539	850	39	263	7 691
Reprises de provisions utilisées	(3 272)	(228)	(424)	(298)	(4 222)
Reprises de provisions non utilisées	(3 759)	-	-	(484)	(4 243)
Ecarts de change	(25)	-	-	-	(25)
Ecarts actuariels	-	220	-	-	220
Reclassements et autres	-	-	-	-	-
31 décembre 2013	24 612	9 801	1 156	1 434	37 003
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Dotations	5 085	1 807	39	172	7 103
Reprises de provisions utilisées	(2 133)	(925)	(218)	(105)	(3 381)
Reprises de provisions non utilisées	(4 407)	-	-	-	(4 407)
Ecarts de change	20	-	-	-	20
Ecarts actuariels	-	2 827	-	-	2 827
Reclassements et autres	(40)	-	-	-	(40)
31 décembre 2014	23 137	13 510	977	1 501	39 125

Les provisions pour litiges et risques sont notamment composées de provisions pour litiges sociaux (17 295) K€ et litiges commerciaux (4 691) K€ portant principalement sur des faits antérieurs aux acquisitions d'AEROCONSEIL et de MBtech.

L'analyse de sensibilité a été établie sur la base du solde au 31 décembre 2014 des indemnités de départ à la retraite. Le Groupe a choisi de présenter une analyse de sensibilité au taux d'actualisation en tenant compte d'une variation de la courbe des taux de plus ou moins 0,5 points par rapport au taux en vigueur à la date de la clôture. La hausse de 0,5 points aurait un impact de (935) K€ sur l'engagement de retraite. La baisse de 0,5 points aurait un impact de 1 039 K€ sur l'engagement de retraite.

Note 4.13 - Passifs financiers courants et non courants

Les passifs financiers courants et non courants ci-dessous sont hors dette de sauvegarde présentée en § 4.14 et hors dettes liées à des opérations de croissance externes présentées en § 4.16.

Montants en milliers d'euros	Emprunts et dettes financières diverses		Crédit Bail		Total passifs financiers	
	31 déc. 2014	31 déc. 2013	31 déc. 2014	31 déc. 2013	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Échéance						
Courant (moins d'un an)	4 412	7 713	71	303	4 483	8 016
1 à 5 ans	239 124	107 340	-	53	239 124	107 393
Plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-
Total	243 536	115 053	71	356	243 607	115 409

La variation des passifs financiers s'analyse de la manière suivante :

Montants en milliers d'euros 2014	31 déc 2014	Variations de périmètre	Augmentations	Ecart de conversion	Variation de la juste valeur	Diminutions et reclassements	01 janv. 2014
Emprunts auprès des établissements de crédit	142 028	-	192 671	208	511	(65 286)	13 924
Retraitement des contrats de crédit-bail	71	-	-	-	-	(285)	356
Emprunts obligataires	101 127	-	-	-	-	286	100 841
Dettes financières diverses	335	-	49	-	-	(3)	289
Découverts bancaires	46	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers	243 607	-	192 720	208	511	(65 288)	115 409
Équivalents de trésorerie	(139 318)	-	(102 566)	-	-	-	(36 752)
Trésorerie	(80 761)	-	(4 109)	-	-	-	(76 651)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(220 079)	-	(106 675)	-	-	-	(113 403)
Endettement net (-trésorerie nette) hors dette de sauvegarde	23 482	-	86 045	208	511	(65 288)	2 006

Montants en milliers d'euros 2013	31 déc. 2013	Variations de périmètre	Augmentations	Ecart de conversion	Variation de la juste valeur	Diminutions et reclassements	01 janv. 2013
Emprunts auprès des établissements de crédit	13 924	-	8 035	(25)	(239)	(76 218)	82 371
Retraitement des contrats de crédit-bail	356	-	36	-	-	(459)	779
Emprunts obligataires	100 841	-	98 371	-	(45)	(3 944)	6 459
Dettes financières diverses	289	-	185	(3)	-	(57)	164
Découverts bancaires	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers	115 409	-	106 627	(28)	(284)	(80 678)	89 773
Équivalents de trésorerie	(36 752)	-	(25 141)	-	-	-	(11 611)
Trésorerie	(76 651)	-	(17 331)	-	-	-	(59 320)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(113 403)	-	(42 472)	-	-	-	(70 931)
Endettement net (-trésorerie nette) hors dette de sauvegarde	2 006	-	64 155	(28)	(284)	(80 678)	18 842

Le 30 octobre 2014, le Groupe a poursuivi la structuration de son financement à moyen terme en plaçant un emprunt de type *Schuldscheindarlehen* (placement de droit allemand). Ce financement de 140 millions d'euros a une maturité de 5-7 ans. Il comprend une part fixe et une part variable entièrement couverte par un contrat de SWAP.

Le 19 décembre 2014, le Groupe a signé la renégociation de son financement bancaire court terme de type revolving en place depuis le 12 avril 2012. Le nouveau contrat a été souscrit par AKKA Technologies auprès d'un pool bancaire pour une valeur de 100 M€ et une durée de 5 ans.

Pour rappel, le 1^{er} mars 2013, le Groupe a procédé à une émission obligataire par placement privé. Le montant de cette émission s'élève à 100 M€ avec une maturité de 5 ans et 4 mois (échéance 29 juin 2018) avec un coupon annuel de 4,45%.

Les nantissements et garanties s'élèvent au 31 décembre 2014 à 52 531 K€ contre 16 760 K€ en décembre 2013. Ils correspondent principalement à :

- Garantie autonome de MBtech d'un montant de 42 500 K€, au titre d'un bail en l'état futur d'achèvement,
- Garantie/engagements de paiement envers le vendeur de la société Auronik au titre de l'Earn out.

Au 31 décembre 2014, les « covenants » négociés avec les banques du Groupe sont les suivants :

- Leverage Ratio : Dette Financière Nette Consolidée / EBITDA consolidé < 3,5x au 30 juin et au 31 décembre de chaque exercice.
- Gearing Ratio : Dette Financière Nette Consolidée / Capitaux propres < 1,5 au 30 juin et au 31 décembre de chaque exercice.

Au 31 décembre 2014, ces deux ratios sont respectés par le Groupe.

Note 4.13.1 - Risque de taux

- Le Groupe a signé plusieurs opérations de couverture de taux concernant les emprunts liés à l'acquisition de MBtech et ce pour remplir les engagements envers ses partenaires bancaires :

- Une couverture de taux signée le 2 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,715% sur 3 ans pour un montant de 20 M€,
- Une couverture de taux signée le 23 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,734% sur 3 ans pour un montant de 20 M€,
- Une couverture de taux signée le 23 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,70% sur 3 ans pour un montant de 14 M€.

Ces instruments de couverture répondent à la définition du cash flow hedge et arriveront à échéance en 2015. La variation de leur juste valeur a été enregistrée pour 129 K€ en autres éléments du résultat global au 31 décembre 2014.

- Le Groupe a signé le 30 octobre 2014 une couverture de taux sur le *Schuldscheindarlehen* afin d'anticiper la hausse des taux d'intérêt de l'Euribor 6 mois. L'instrument financier dérivé détenu au 31 décembre 2014 est un contrat de SWAP dont les caractéristiques sont les suivantes :

- SWAP à taux fixe de 0,465% sur la part d'emprunt à maturité 5 ans (échéance 30 octobre 2019) pour un montant de 67,0 M€.
- SWAP à taux fixe de 0,710% sur la part d'emprunt à maturité 7 ans (échéance 30 octobre 2021) pour un montant de 13,5 M€.

Cet instrument de couverture répond à la définition du cash flow hedge. Sa juste valeur a été enregistrée pour (640) K€ en autres éléments du résultat global au 31 décembre 2014.

L'endettement brut consolidé hors dette de sauvegarde au 31 décembre 2014 représente 243 607 K€ dont 4 483 K€ à moins d'un an. Les dettes bancaires sont souscrites à taux variable, à l'exception de certains contrats de crédit-bail qui représentent 71 K€ à fin décembre 2014 et dont les taux sont fixes.

Caractéristique des emprunts contractés (montants en milliers d'euros)	Société portant l'emprunt	Montant initial (emprunts > 400 K€)	Devise	Montant global des emprunts au 31 déc. 2014	Échéances
Emission obligataire	AKKA Technologies	100 000	Euros	100 000	juin-18
Emprunt RCF	AKKA Technologies	100 000	Euros	-	déc-19
Emprunt SSD	AKKA Technologies	119 000	Euros	119 000	oct-19
Emprunt SSD	AKKA Technologies	21 000	Euros	21 000	oct-21
Autres emprunts non significatifs	-	-	Euros	3 607	déc-15
TOTAL DETTES FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2014				243 607	

L'analyse de sensibilité a été établie sur la base du solde au 31 décembre 2014 des passifs financiers portants intérêts et contractés à taux variable compte tenu des instruments de couverture mis en place sur l'emprunt obligataire. Les tests ont été réalisés en tenant compte d'une variation

de la courbe des taux d'intérêts de plus ou moins 1% par rapport au taux en vigueur à la date de la clôture. Cette variation aurait un impact nul sur le résultat.

Note 4.13.2 - Risque de liquidité

L'endettement net du Groupe se présente de la manière suivante :

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Passifs financiers non courants	239 124	107 393	57 196
Dettes de sauvegarde non courante	14 158	20 985	26 634
Passifs financiers courants	4 483	8 016	32 576
Dette de sauvegarde courante	8 042	6 894	6 892
Dettes brutes consolidées	265 807	143 288	123 298
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(220 079)	(113 403)	(70 931)
Dettes financières nettes consolidées	45 728	29 885	52 367

Le Groupe présente une dette nette de 45 728 K€ à fin 2014 suite au rachat d'un bloc d'actions propres ainsi qu'à l'acquisition d'Auronik.

Le Groupe AKKA Technologies affiche au 31 décembre 2014 une trésorerie brute disponible de 220 079 K€ qui comprend 80 761 K€ de disponibilités et 139 318 K€ d'équivalents de trésorerie.

Compte tenu des échéances prochaines de remboursement des dettes financières et de la dette de sauvegarde, le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Note 4.13.3 - Risque de change

En dehors de la zone euro, le Groupe possède des activités en Grande-Bretagne, en Suisse, en Roumanie, en Turquie, en République Tchèque, en Chine, à Dubaï, aux Etats-Unis et au Canada. Ces activités représentent environ 7,4% du chiffre d'affaires du Groupe en 2014 contre 6,8% en 2013. Les flux d'achats et de ventes en monnaie locale sont proches de l'équilibre hors activités en République Tchèque où la facturation s'effectue en euros et les charges sont supportées en devise locale.

Les investissements souscrits dans une monnaie différente de l'euro représentent 10,7% des investissements consolidés en 2014 contre 7,9% en 2013.

AKKA Technologies a mis en place les couvertures nécessaires pour couvrir les risques de change.

Note 4.13.4 - Risque sur actions

Les équivalents de trésorerie figurant dans les comptes au 31 décembre 2014 représentent 17,7% du montant total des actifs consolidés (contre 5,7% en 2013) et sont constitués de SICAV monétaires et de comptes à terme en euros sans risque.

Du fait de l'activité de prestation de services et du contrat d'affacturage, la politique de gestion de la trésorerie du Groupe AKKA Technologies n'inclut pas l'acquisition d'équivalents de trésorerie par les filiales opérationnelles.

AKKA Technologies n'est donc pas exposée à un risque sur actions à ce jour.

Note 4.14 - Dette de sauvegarde

La société AKKA I&S, acquise par le Groupe AKKA Technologies en 2007, fait l'objet d'une procédure de sauvegarde ouverte en novembre 2006. Dans le cadre de cette procédure, les passifs de la société ont été « gelés », et les créanciers ont été amenés à déclarer leurs créances.

Le plan de sauvegarde a été arrêté par le Tribunal de Commerce de Paris le 4 septembre 2007. Le montant total des créances déclarées s'élevait à 80 881 K€, et le passif retenu par l'administrateur judiciaire s'élevait à 71 704 K€.

Les créanciers dont les créances étaient supérieures à 300 € ont été amenés à choisir entre deux options :

- Option 2 : Le remboursement de la créance à 100% sur 10 ans sans intérêt. Cette solution a été retenue pour près de 99% des créanciers,
- Option 1 : Le remboursement de la créance à 50% au moment de l'adoption du plan de sauvegarde.

Les créances dont le montant était inférieur à 300 € ont été remboursées dans leur intégralité à la fin de l'année 2007.

L'échéancier de remboursement de l'option 2 est présenté dans le tableau ci-dessous :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Echéancier de remboursement	5%	5%	6%	8%	10%	12%	12%	14%	14%	14%

Conformément aux principes IFRS, la dette de sauvegarde a fait l'objet d'une actualisation sur la base d'un taux sans risque sur 10 ans, en tenant compte des échéances de remboursements. Le taux d'actualisation a été figé, conformément aux dispositions de la norme.

L'impact de la désactualisation de cette dette sur l'exercice 2014 est une charge financière de 1 215 K€. L'échéance de 2014 a été payée en septembre pour 6 894 K€.

Montants en milliers d'euros 2014	31 déc. 2014	Augmentations	Diminutions et reclassements	01 janv. 2014
Dette de sauvegarde - part courante	8 042	-	1 148	6 894
Dette de sauvegarde - part non courante	14 158	1 215	(8 042)	20 985
Dette de sauvegarde	22 200	1 215	(6 894)	27 879

Montants en milliers d'euros 2013	31 déc. 2013	Augmentations	Diminutions et reclassements	01 janv. 2013
Dette de sauvegarde - part courante	6 894	-	2	6 892
Dette de sauvegarde - part non courante	20 985	1 502	(7 151)	26 634
Dette de sauvegarde	27 879	1 502	(7 149)	33 526

Note 4.15 - Dettes fiscales et sociales

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Dettes sociales	100 757	102 715
Dettes fiscales	57 872	63 875
Total dettes fiscales et sociales	158 630	166 590

L'ensemble de ces dettes a une échéance de moins d'un an.

Note 4.16 - Autres dettes

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Autres dettes liées aux opérations de croissance externe (1)	6 803	2 251
Produits constatés d'avance	25 418	20 420
Autres éléments	19 214	18 445
Total autres dettes	51 435	41 116

(1) cf paragraphe 1.6.3 de la présente annexe

Note 4.17 - Instruments financiers

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2014		Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments			
	Valeur comptable inscrite au bilan	Juste valeur	Juste valeur par le résultat	Actifs et Passifs disponibles à la vente	Dérivés	Prêts, créances et dettes au coût amorti
Titres disponibles à la vente	2 479	2 479	-	2 479	-	-
Autres actifs non courants	17 270	17 270	-	-	-	17 270
Clients et comptes rattachés	193 916	193 916	-	-	-	193 916
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	22 721	22 721	-	-	-	22 721
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants	139 318	139 318	139 318	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	80 761	80 761	80 761	-	-	-
ACTIF	456 465	456 465	220 079	2 479	-	233 907
Emprunts et dérivés non courants	239 124	239 124	-	-	678	238 446
Dettes sur contrats de location financement non courantes	-	-	-	-	-	-
Dettes de sauvegarde non courante	14 158	14 158	-	-	-	14 158
Emprunts et dérivés courants	4 483	4 483	-	-	-	4 483
Dettes sur contrats de location financement courantes	71	71	-	-	-	71
Dettes de sauvegarde courante	8 042	8 042	-	-	-	8 042
Fournisseurs et comptes rattachés	73 834	73 834	-	-	-	73 834
Autres passifs courants	51 435	51 435	-	-	-	51 435
PASSIF	391 147	391 147	-	-	678	390 469

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2013		Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments			
	Valeur comptable inscrite au bilan	Juste valeur	Juste valeur par le résultat	Actifs et Passifs disponibles à la vente	Dérivés	Prêts, créances et dettes au coût amorti
Titres disponibles à la vente	1 455	1 455	-	1 455	-	-
Autres actifs non courants	16 459	16 459	-	-	-	16 459
Clients et comptes rattachés	195 503	195 503	-	-	-	195 503
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	13 577	13 577	-	-	-	13 577
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants	36 752	36 752	36 752	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	76 651	76 651	76 651	-	-	-
ACTIF	340 397	340 397	113 403	1 455	-	225 539
Emprunts et dérivés non courants	107 340	107 340	-	-	167	107 173
Dettes sur contrats de location financement non courantes	53	53	-	-	-	53
Dettes de sauvegarde non courante	20 985	20 985	-	-	-	20 985
Emprunts et dérivés courants	7 713	7 713	-	-	-	7 713
Dettes sur contrats de location financement courantes	303	303	-	-	-	303
Dettes de sauvegarde courante	6 894	6 894	-	-	-	6 894
Fournisseurs et comptes rattachés	58 846	58 846	-	-	-	58 846
Autres passifs courants	41 116	41 116	-	-	-	41 116
PASSIF	243 250	243 250	-	-	167	243 083

Le Groupe ne dispose que d'actifs (valeurs mobilières de placement) de niveau 1 (prix cotés sur un marché actif). Le niveau 2 (juste valeur déterminée à partir de données observables) concerne les contrats dérivés. Le niveau 3 (juste valeur déterminée à partir de données non observables sur un marché) n'est pas applicable sur les exercices présentés.

Note 5 - Notes relatives au tableau des flux de trésorerie consolidés

Note 5.1 - Eléments constituant la trésorerie nette de clôture

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Disponibilités	80 761	76 651
Equivalents de trésorerie	139 318	36 752
Trésorerie nette de clôture	220 079	113 403

Note 5.2 - Variation du besoin en fonds de roulement

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Stocks	(311)	(345)
Clients et comptes rattachés	4 110	38 263
Autres créances	(33 895)	(20 719)
Autres actifs non courants	6 806	142
Fournisseurs	14 409	(6 330)
Dettes fiscales et sociales	(10 037)	(11 734)
Dettes diverses (hors dettes sur acquisitions d'immobilisations)	5 055	10 473
Variation du besoin en fonds de roulement	(13 862)	9 750

Note 5.3 - Incidence des variations de périmètre

Les incidences des variations de périmètre correspondent principalement aux compléments de prix et aux prix d'acquisition versés en 2013 et 2014 nets de la trésorerie apportée par les sociétés acquises.

Note 5.4 - Dividendes versés aux actionnaires de la société mère

	en 2014	en 2013
Montant du dividende versé (en milliers d'euros)	8 949	9 674
Dividende par action (en euro)	0,55	0,64
Dividendes par action corrigé (en euro) (*)	0,50	0,53

* après prise en compte de l'attribution d'une action gratuite pour 10 après distribution

La politique de dividende de 2015 n'est pas arrêtée.

Note 6 - Honoraires des commissaires aux comptes

Montants en milliers d'euros	ORFIS Baker Tilly				DELOITTE			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Audit légal								
Emetteur (AKKA Technologies)	40	43	18,3%	19,2%	44	46	9,2%	9,9%
Filiales intégrées globalement	179	178	81,7%	80,1%	410	411	86,6%	88,2%
Total audit légal	219	220	100,0%	99,3%	454	457	95,8%	98,1%
Autres missions								
Audits d'acquisition	-	-	0,0%	0,0%	-	-	0,0%	0,0%
Autres missions	-	2	0,0%	0,7%	20	9	4,2%	1,9%
Total autres missions	-	2	0,0%	0,7%	20	9	4,2%	1,9%
TOTAL HONORAIRES	219	222	100%	100%	474	466	100%	100%

Note 7 - Evènements postérieurs à la clôture

Le 12 mars 2015, le Groupe AKKA a conclu avec le constructeur chinois BAIC, par l'intermédiaire de sa filiale MBtech Group, un accord relatif à la création d'une coentreprise (« Joint-Venture ») avec ce constructeur. Cette coentreprise se verra notamment confier par BAIC les travaux d'ingénierie relatifs au développement de plusieurs nouveaux véhicules.

Le Groupe a réalisé début avril 2015, l'acquisition de la société italienne EPSCO.

Cette société est essentiellement présente en Italie dans les process. Elle a enregistré un chiffre d'affaires de 18 M€* en 2014 avec des marges de premier plan. Cette croissance externe permet d'accélérer la diversification de l'activité du Groupe AKKA Technologies en Italie et d'atteindre la taille critique sur ce marché. L'activité en Italie sera de 35 M€ pour 420 collaborateurs.

AKKA Technologies a été transformée en Société Européenne en date du 16 avril 2015.

Note 8 - Informations relatives aux parties liées**Note 8.1 - Achats et ventes de biens et services**

Trois sociétés répondent à la définition des parties liées au sens d'IAS 24 :

- Idéactive Events (organisation d'événements) ;
- Saône Valley (location immobilière) ;
- Dubaia9 (prestation de service).

Les transactions avec ces trois sociétés étant jugées non significatives, elles ne sont pas détaillées dans cette annexe.

Note 8.2 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Montants en milliers d'euros	2013	2014
Rémunération fixe - équivalent brut	1 647	1 635
Rémunération variable - équivalent brut	179	189
Rémunération fixe et variable - part organismes sociaux	727	728
Jetons de Présence	-	80
Avantages en nature	-	-
Régimes complémentaires de retraite	Néant	Néant
COÛT TOTAL ENTREPRISE	2 553	2 633

En 2014 comme en 2013, la composition de l'organe d'administration est la même que celle de l'organe de direction.

En 2013, aucune action gratuite n'avait été attribuée aux membres des organes d'administration et de direction de la société AKKA Technologies.

En 2014, aucune action gratuite n'a été attribuée aux membres des organes d'administration et de direction de la société AKKA Technologies.

Note 9 - Informations relatives à la gestion des risques

Dans le cadre de leur activité, certaines sociétés du Groupe font l'objet de vérification de la part des autorités fiscales et des organismes sociaux. Depuis 2005, le Groupe est contrôlé régulièrement sur l'ensemble de ses obligations déclaratives en matière comptable, fiscale (notamment sur l'IS, la taxe professionnelle puis la CVAE, les subventions, le crédit d'impôt recherche, la TVA...) et sociale (Cotisations sociales et taxes assises sur les salaires) tant sur ses filiales en France qu'à l'étranger. Sur l'exercice 2012, des contrôles sont arrivés à leur terme sans conséquences significatives sur la situation financière du Groupe. Par ailleurs, pour certaines des sociétés contrôlées, des propositions de rectification ont été reçues en juillet 2012. Les points soulevés portent notamment sur l'éligibilité de certains projets subventionnés et pour lesquels les compléments d'information et les éléments de réponse nécessaires à la bonne compréhension ont été apportés point par point à l'ensemble des observations faites par l'Administration afin que celle-ci puisse valider les positions du Groupe. Suite à l'absence de prise en compte de ces éléments par l'administration fiscale, le Groupe conteste fermement les motifs de redressement et a donc saisi le 23 Juin 2014 le Tribunal Administratif.

Les dernières évolutions de la procédure, et en particulier les avis favorables reçus du MENESR en février 2015 sur les années 2012 et 2013, renforcent l'analyse du risque faite par le management du Groupe. Après prise en compte des avis de nos conseils juridiques et fiscaux externes, et compte tenu de la qualité des éléments favorables du dossier, nous n'anticipons pas in fine d'impact significatif sur les états financiers du Groupe. Pour information, en cas d'issue totalement défavorable de la procédure en cours, les conséquences de ces contrôles n'impacteraient pas la trésorerie du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a reçu des procédures interruptives sur certaines sociétés fin 2014. Les contrôles fiscaux sont en cours. Après prise en compte de l'avis de nos conseils juridiques et fiscaux, nous n'anticipons pas de risque sur les contrôles en cours compte tenu de la qualité de nos dossiers et des documents fournis à l'Administration Fiscale lors de ces contrôles.

* Donnée non auditée

20.4 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014.

- le contrôle des comptes consolidés de la société AKKA Technologies, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.10 et 4.2 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les notes 2.10 et 4.2 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Villeurbanne, le 20 avril 2015
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS Baker Tilly S.A.
Jean-Louis FLECHE

Deloitte & Associés
Xavier GRAZ

20.5 - Comptes sociaux AKKA Technologies 2014

20.5.1 - Bilan 2014

RUBRIQUES Montants en milliers d'euros	Brut	Amortissements et provisions	Net 31 déc. 2014	Net 31 déc. 2013
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	-	-	-	-
Concession, brevets et droits similaires	663	602	61	78
Fonds commercial	15	4	11	11
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immo.incorp.	-	-	-	-
	678	606	72	89
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations tech., mat.et outillage ind.	30	30	-	-
Autres immobilisations corporelles	1 115	841	274	338
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
	1 145	871	274	339
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participation par M.E	-	-	-	-
Autres participations	134 037	28	134 009	132 522
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	2 500
Prêts	94	12	81	51
Autres immobilisations financières	493	-	493	988
ACTIF IMMOBILISE	136 447	1 517	134 930	136 489
STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de matières premières	-	-	-	-
Stocks d'en-cours de product.de biens	-	-	-	-
Stocks d'en-cours de product.de services	-	-	-	-
Stocks produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Stocks de marchandises	-	-	-	-
	-	-	-	-
CREANCES				
Avances, acomptes versés sur comm.	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	6 125	43	6 082	8 930
Autres créances	198 102	126	197 976	160 151
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
	204 227	169	204 058	169 081
DISPONIBILITES, DIVERS ET COMPTES DE REGULARISATION				
Valeurs mobilières de placement dont actions propres	148 070	-	148 070	36 858
Disponibilités	6 859	-	6 859	2 692
ACTIF CIRCULANT	359 156	169	358 987	208 631
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	259	-	259	206
TOTAL III	359 415	169	359 246	208 837
Frais d'émission d'emprunt à étaler	2 784	-	2 784	1 845
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
Ecarts de conversion actifs	179	-	179	148
TOTAL GENERAL	498 825	1 686	497 139	347 318

CHAPITRE 20

RUBRIQUES			Net	Net
Montants en milliers d'euros			31 déc. 2014	31 déc. 2013
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé :	25 638	25 638	23 280
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			4 635	6 872
Ecart de réévaluation	dont écart d'équivalence :		-	-
Réserve légale			2 618	2 418
Réserves statutaires et contractuelles			-	-
Réserves réglementées			-	-
Autres réserves			31 723	24 309
Report à nouveau			-	-
Résultat de l'exercice			17 660	16 563
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
			53	17
CAPITAUX PROPRES			82 327	73 461
Produits des émissions de titres participatifs				
			-	-
Avances conditionnées				
			-	-
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques				
			187	160
Provisions pour charges				
			78	42
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			265	202
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
			-	-
Autres emprunts obligataires				
			100 000	100 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
			142 707	2 242
Emprunts et dettes financières divers				
			163 586	164 029
			406 293	266 271
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS				
			-	-
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
			4 972	4 503
Dettes fiscales et sociales				
			2 308	1 908
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
			-	-
Autres dettes				
			973	973
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
			-	-
DETTES			414 546	273 655
Ecart de conversion passifs				
			-	-
TOTAL GENERAL			497 139	347 318

20.5.2 - Compte de résultat 2014

RUBRIQUES - Montants en milliers d'euros	France	Export	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Production vendue de biens	-	-	-	-
Production vendue de services	12 269	6 390	18 659	17 368
Chiffre d'affaires net	12 269	6 390	18 659	17 368
Production stockée			-	-
Production immobilisée			-	-
Subventions d'exploitation			-	-
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 531	1 674
Autres produits			-	-
Total des produits d'exploitation			20 191	19 042
Achats de marchandises			-	-
Variation de stock de marchandises			-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements			-	-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			-	-
Autres achats et charges externes			13 933	13 407
Impôts, taxes et versements assimilés			257	297
Salaires et traitements			3 424	2 779
Charges sociales			1 554	1 270
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			625	534
Dotations aux provisions sur immobilisations			78	42
Dotations aux provisions sur actifs circulants			-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges			8	-
Autres charges			80	-
Total des charges d'exploitation			19 960	18 328
			RESULTAT D'EXPLOITATION	714
Bénéfice attribué ou perte transférée			-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré			-	-
Produits financiers de participations			20 258	18 824
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			104	132
Autres intérêts et produits assimilés			3 115	856
Reprises sur provisions et transferts de charges			349	21
Différences positives de change			-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
Total des produits financiers			23 827	19 833
Dotations financières aux amortissement et provisions			32	342
Intérêts et charges assimilées			7 442	6 019
Différences négatives de change			-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
Total des charges financières			7 474	6 361
			RESULTAT FINANCIER	13 472
			RESULTAT AVANT IMPOTS	14 186
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			-	8
Produits exceptionnels sur opérations en capital			-	-
Reprises exceptionnelles sur provisions et transferts de charges			13	11
Total des produits exceptionnels			13	19
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			46	20
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			-	11
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			49	2
Total des charges exceptionnelles			95	33
			RESULTAT EXCEPTIONNEL	(14)
Participation des salariés aux résultats			-	-
Impôt sur les bénéfices			(1 158)	(2 391)
Total des produits			44 030	38 894
Total des charges			26 371	22 331
			BENEFICE OU PERTE	16 563

Règles et méthodes comptables

Les comptes arrêtés au 31 Décembre 2014 sont présentés conformément au règlement ANC N° 2014-03 du 5 Juin 2014 relatif au plan comptable.

*** Faits marquants de l'exercice**

Le 15 janvier 2014, la société AKKA Technologies a racheté un bloc de 354 312 actions à 24,40 € dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Les actions acquises pourront servir à :

- remettre les actions en paiement ou en échange dans le cadre de la réalisation d'opérations éventuelles de croissance externe,
- consentir des options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société, leur proposer d'acquérir des actions, ou leur attribuer des actions gratuites,
- attribuer des actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion,
- attribuer des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société.

Le Conseil d'Administration d'AKKA Technologies a pris la décision, le 5 mai 2014, de proposer aux actionnaires la transformation de la société en Société Européenne (Societas Europaea, SE). Ce statut est reconnu dans tous les pays de l'Union Européenne, et a été adopté par de nombreux groupes de taille importante. Il reflète la dimension internationale du Groupe et sa présence croissante en Europe, suite notamment aux acquisitions d'AEROCONSEIL et de MBtech. AKKA Technologies a été transformée en Société Européenne en date du 16 avril 2015.

Le 30 octobre 2014, le Groupe poursuit la structuration de son financement à moyen terme en plaçant un emprunt de type Schuldscheindarlehen (placement de droit allemand). Ce financement d'un montant de 140 millions d'euros a une maturité de 5-7 ans.

Le 19 décembre 2014, Le Groupe signe la renégociation de son financement bancaire court terme de type revolving en place depuis le 12 avril 2012. Le nouveau contrat a été souscrit par AKKA Technologies auprès d'un pool bancaire pour une valeur de 100 M€ et une durée de 5 ans.

*** Frais de recherche**

La société n'a pas engagé de frais de recherche au cours de l'exercice.

*** Immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles**

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des immobilisations est la méthode du coût historique. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont calculés sur la base des taux suivants :

	Biens acquis neufs			Biens acquis d'occasion		
	Mode	Durée	%	Mode	Durée	%
Petits logiciels de bureautique	Linéaire	1	100	Linéaire	1	100
Logiciels liés à l'exploitation (V.U. inférieure à 23 K€)	Linéaire	2	50	Linéaire	2	50
Logiciels liés à l'exploitation (V.U. supérieure à 23 K€)	Linéaire	3	33.33	Linéaire	3	33.33
Installations techniques, matériels et outillages industriels	Linéaire	4	25	Linéaire	2	50
Installations générales, agencements et aménagements	Linéaire	4 à 10	25 à 10	Linéaire	2	50
Matériel de transport	Linéaire	4	25	Linéaire	2	50
Matériel de bureau	Linéaire	4	25	Linéaire	2	50
Matériel informatique	Dégressif	3	50	Linéaire	2	50
Mobilier	Linéaire	7 à 10	14 à 10	Linéaire	2	50

Lorsque la fiscalité l'autorise, il est constaté des amortissements en mode dégressif. Cependant l'amortissement économique est considéré comme le mode linéaire. La différence entre les deux modes d'amortissement est constatée dans les capitaux propres au passif du bilan en amortissement dérogatoire.

Selon l'avis du CNC n° 2003-E (annexe 2, § 1.1), une immobilisation doit être scindée par composant dès lors que les éléments la constituant sont significatifs et conservent ce caractère au moment du remplacement et de la décomptabilisation. Il convient dès lors de concentrer l'analyse non seulement sur les éléments à forte valeur unitaire, mais également sur ceux qui ont des durées d'amortissement sensiblement différentes de la durée de l'immobilisation principale.

La société n'ayant que des immobilisations à faible valeur unitaire ou dont les composants ont une durée de vie relativement homogène, aucune immobilisation n'a été scindée par composant sur l'exercice.

Immobilisations Financières

* Participations, autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur brute d'inventaire est appréciée selon une double approche :

- valeur de marché basée sur le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation, le résultat net, les capitaux propres et l'effectif,
- valeur d'utilité basée sur le cash-flow généré de manière récurrente.

Les estimations faites par la direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elle disposait à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture.

* Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

* Coûts sur emprunts – charges à étaler

Les frais d'émission des emprunts bancaires et obligataires ont fait l'objet d'un étalement sur la durée des contrats.

* Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres sur l'exercice 2014 s'analyse de la manière suivante (montants en K€) :

Capitaux propres au 31 décembre 2013	73 461
Dividendes versés sur l'exercice 2014	(8 949)
Augmentation de capital	2 358
Variation de la prime d'émission	(2 238)
Variation des amortissements dérogatoires	36
Résultat de l'exercice 2014	17 659
Capitaux propres au 31 décembre 2014	82 327

Le capital social est passé de 23 380 K€ à 25 638 K€. Les variations sont les suivantes :

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant du capital social
31 décembre 2013	15 215 931	1,53	23 280 374,43
8166 stock-options exercées ouvrant droit à 16332 actions (CA du 5 Mai 2014)	16 332	1,53	24 987,96
Attribution 1 action gratuite pour 10 détenues (CA du 5 Mai 2014)	1 523 226	1,53	2 330 535,78
Emission actions gratuites (CA du 10 Septembre 2014)	1 466	1,53	2 242,98
31 décembre 2014	16 756 955	1,53	25 638 141,15

* Indemnités de départ en retraite

Le montant des engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite fait l'objet d'une provision pour charges qui s'élève à 78 268 € à la clôture de l'exercice.

Le calcul du montant des engagements prend en compte :

- les droits acquis par chaque salarié selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière (préconisée par l'IAS 19),
- l'éventualité d'un départ à la retraite à 65 ans compte tenu du turn-over de chaque société du Groupe,
- la probabilité pour chaque salarié d'atteindre l'âge de la retraite,
- un taux de charges sociales de 45%,
- un taux d'inflation de 2%,
- un taux de croissance des salaires retenu égal à 3%,
- un taux d'actualisation retenu de 1,49% (Taux Iboxx AA10+).

* Provisions pour risques et charges

Les obligations à l'égard des tiers, qu'elles soient légales, réglementaires, contractuelles ou implicites font l'objet d'une provision pour risques et charges dès lors qu'elles existent à la date de clôture et qu'il est établi qu'elles donneront lieu à une sortie de ressources sans contrepartie équivalente de la part des tiers concernés.

Une revue régulière des éléments constitutifs de ces provisions (litiges commerciaux, litiges prud'homaux, restructuration...) est effectuée pour permettre les réajustements considérés comme justifiés.

* Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire déterminée par référence au dernier cours de l'exercice est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour la différence.

Le prix d'achat des valeurs mobilières de placement s'élève à 147 246 K€ au 31 décembre 2014 contre 36 100 K€ au 31 décembre 2013. Ces dernières sont constituées pour 138 500 K€ de placements court terme. Les 8 746 K€ restant sont constitués de 488 029 actions propres AKKA Technologies dont le cours de clôture est de 14 133 K€.

Instruments dilutifs

Les instruments émis par la société AKKA Technologies ayant un effet potentiellement dilutif, en cours au 31 décembre 2014 sont les suivants :

	Nombre d'actions
Actions gratuites attribuées le 6 septembre 2011	1 466
Total instruments dilutifs	1 466

Ces instruments financiers représentent 0,01% du nombre total d'actions en circulation à fin 2014 contre 0,2% à fin 2013.

Les plans d'actions gratuites en cours d'acquisition sont retracés dans le tableau suivant :

Emetteur	AKKA Technologies
Année	2011
Type de plan	Attribution gratuite d'actions
Décision du Conseil d'Administration	06/09/2011
Nombre d'actions attribuées	10 192
Modalités de règlement	Titres AKKA
Période d'acquisition des droits	2 ans, 3 ans ou 4 ans
Conditions de performance	Pour certains attributaires
Conditions en cas de départ du Groupe	Perte
Cours du titre lors de l'attribution (EUR)	16,85
Actions perdues au 31.12.14	908
Actions restantes au 31.12.14	1 466
Date de cession	2 ans après l'attribution définitive
Juste valeur (% du cours du titre à l'attribution)	87,4%

Les durées d'acquisition des actions gratuites attribuées le 6 septembre 2011 sont les suivantes :

- 1 466 actions ont une durée d'acquisition de 4 ans.

La société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social. Le Groupe n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre un financement par endettement et par augmentation de capital est réalisé en fonction des opérations réalisées. Les capitaux propres suivis par le Groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

** Covenants sur emprunts*

Au 31 décembre 2014, les «covenants» négociés avec les banques du Groupe sont les suivants :

- Leverage Ratio : Dette Financière Nette Consolidée / EBITDA consolidé < 3,5x au 30 juin et au 31 décembre de chaque exercice.
- Gearing Ratio : Dette Financière Nette Consolidée / Capitaux propres < 1,5 au 30 juin et au 31 décembre de chaque exercice.

Au 31 décembre 2014, ces deux ratios sont respectés par le Groupe.

** Risque de taux*

- Le Groupe a signé plusieurs opérations de couverture de taux concernant les emprunts liés à l'acquisition de MBtech et ce pour remplir les engagements envers ses partenaires bancaires :
 - Une couverture de taux signée le 2 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,715% sur 3 ans pour un montant de 20 M€,
 - Une couverture de taux signée le 23 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,734% sur 3 ans pour un montant de 20 M€,
 - Une couverture de taux signée le 23 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,70% sur 3 ans pour un montant de 14 M€.

Ces instruments de couverture répondent à la définition du cash flow hedge et arriveront à échéance en 2015. La variation de leur juste valeur a été enregistrée pour 129 K€ en autres éléments du résultat global au 31 décembre 2014.

- Le Groupe a signé le 30 octobre 2014 une couverture de taux sur le Schuldscheindarlehen afin d'anticiper la hausse des taux d'intérêt de l'Euribor 6 mois. L'instrument financier dérivé détenu au 31 décembre 2014 est un contrat de SWAP dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - SWAP à taux fixe de 0,465% sur la part d'emprunt à maturité 5 ans (échéance 30 octobre 2019) pour un montant de 67,0 M€,
 - SWAP à taux fixe de 0,710% sur la part d'emprunt à maturité 7 ans (échéance 30 octobre 2021) pour un montant de 13,5 M€.

Cet instrument de couverture répond à la définition du cash flow hedge. Sa juste valeur a été enregistrée pour (640) K€ en autres éléments du résultat global au 31 décembre 2014.

** Rémunérations des membres des organes d'administration*

Montants en milliers d'euros	2013	2014
Rémunération fixe - équivalent brut	828	818
Rémunération variable - équivalent brut	-	-
Rémunération fixe et variable - part organismes sociaux	324	327
Jetons de Présence	-	80
Avantages en nature	Néant	Néant
Régimes complémentaires de retraite	Néant	Néant
COÛT TOTAL ENTREPRISE	1 152	1 225

** Informations sur le DIF*

Heures acquises au 31 décembre 2013	2 477
Heures acquises en 2013	415
Heures prises en 2013	-
Total au 31 décembre 2014	2 892

* Information sur les parties liées

La société a réalisé des transactions avec les parties liées suivantes, au sens d'IAS 24.

- Idéactive Events (organisation d'événements)
- Dubaia9 (prestations de services)

Les transactions avec ces sociétés étant jugées non significatives, elles ne sont pas détaillées dans cette annexe.

* Identité de la société consolidante

La société AKKA Technologies est la tête de Groupe dans la consolidation du Groupe AKKA.

* Intégration Fiscale

A compter du 1^{er} janvier 2003, un groupe d'intégration fiscale a été créé. La société AKKA Technologies en est la société tête de Groupe.

La convention d'intégration fiscale prévoit que les filiales verseront à la société AKKA Technologies le montant d'impôt qu'elles auraient supporté en l'absence d'intégration fiscale. La créance d'impôt née d'éventuels déficits fiscaux de l'exercice est constatée dans les comptes de la société AKKA Technologies.

Le montant net de l'impôt économisé du fait de l'intégration fiscale au titre de l'année 2014 est de 1 384 K€..

* Honoraires Commissariat aux comptes

Le montant passé en charge au titre des honoraires de commissariat aux comptes pour 2014 est de 88 500 euros.

* Evénements postérieurs à la clôture

AKKA Technologies a été transformée en Société Européenne en date du 16 avril 2015.

Immobilisations

Montant en milliers d'euros	Valeur brute début 2014	Réévaluation courant 2014	Acquisitions courant 2014	Virements courant 2014	Cessions courant 2014	Valeur brute fin 2014
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	662	-	16	-	-	678
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	662	-	16	-	-	678
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements des constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	30	-	-	-	-	30
Installations générales, agencements, aménagements divers	111	-	-	-	-	111
Matériel de transport	69	-	-	-	-	69
Matériel de bureau et mobilier informatique	828	-	11	-	-	840
Emballages récupérables divers	95	-	-	-	-	95
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 134	-	11	-	-	1 145
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-	-	-
Autres participations	132 550	-	1 487	-	-	134 037
Autres titres immobilisés	2 500	-	-	2 500	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	1 067	-	555	694	341	587
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	136 117	-	2 042	3 194	341	134 624
TOTAL GENERAL	137 913	-	2 070	3 194	341	136 447

Amortissements

Situation et mouvements de l'exercice en milliers d'euros	Montant début 2014	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2014
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	572	33	-	606
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	572	33	-	606
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Installations générales, agencements des constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	30	-	-	30
Installations générales, agencements, aménagements divers	48	11	-	59
Matériel de transport	69	(0)	-	69
Matériel de bureau et mobilier informatique	648	65	-	713
Emballages récupérables divers	-	-	-	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	795	76	-	871
TOTAL GENERAL	1 368	109	-	1 477

Immobilisations amortissables en milliers d'euros	DOTATIONS			REPRISES			Montant amort à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort.fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort.fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	47	-	-	8	-	-	39
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	47	-	-	8	-	-	39
Terrains	-	-	-	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements des constructions	-	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	-	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et mobilier informatique	-	2	-	-	5	-	(3)
Emballages récupérables divers	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	2	-	-	5	-	(3)
TOTAL GENERAL	47	2	-	8	5	-	36
TOTAL GENERAL non ventilé	-	-	49	-	-	13	36

Charges réparties sur plusieurs exercices

Charges réparties sur plusieurs exercices en milliers d'euros	Montant début 2014	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2014
Frais d'émission d'emprunt à étaler	1 845	1 455	516	2 784
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-

Provisions

Nature des provisions	Montant au début 2014	Augmentations		Diminutions		Montant à la fin 2014
		dotations de l'exercice	Utilisées au cours de l'exercice	Non utilisées au cours de l'exercice	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provision pour reconstitution des gisements (mines, pétrole)	-	-	-	-	-	-
Provisions pour investissement	-	-	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	17	49	-	13	13	53
Dont majorations exceptionnelles de 30%	-	-	-	-	-	-
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger (av.1.1.92)	-	-	-	-	-	-
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger (ap.1.1.92)	-	-	-	-	-	-
Provisions pour prêts d'installation	-	-	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PROVISIONS REGLEMENTEES	17	49	-	13	13	53
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges	13	-	13	-	13	-
Provisions pour garanties données au clients	-	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	148	32	-	-	-	179
Provisions pour pensions et obligations similaires	42	78	-	42	42	78
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	-	-	-
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	-	-	-	-	-	-
Prov. Pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	-	-	-	-	-	-
Autres provisions	-	8	-	-	-	8
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	202	118	13	42	55	265
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Sur immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Sur immobilisation de titres mis en équivalence	-	-	-	-	-	-
Sur immobilisation de titres de participation	28	-	-	-	-	28
Sur autres immobilisations financières	28	-	-	15	15	12
Sur stocks et en cours	-	-	-	-	-	-
Sur comptes clients	43	-	-	-	-	43
Autres provisions dépréciations	460	-	-	-	334	126
TOTAL DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION	559	-	-	15	349	210
TOTAL GENERAL	778	167	13	70	417	528
	Dont dotations et reprises d'exploitation	86	13	70	55	
	Dont dotations et reprises financières	32			349	
	Dont dotations et reprises exceptionnelles	49			13	

Fonds commercial

En K€	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute la fin de l'exercice
Droit au bail	-	-	-	-
Fonds acquis ayant fait l'objet d'une protection juridique	-	-	-	-
Fonds acquis n'ayant pas fait l'objet d'une protection juridique	15	-	-	15
Fonds résultant d'une réévaluation légale	-	-	-	-
Fonds résultant d'une réévaluation libre	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	15	-	-	15

Échéances des créances et dettes

Etat des créances (en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts (1) (2)	94	-	94
Autres immobilisations financières	493	493	-
Clients douteux ou litigieux	49	49	-
Autres créances clients	6 076	6 076	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27	27	-
Impôts sur les bénéfices	110 637	93 725	16 912
Taxe sur la valeur ajoutée	757	757	-
Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
Divers	-	-	-
Groupes et associés (2)	86 643	86 643	-
Débiteurs divers	38	38	-
Charges constatées d'avance	259	259	-
TOTAL DES CREANCES	205 073	188 067	17 006

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

Etat des dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires (1)	100 000	-	100 000	-
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à un an maxi	2 707	2 707	-	-
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à plus d'un an	140 000	-	119 000	21 000
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	4 972	4 972	-	-
Personnel et comptes rattachés	876	876	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	872	872	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	534	534	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	25	25	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupes et associés (2)	163 586	163 586	-	-
Autres dettes	973	973	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL DES DETTES	414 546	174 546	219 000	21 000

(1) Emprunts soucrits en cours d'exercice

140 000

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

-

(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés

-

Produits à recevoir

Nature des produits (créances en milliers d'euros)	Montant
<u>Immobilisations financières</u>	
Créances rattachées à des participations	-
Autres immobilisations financières	-
<u>Créances</u>	
Créances clients et comptes rattachés	10
Autres créances	59
<u>Valeurs mobilières de placement</u>	824
<u>Disponibilités</u>	-
<u>Autres</u>	-
TOTAL	893

Charges à payer

Nature des charges (en milliers d'euros)	Montant
Emprunts obligataires convertibles	-
Autres emprunts obligataires	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 707
Emprunts et dettes financières divers	-
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 259
Dettes fiscales et sociales	1 112
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Autres dettes	-
<u>Autres</u>	-
TOTAL	5 077

Charges à répartir

Nature des charges en milliers d'euros	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
<u>Charges différées</u>	-	-	-	-
<u>Frais d'acquisition des immobilisations</u>	-	-	-	-
<u>Frais d'émission des emprunts</u>	-	-	-	-
Frais/Emprunt acquisitions	487	-	162	325
Honoraires/Emprunt obligataire	280	115	69	326
Frais/Emprunt obligataire	1 078	1 340	284	2 134
<u>Charges à étaler</u>	-	-	-	-
TOTAL	1 845	1 455	516	2 784

Charges et produits constatés d'avance

Nature des charges en milliers d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
<u>Charges d'exploitation</u>		
Fournitures	18	14
Locations + maintenance	52	81
Relations publiques	129	83
Frais de recrutement	-	-
Divers	55	20
<u>Charges financières</u>		
Intérêts/prêt	-	-
Frais gestion titres	6	9
<u>Charges exceptionnelles</u>	-	-
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	259	206
Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH)	259	206

Nature des produits en milliers d'euros	31 déc. 2014	31 déc. 2013
<u>Produits d'exploitation</u>	-	-
<u>Produits financiers</u>	-	-
<u>Produits exceptionnels</u>	-	-
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	-	-
Comparatif BILAN (Bilan Passif : 2051 rubrique EB)		
TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	259	206

Charges exceptionnelles

Nature des charges en milliers d'euros	Montant
<u>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</u>	
Pénalités de marchés	-
Pénalités et amendes fiscales et pénales	-
Dons, libéralités	-
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	-
Subventions accordées	-
Rappels d'impôts	-
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	95
<u>Charges sur exercices antérieurs</u>	
<u>Valeur comptable des éléments d'actifs cédés</u>	
Immobilisations incorporelles	-
Immobilisations corporelles	-
Immobilisations financières	-
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)	-
<u>Autres charges exceptionnelles</u>	
Malis provenant de clauses d'indexation	-
Lots	-
Malis provenant du rachat de titres propres	-
Charges exceptionnelles diverses	-
TOTAL	95

Produits exceptionnels

Nature des produits en milliers d'euros	Montant
<u>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</u>	
Dédits et pénalités perçus sur achats et ventes	-
Libéralités reçues	-
Rentrées sur créances amorties	-
Subventions d'équilibre	-
Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	-
Autres Produits exceptionnels sur opérations de gestion	13
<u>Produits sur exercices antérieurs</u>	
<u>Produits des cessions d'éléments d'actifs</u>	
Immobilisations incorporelles	-
Immobilisations corporelles	-
Immobilisations financières	-
Autres éléments d'actifs (sauf stocks et valeurs mobilières)	-
<u>Quote-part des subventions d'invest. Virée au résultat</u>	
<u>Autres produits exceptionnels</u>	
Bonis provenant de clauses d'indexation	-
Lots	-
Bonis provenant de rachat ou de ventes de titres propres	-
Produits exceptionnels divers	-
TOTAL	13

Composition du capital social

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	16 756 955	1 541 024	-	1,53
Actions amorties	-	-	-	-
Actions à dividende prioritaire	-	-	-	-
Actions préférentielles	-	-	-	-
Parts sociales	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-

Catégories	Effectif moyen salarié		Effectif moyen mis à disposition		Total	
	31 déc. 2014	31 déc. 2013	31 déc. 2014	31 déc. 2013	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Cadres	38	38	-	-	38	38
Agents de maîtrise	3	4	-	-	3	4
Employés et techniciens	-	-	-	-	-	-
Ouvriers	-	-	-	-	-	-
TOTAL	41	42	-	-	41	42

Ventilation du chiffre d'affaires

Détail du chiffre d'affaires en milliers d'euros	31 déc. 2014			31 déc. 2013		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Prestations de services	12 269	6 390	18 659	10 882	6 485	17 368
TOTAL	12 269	6 390	18 659	10 882	6 485	17 368

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	31 déc. 2014				31 déc. 2013	
	Résultat avant report déficitaire	Réport déficitaire	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net	Résultat net
Résultat courant	16 583	-	16 583	253	16 331	13 935
Résultat exceptionnel à court terme	(82)	-	(82)	(27)	(55)	(9)
Résultat exceptionnel à long terme	-	-	-	-	-	-
Résultat intégration fiscale	-	-	-	-	-	-
Participation des salariés	-	-	-	-	-	-
Créances d'impôts	-	-	-	(1 384)	1 384	2 638
TOTAL	16 501	-	16 501	(1 158)	17 660	16 563

Information sur l'application des dispositions fiscales

Impact sur le résultat en milliers d'euros	Dotations	Reprises	Montant
Provisions réglementées	-	-	-
Provision retraite	78	42	37
ORGANIC	31	27	5
Provision construction	(15)	11	(27)
Jetons de présence	18	-	18
Autres provisions	113	80	33
Carry Back	-	-	-
Crédit d'impôt recherche et crédit d'impôt formation	-	-	-
IMPACT SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE	113	80	33

Impact sur les capitaux propres en milliers d'euros	Dotations	Reprises	Montant
IMPACT SUR LES CAPITAUX PROPRES RESULTANT DES PROVISIONS REGLEMENTEES	-	-	-

CHAPITRE 20

Engagements donnés en milliers d'euros	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
<u>Avals</u>	-	-	-	-	-	-
<u>Cautions</u>	-	-	-	-	-	-
<u>Garanties</u>						
Garanties MBtech Group GmbH	43	-	43	-	-	-
Garanties MB Sim Technology	2	-	2	-	-	-
Garanties MB-Technology NA	-	-	-	-	-	-
Garanties Akka Italia	1	-	1	-	-	-
Garanties Akka Technologies Development	6	-	6	-	-	-
<u>Autres</u>	-	-	-	-	-	-
TOTAL	52	-	52	-	-	-

Engagements reçus en milliers d'euros	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
<u>Avals</u>	-	-	-	-	-	-
<u>Cautions</u>						
sur compléments de prix des croissance externes	-	-	-	-	-	-
<u>Garanties sur opérations de croissance externe</u>	54	-	-	-	-	54
<u>Autres</u>	-	-	-	-	-	-
TOTAL	54	-	-	-	-	54

Entreprise liées et participations

Postes en milliers d'euros	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
<u>Immobilisations financières</u>		
Avances et acomptes sur immobilisations	-	-
Participations	134 009	-
Créances rattachées à des participations	-	-
Prêts	-	-
<u>Créances</u>		
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-
Créances clients et comptes rattachés	6 021	-
Autres créances	86 517	-
Capital souscrit appelé non versé	-	-
<u>Passif</u>		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 433	-
Autres dettes	163 582	-
<u>Elements financiers</u>		
Produits de participation	17 649	-
Autres produits financiers	2 751	-
Charges financières	1 230	-
<u>Autres</u>	-	-
TOTAL	415 192	-

Liste des filiales et participations

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en%)	Valeur comptable des titres détenus		CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette			
AKKA DEVELOPMENT Luxembourg	240	8 731	100,0%	229	229	10 844	2 497	-
AKKA MANAGER SARL	39	53	100,0%	39	39	4 512	(73)	-
CASCIOPE	100	(234)	100,0%	200	200	1 338	(147)	-
MBTECH GROUP	300	29 946	65,0%	47 621	47 621	246 756	9 454	-
MBTECH VERWALTUNG	25	2	65,0%	26	26	-	2	-
AKKA INGENIERIE PRODUIT	976	10 878	100,0%	14 360	14 360	142 372	(6 596)	-
AKKA SWIZERLAND	83	2 028	100,0%	1 588	1 588	5 293	325	-
AKKA TECHNOLOGIES MAROC	34	301	80,0%	180	180	2 431	33	-
AKKA INGENIERIE PROCESS	101	9 751	100,0%	1 499	1 499	68 777	1 144	-
AKKA INDIA	1	(7)	100,0%	1	-	42	(3)	-
IDEACTIVE FORMATION	8	212	100,0%	500	500	337	(37)	-
AKKA TRANS AFRICA	20	586	50,0%	12	12	223	28	-
AKKA SERVICES	1 299	3 268	100,0%	12 785	12 785	34 949	2 523	3 109
GEPILOG	40	1 446	100,0%	3 843	3 843	-	502	-
REAL FUSIO	40	341	100,0%	620	620	194	(598)	-
AKKA I&S	26 000	16 773	100,0%	8 955	8 955	120 463	553	1 733
AEROCONSEIL	6 000	35 642	100,0%	37 747	37 747	79 145	14 431	12 256
AKKA INFORMATIQUE ET SYSTEMES	990	4 074	25,0%	3 202	3 202	78 227	2 319	551
ERDIMAT	459	1 033	100,0%	544	544	-	20	-
CRDTA	37	(1 646)	100,0%	24	-	749	192	-
AKKA IMMO	3	(5)	100,0%	3	-	-	-	-
EKIS SAS	1 035	(143)	100,0%	58	58	38	574	-

20.5.4 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels – exercice clos le 31 décembre 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AKKA Technologies, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note « Règles et méthodes comptables – participations, autres titres immobilisés » de l'annexe expose les méthodes d'appréciation de la valeur d'inventaire des titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Villeurbanne, le 20 avril 2015
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS Baker Tilly S.A.
Jean-Louis FLECHE

Deloitte & Associés
Xavier GRAZ

20.5.5 - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il vous appartient, selon les termes de l'article L. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L.225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Avec la société MBtech Group GmbH & Co KGaA

Personnes concernées : Maurice RICCI, Jean-Franck RICCI, Nicolas VALTILLE

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 25 janvier 2014 a autorisé la conclusion d'une garantie autonome.

Modalité : Garantie de l'exécution des engagements de MBtech Group GmbH & Co KGaA envers la société RALOSA GmbH & Co KG au titre d'un bail en l'état futur d'achèvement pour la location d'un immeuble situé sur l'ancien terrain d'aviation des communes Böblingen/Sindelfingen (Allemagne). Le bail est d'une durée de 20 ans à compter de la première occupation des locaux prévue le 1^{er} octobre 2015. La garantie autonome s'élève à 42 500 000 euros.

La garantie n'a pas été exercée au cours de l'exercice 2014.

Avec la société AKKA SERVICES

Personnes concernées : Maurice RICCI, Jean-Franck RICCI

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 17 juin 2014 a autorisé la conclusion d'un bail en l'état futur d'achèvement.

Modalité : Contrat de bail en l'état futur d'achèvement conclu entre les sociétés AKKA Services et AKKA Technologies (co-preneurs) d'une part, et la société ANDROMEDE VALLEY SCI (bailleur) d'autre part pour la location d'un immeuble situé à Blagnac (31700). Le bail est d'une durée ferme de onze ans et onze mois à compter de la première occupation des locaux prévue le 31 mars 2016. Le loyer annuel est de 2 318 787 euros.

Aucune charge n'a été constatée sur l'exercice 2014.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société SCI STANDING COURCELLES

Personne concernée : Maurice RICCI

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 25 janvier 2012 a autorisé la location d'un appartement meublé parisien de 198 m² à usage de logement de fonction.

Le Conseil d'Administration du 25 février 2014 a décidé la fin par anticipation de cette convention avec effet au 28 février 2014.

Modalité : La location s'étale sur une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2012 pour un loyer mensuel de 16 666 euros révisable chaque année. Cette prestation a pris fin le 28 février 2014.

La charge de loyer sur l'exercice 2014 s'élève à 33 333 euros HT.

Avec la société BMC MANAGEMENT AND INVESTMENT

Personne concernée : Maurice RICCI

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 30 août 2012 a autorisé la réalisation de prestations de services correspondant à des missions commerciales, stratégiques, administratives et relationnelles dans le cadre du déploiement du Groupe.

Modalité : Versement d'une redevance annuelle de 642 000 euros.

Le montant passé en charge au titre de l'exercice 2014 s'élève à 642 000 euros HT.

Avec la société DUBAIA9 SAS

Personne concernée : Maurice RICCI

Nature : Convention de prestations correspondant aux fonctions de direction financière, de ressources humaines, et de secrétariat général conclue avec la société DUBAIA9 SAS.

Le montant facturé au titre de cette convention correspond aux coûts réellement engagés par DUBAIA9 SAS, majorés d'une marge de 15%.

Montant des sommes versées au cours de l'exercice écoulé : Le montant comptabilisé dans les charges au 31 décembre 2014 au titre de cette convention s'élève à 28 800 euros HT.

Villeurbanne, le 20 avril 2015
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS Baker Tilly S.A.
Jean-Louis FLECHE

Deloitte & Associés
Xavier GRAZ

20.6 - Politique de distribution des dividendes

Dividendes versés au cours des 5 derniers exercices

Le tableau ci-dessous décrit les dividendes (en euros) par action, distribués au cours des cinq derniers exercices.

	2010	2011	2012	2013	2014 (1)
Dividende par action	0,70	0,64	0,64	0,55	0,50
Montant des dividendes distribués	7 618 288	8 683 066	9 673 828	8 949 095	8 942 469

(1) Dividende proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 juin 2015

Le tableau ci-dessous décrit les dividendes (en euros) par action, distribués au cours des cinq derniers exercices corrigé des opérations réalisées sur le capital :

- Attribution d'une action gratuite pour 10 détenues,
- Division du nominal par 2,
- Distribution de dividendes sur les réserves.

Les dividendes par action sont donc à nombre d'actions comparables, soit 16 756 955 actions en circulation à la date du 31 décembre 2014.

	2010 (2)	2011 (2)	2012 (2)	2013 (2)	2014 (1)
Dividende par action	0,43	0,49	0,54	0,50	0,50
Montant des dividendes distribués	7 618 288	8 683 066	9 673 828	8 949 095	8 942 469

(1) Dividende proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 juin 2015

(2) A nombre d'actions comparables (i.e. après retraitement de 4 opérations d'attributions d'une action gratuite pour dix détenues en 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014)

Politique de distribution

Le Groupe ne peut pas garantir le montant des dividendes qui pourraient être versés. Toutefois, il est envisagé de distribuer un dividende correspondant à une fourchette entre 20% et 30% du bénéfice net consolidé (part du Groupe), sous réserve de l'analyse, pour chaque exercice, du bénéfice social de la société, de sa situation financière et de tout autre facteur jugé pertinent par le Conseil d'Administration.

Délai de Prescription

Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État, dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement.

20.7 - Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la connaissance de la société, il n'existe sur la période des douze derniers mois, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe ait connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir eu, ou ait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société AKKA Technologies et/ou du Groupe AKKA Technologies.

Le plan de sauvegarde de la société AKKA I&S arrêté par jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 4 septembre 2007 est signalé ici uniquement dans la mesure où il se poursuit, et que la huitième annuité du plan sera assurée conformément aux termes dudit jugement.

20.8 - Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice

Non applicable.

21 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 - Capital social

21.1.1 - Informations relatives au capital souscrit

A fin décembre 2014, le capital social est de VINGT CINQ MILLIONS SIX CENT TRENTE HUIT MILLE CENT QUARANTE ET UN EUROS ET QUINZE CENTIMES (25.638.141,15 €), divisé en SEIZE MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE NEUF CENT CINQUANTE-CINQ ACTIONS (16.756.955) actions de 1,53 € de valeur nominale chacune.

Capital autorisé mais non émis

Etat des autorisations données au Conseil d'Administration :

Date de l'Assemblée Générale	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration	Durée de la délégation	Fin	Utilisation au cours de l'exercice 2014
05/06/2012	Attribution d'actions gratuites L 225-197-1	38 mois	Expire le 4 août 2015	CA 10.09.2014 1 466 actions créées
11/06/2013	Emission par placement privé d'actions ordinaires ou toute valeur mobilière avec suppression du DPS	26 mois	Expire le 10 août 2015	Néant
11/06/2013	En cas d'émission par placement privé d'actions ordinaires ou toute valeur mobilière avec suppression du DPS, autorisation de fixer le prix d'émission	26 mois	Expire le 10 août 2015	Néant
11/06/2013	Ajustement éventuel d'une émission de titres	26 mois	Expire le 10 août 2015	Néant
11/06/2013	Augmentation du capital avec maintien du DPS L 225-129-2 et L 228-92	26 mois	Expire le 10 août 2015	Néant
11/06/2013	Augmentation du capital avec suppression du DPS L 225-129-2, L 225-135 et L 228-92	26 mois	Expire le 10 août 2015	Néant
11/06/2013	Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature L 225-147	26 mois	Expire le 10 août 2015	Néant
11/06/2013	Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes sous la forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale L 225-129-2	26 mois	Expire le 10 août 2015	CA du 05.05.2014 Attribution gratuite d'actions (1 action nouvelle pour 10)
11/06/2013	Augmentation de capital réservée aux salariés L 225-129-6 et L 225-138-1 du Code de Commerce et L 3332-18 et svts du Code du Travail	26 mois	Expire le 10 août 2015	Néant
11/06/2013	Options d'achat d'actions L 225-177 et suivants	26 mois	Expire le 10 août 2015	Néant
11/06/2013	Options de souscription d'actions L 225-177 et suivants	26 mois	Expire le 10 août 2015	Néant
17/06/2014	Émission de bons permettant aux actionnaires de souscrire à des actions nouvelles à des conditions préférentielles en période d'offre publique L 233-32 II L233-33	18 mois	Expire le 16 décembre 2015	Néant
17/06/2014	Autorisation d'opérer sur les titres de la société L 225 -209	18 mois	Expire le 16 Décembre 2015	Contrat de liquidité
17/06/2014	Autorisation de réduire le capital par annulation d'actions	24 mois	Expire le 16 juin 2016	Néant

Modification du capital et des droits de vote attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques. Un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture pour les exercices 2013 et 2014 est donné dans les comptes consolidés de l'exercice 2014 au paragraphe 20.3.6 ci-avant.

Acquisition par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 février 2005 a donné, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'admission des actions de la société à la cote d'un marché réglementé, l'autorisation au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la société, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de Commerce.

Par délibération du 14 avril 2005, le Conseil d'Administration a décidé de faire usage de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 28 février 2005, à l'effet d'opérer sur les actions de la société. Ce programme de rachat d'actions a obtenu le 26 avril 2005 le visa de l'AMF sous le numéro 05-304.

L'autorisation au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la société a été renouvelée successivement, pour des durées chacune de dix-huit mois, par les Assemblées Générales Extraordinaires du 20 juin 2006, 28 juin 2007, 24 juin 2008, 23 juin 2009, 22 juin 2010, 14 juin 2011, 5 juin 2012 et 11 juin 2013, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

En date du 15 janvier 2014, la société AKKA Technologies a racheté 354 312 actions à Madame Cécile MONNOT.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2014 a renouvelé, pour une durée de dix-huit mois ou jusqu'à la date de son renouvellement par l'Assemblée Générale Ordinaire l'autorisation au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

Titres concernés : actions ordinaires (code ISIN FR0004180537).

21.1.2 - Titres non représentatifs du capital

Néant.

21.1.3 - Actions auto-détenues

Au 31 décembre 2014, la société AKKA Technologies et ses filiales possèdent 6 609 actions propres dans le cadre de son programme de rachat d'actions et 484 407 actions en dehors de ce programme. Le rapport de gestion du Groupe présenté au paragraphe 9.1.2 (note 3) du présent document de référence apporte des précisions sur les actions auto-détenues.

21.1.4 - Capital potentiel

Le capital potentiel de la société au 31 décembre 2014 était de 1 466 actions provenant d'émission d'actions gratuites en cours d'acquisition. A cette date, le pourcentage de dilution total potentiel représente 0,01% du capital. Un tableau récapitulatif des différents plans est présenté dans la note 4.11 des comptes consolidés au paragraphe 20.3.6 ci-avant.

21.1.5 - Autres titres donnant accès au capital

Néant.

21.1.6 - Nantissements, inscriptions, garanties

A la date d'enregistrement du présent rapport, la société n'a pas connaissance de nantissements et autres sûretés portant sur les actions inscrites au nominatif.

21.1.7 - Information sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Non applicable.

21.1.8 - Tableau d'évolution du capital de la société sur les cinq dernières années

Date de l'Assemblée	Opération	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions en €	Montant nominal de l'augmentation de capital en €	Prime d'émission d'apport ou de fusion	Montant cumulé du capital en €	Nombre cumulé d'actions
CA 5 mars 2009	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission »	104 600	1,53	160 038	-	14 965 954	9 781 676
AG 23 juin 2009	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission »	978 168	1,53	1 496 597	-	16 462 561	10 759 844
CA 12 octobre 2009	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission »	85 000	1,53	130 050	-	16 592 611	10 844 844
CA 22 juin 2010	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission »	2 199	1,53	3 364	-	16 595 976	10 847 043
CA 23 novembre 2010	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission »	35 863	1,53	54 870	-	16 650 846	10 882 906
CA 31 mars 2011	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission »	2 000	1,53	3 060	-	16 653 906	10 884 906
CA 31 mars 2011	Constatation exercice de 2 899 BSAAR	3 591	1,53	5 494	-	16 659 400	10 888 497
CA 31 mars 2011	Augmentation du capital suite à levée d'options	18 332	1,53	28 048	-	16 687 448	10 906 829
CA 14 juin 2011	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission »	35 844	1,53	54 841	-	16 742 289	10 942 673
CA 7 juillet 2011	Augmentations du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission »	1 120 511	1,53	1 714 382	-	18 456 671	12 063 184
CA 5 septembre 2011	Augmentations du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission »	91 256	1,53	139 622	-	18 596 293	12 154 440
CA 25 novembre 2011	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission »	9 317	1,53	14 255	-	18 610 548	12 163 757
CA 25 novembre 2011	Constatation exercice de 544 BSAAR	742	1,53	1 135	-	18 611 683	12 164 499
CA 5 juin 2012	Constat exercice de 156 901 BSAAR	213 738	1,53	327 019	-	18 938 703	12 378 237
CA 5 juin 2012	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission »	1 237 823	1,53	1 893 869	-	20 832 572	13 616 060
CA 22 juin 2012	Constat exercice de 15 615 BSAAR	23 383	1,53	35 776	-	20 868 348	13 639 443
CA 22 juin 2012	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission »	10 527	1,53	16 106	-	20 884 454	13 649 970
CA 22 juin 2012	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission »	34 763	1,53	53 187	-	20 937 641	13 684 733
CA 28 mars 2013	Constat exercice de 94 891 BSAAR	142 156	1,53	217 499	-	21 155 140	13 826 889
CA 7 mai 2013	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission »	1 382 688	1,53	2 115 513	-	23 270 653	15 209 577
CA 16 septembre 2013	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission »	6 354	1,53	9 722	-	23 280 374	15 215 931
CA 5 mai 2014	Augmentation du capital par exercice d'options de souscription d'actions et par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission »	1 539 558	1,53	2 355 524	-	25 635 898	16 755 489
CA 10 septembre 2014	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission »	1 466	1,53	2 243	-	25 638 141	16 756 955

Extraits des statuts sur le capital :

- suivant délibération du Conseil d'Administration du 5 mars 2009 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 28 juin 2007, le capital a été augmenté d'une somme de 160 038 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 104 600 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 1 496 957,04 euros par incorporation de la prime d'émission et la création de 978 168 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 12 Octobre 2009 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 28 juin 2007, le capital a été augmenté d'une somme de 130 050 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 85 000 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 22 juin 2010 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 3 167,10 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 2 070 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 22 juin 2010 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 197,37 euros par exercice de 105 BSAAR et création de 129 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 23 novembre 2010 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 9 945 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 6 500 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 23 novembre 2010 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 44 925,39 euros par exercice de 23 721 BSAAR et création de 29 363 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 31 mars 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 3 060 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 2 000 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 31 mars 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 5 494,23 euros par exercice de 2 899 BSAAR et création de 3 591 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.
- le Conseil d'Administration du 31 mars 2011 a constaté une augmentation de capital d'un montant de 28 047,96 euros par exercice de 9 166 options et création de 18 332 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 14 juin 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 54 841,32 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 35 844 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 7 juillet 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 36 502,74 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 23 858 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 7 juillet 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 1 677 879,09 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 1 096 653 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 5 septembre 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 130 986,36 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 85 612 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 5 septembre 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 8 298,72 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 5 424 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 5 septembre 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 336,60 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 220 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.

- suivant délibération du Conseil d'Administration du 25 novembre 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 14 255,01 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 9 317 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 25 novembre 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 1 135,26 euros par exercice de 544 BSAAR et création de 742 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 5 juin 2012 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 327 019,14 euros par exercice de 156 901 BSAAR et création de 213 738 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 5 juin 2012 ajustant, afin de tenir compte des actions émises entre le 25 novembre 2011 et le 31 mai 2012 sur l'exercice des BSAAR, l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juin 2012 visant l'attribution d'une action nouvelle pour dix actions anciennes, le capital a été augmenté d'une somme de 1 893 869,19 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 1 237 823 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 22 juin 2012 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 35 775,99 euros par exercice de 15 615 BSAAR et création de 23 383 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 22 juin 2012 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 5 juin 2012, le capital a été augmenté d'une somme de 16 106,31 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 10 527 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 22 juin 2012 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 5 juin 2012, le capital a été augmenté d'une somme de 53 187,39 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 34 763 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 28 mars 2013 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 217 498,68 euros par exercice de 94 891 BSAAR et création de 142 156 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale chacune.
- suivant délibération du Conseil d'Administration en date du 7 mai 2013 et conformément à la délégation consentie par l'Assemblée Générale en date du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 2 115 512,64 euros par incorporation de cette somme prélevée sur le compte « Prime d'émission » et création de 1 382 688 actions ordinaires nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale chacune.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 16 Septembre 2013, le capital a été augmenté d'une somme de 9 721,62 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 6 354 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration en date du 5 mai 2014 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2003, le capital a été augmenté d'une somme de 24 987,96 euros par exercice de 8 166 options de souscription d'actions et création de 16 332 actions nouvelles libérées en numéraire de 1,53 euros de valeur nominale chacune.
- suivant délibération du Conseil d'Administration en date du 5 mai 2014 et conformément à la délégation consentie par l'Assemblée Générale en date du 11 juin 2013, le capital a été augmenté d'une somme de 2 330 535,78 euros par incorporation de cette somme prélevée sur le compte « Prime d'émission » et création de 1 523 226 actions ordinaires nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale chacune.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 10 Septembre 2014, le capital a été augmenté d'une somme de 2 242,98 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 1 466 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.

21.2 - Acte constitutif et statuts

21.2.1 - Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- l'acquisition, l'administration, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et de titres sociaux,
- la prise de participations dans toute société industrielle, commerciale et/ou de services, la création et/ou l'acquisition de tous fonds de commerce ou branches d'activités intervenant dans le domaine de la transitique, notamment la conception, l'étude et la réalisation d'équipements et de systèmes d'automatisation industrielle,
- l'animation, la coordination de toute société et notamment pour l'exécution de tous mandats de gestion, direction, contrôle et de toutes prestations de services commerciaux, administratifs, informatiques ou autres, et la formation du personnel, le conseil de gestion et financier,

- le négoce, la fourniture de tous produits et articles utiles ou nécessaires au fonctionnement des sociétés avec lesquelles elle est en relation d'affaires,
- la prise, le dépôt, l'exploitation de brevets et marques,
- les apports en technologie, le développement du savoir-faire technique,
- toutes prestations de services, en particulier l'ingénierie, le conseil, l'assistance, l'organisation destinées aux entreprises industrielles, commerciales et de services,
- la formation de toutes personnes en tous domaines,
- l'organisation de manifestations de tous genres,
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

21.2.2 - Conseil d'Administration (article 15 des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de quatre-vingt ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Nul ne peut être désigné administrateur s'il est par ailleurs actionnaire de référence et/ou administrateur et/ou mandataire social et/ou dirigeant d'une entité qui a une activité concurrente directe ou indirecte à celle du Groupe AKKA Technologies.

Si au cours du mandat occupé au sein du Conseil d'Administration, un administrateur devenait actionnaire de référence et/ou administrateur et/ou mandataire social et/ou dirigeant d'une entité qui a en fait et en droit une activité concurrente à celle du Groupe AKKA Technologies, il s'engage, avant toute prise de participation et/ou acceptation d'un mandat dans ladite entité, à en informer le Conseil d'Administration, qui seul décidera de la poursuite et/ou de la cessation de ses fonctions.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de Commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

21.2.3 - Droits et obligations attachés aux actions (article 12 et 13 des statuts)

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire au 31 décembre de l'année écoulée.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera accordé, dès son émission aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit de vote double.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de quatre ans.

Les actionnaires auront la faculté de renoncer individuellement, temporairement ou définitivement à leur droit de vote double. Cette renonciation ne sera opposable à la société et aux autres actionnaires qu'à la condition d'être notifiée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception trois jours ouvrables au moins avant la tenue de l'Assemblée pour laquelle l'actionnaire entend renoncer à son droit de vote double.

21.2.4 - Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les droits des actionnaires ne peuvent être modifiés, dans les conditions prévues par la loi, que par une Assemblée Générale Extraordinaire, selon les conditions de quorum et de majorités fixées par le Code de Commerce.

Il n'existe pas de disposition plus restrictive dans les statuts.

21.2.5 - Assemblées Générales

Convocation aux Assemblées (article 26 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur. En outre, le Comité d'Entreprise représenté par un de ses membres délégué à cet effet peut, dans les conditions prévues au I de l'article L. 432-6-1 du Code du Travail, demander au Président du Tribunal de commerce, statuant en référé, la désignation d'un mandataire de justice chargé de convoquer l'Assemblée des actionnaires.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble d'actions représentant 10% au moins du capital souscrit peuvent également demander au Conseil d'Administration de convoquer l'Assemblée Générale en précisant les points à faire figurer à l'ordre du jour.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi.

Participation aux Assemblées (article 28 des statuts)

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité.

La participation aux Assemblées Générales, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire peut également participer à l'Assemblée par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter, dans les conditions prévues par la loi, par toute autre personne physique ou morale de son choix lorsque les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociations figurant sur une liste arrêtée par l'Autorité des Marchés Financiers. Le mandataire doit justifier de son mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire de vote à distance établi et adressé à la société selon les conditions et les délais fixés par la loi et les règlements.

Deux membres du Comité d'Entreprise, désignés par le comité dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux Assemblées Générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

La prochaine Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la société AKKA Technologies se tiendra le 9 juin 2015 à 16h00 à Bruxelles.

Ordre du jour

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Examen du rapport de gestion et de Groupe établi par le Conseil d'Administration ;
- Examen du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et sur les comptes consolidés ;
- Examen du rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne pris en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce ;
- Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes faisant part de leurs observations sur le rapport du Président du Conseil d'Administration ;
- Approbation des comptes clos de l'exercice clos le 31 décembre 2014, des comptes consolidés et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des charges non déductibles ;

- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce et approbation desdites conventions ;
- Décision d'une enveloppe annuelle de 100.000 euros afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Nicolas VALTILLE en qualité d'administrateur ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Guy LACROIX en qualité d'administrateur ;
- Renouvellement du mandat de Mademoiselle Charlotte RICCI en qualité d'administrateur ;
- Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Autorisation au Conseil d'Administration de réduire le capital par annulation d'actions ;
- Délégation à donner au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital en période d'offre publique d'acquisition par émission de bons soumis au régime de l'article L. 233-32 II du Code de Commerce ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration d'émettre des actions ordinaires ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration d'émettre par voie d'offre au public des actions ordinaires ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration d'émettre par placement privé des actions ordinaires ou toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Autorisation consentie au Conseil d'Administration, en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale dans la limite de 10% du capital de la Société ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue de l'ajustement éventuel d'une émission de titres ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration d'émettre des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en rémunération d'apports en nature ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ;
- Autorisation au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription d'actions ;
- Autorisation au Conseil d'Administration de consentir des options d'achats d'actions ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration d'émettre des actions de la Société au bénéfice des adhérents d'un Plan d'Epargne Entreprise ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre.

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

21.2.6 - Dispositions ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

Article 15 des statuts

Aux cours de l'Assemblée Générale du 24 juin 2008, aux termes de la douzième résolution, les statuts de la société ont été modifiés comme suit, tendant à insérer une clause d'exclusivité de mandat :

« Nul ne peut être désigné administrateur s'il est par ailleurs actionnaire de référence et/ou administrateur et/ou mandataire social et/ou dirigeant d'une entité qui a une activité concurrente directe ou indirecte à celle du Groupe AKKA Technologies.

Si au cours du mandat occupé au sein du Conseil d'Administration, un administrateur devenait actionnaire de référence et/ou administrateur et/ou mandataire social et/ou dirigeant d'une entité qui a en fait et en droit une activité concurrente à celle du Groupe AKKA Technologies, il s'engage, avant toute prise de participation et/ou acceptation d'un mandat dans ladite entité, à en informer le Conseil d'Administration, qui seul décidera de la poursuite et/ou de la cessation de ses fonctions. »

Assemblée Générale du 17 juin 2014 - Dixième Résolution

Aux cours de l'Assemblée Générale du 17 juin 2014, aux termes de la dixième résolution, a été autorisée la possibilité, en période d'offre publique, d'émettre et d'attribuer gratuitement aux actionnaires des bons de souscription d'actions.

« **Dixième Résolution** : Délégation de compétence donnée pour 18 mois au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique sur la Société).

L'Assemblée Générale, statuant par exception aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires,

après lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et en application des dispositions des articles L 225-129 à L225- 129-6, L233-32 et L 233-33 du Code de Commerce dans leur rédaction issue de la loi Breton n°2006-387 du 31 mars 2006, délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, la compétence de décider de procéder, en France comme à l'étranger, à l'émission de bons de souscription d'actions attribuées gratuitement aux actionnaires de la société.

L'Assemblée Générale décide que les émissions visées au titre de la présente résolution ne pourront être mises en œuvre qu'au cours d'une offre publique portant sur les titres de la société, et que seuls les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique seront bénéficiaires de cette attribution gratuite de bons de souscription d'actions (...). »

21.2.7 - Franchissements de seuils (article 12 des statuts)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder de quelque manière que ce soit, un nombre d'actions représentant une fraction au moins égale à 2,5% du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales, ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la Société, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, du nombre total d'actions et des droits de vote attachés qu'elle possède ainsi que, le cas échéant, du nombre de titres donnant accès à terme au capital et les droits de vote qui y sont attachés.

Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus, chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote possédée, devient inférieure à l'un des seuils prévus.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées de droits de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de régularisation de la notification. Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant.

Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils visés au premier alinéa de l'article L 233-7 du Code de Commerce, cette sanction ne sera appliquée que sur demande consignée dans un procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaire(s) possédant, ensemble ou séparément, 5% au moins du capital social et/ou des droits de vote de la Société.

Le respect de cette obligation de déclarer le franchissement de seuil de 2,5% du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales, ou tout multiple de ce pourcentage, ne dispense, en aucun cas, les actionnaires, personnes physiques ou morales, du respect des dispositions légales prévoyant une obligation de déclaration auprès de la Société en cas de détention de plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de la Société, conformément aux dispositions des articles L 233-7 et suivants du Code de Commerce, le délai d'information étant, pour ces seuils, de 5 jours de bourse.

21.2.8 - Dispositions régissant les modifications de capital

Le capital social est modifié dans les conditions prévues par la loi.

22 - CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats d'acquisitions sont décrits dans le paragraphe 5.2.1 ci-avant.

Le 30 Octobre 2014, la société a souscrit un emprunt de type Schuldscheindarlehen (placement de droit allemand) d'un montant de 140 millions d'euros à maturité 5-7 ans.

Le 19 Décembre 2014, la société a renégocié son financement bancaire court terme et souscrit un financement de type revolving pour une valeur de 100 millions d'euros sur une durée de 5 ans.

En dehors de ces contrats, le Groupe n'a pas conclu, à la date d'enregistrement du présent document de référence, de contrats importants autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.

23 - INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATION D'EXPERTS ET DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Non applicable.

24 - DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Conformément à la Directive Transparence, AKKA Technologies dispose d'une rubrique « informations financières » sur le site www.akka.eu. A ce jour, les documents suivants sont consultables :

- les communiqués financiers,
- les communiqués Corporate,
- les présentations des résultats annuels et semestriels,
- les rapports financiers annuels et semestriels,
- le calendrier des publications de l'exercice en cours,
- le résultat des votes aux Assemblées Générales,
- les déclarations de droits de vote,
- les déclarations de rachat d'actions,
- les communiqués relatifs aux honoraires des commissaires aux comptes (inclus dans les documents de référence),
- les documents de référence de 2007 à 2013 visés par l'AMF,
- les documents préparatoires aux Assemblées Générales.

Les statuts de AKKA Technologies peuvent être consultés au siège social – 9/11, rue Montalivet – 75008 Paris.

DECLARATIONS BOURSIERES

Déclarations des transactions sur actions propres

Conformément à la Directive Transparence, les déclarations mensuelles ont été mises en ligne auprès du diffuseur agréé (www.actusnews.com) et peuvent être consultées sur le site du Groupe (www.akka.eu).

Conformément à la réglementation en vigueur, les déclarations mensuelles sont transmises directement à l'AMF et peuvent être consultées sur le site du Groupe (www.akka.eu) dans la rubrique « **Espace Investisseurs** ».

25 - INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2014

Se référer à la note 1.5 des comptes consolidés (paragraphe 20.3.6) décrivant le périmètre de consolidation du Groupe et à la liste des filiales et participations de la société AKKA Technologies figurant dans le paragraphe 20.5.3.

▼ PASSION FOR TECHNOLOGIES



AKKA TECHNOLOGIES

9-11, rue Montalivet - 75008 Paris - FRANCE

Tél. +33 (0)1 56 69 26 59

▼ www.akka.eu